LE

NORD-OUEST

LA PROVINCE DE MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST —LEUR ÉTENDUE—SALUBRITÉ DU CLIMAT—FERTILITÉ DU SOL—PRODUITS EN GÉNÉRAL—RÉGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES—CHEMINS DE FER—PRIX DES DENRÉES ET DES INSTRUMENTS DE FERME—SALAIRES—VOIES DE COMMUNICATION, ETC., ETC., ETC.

PAR

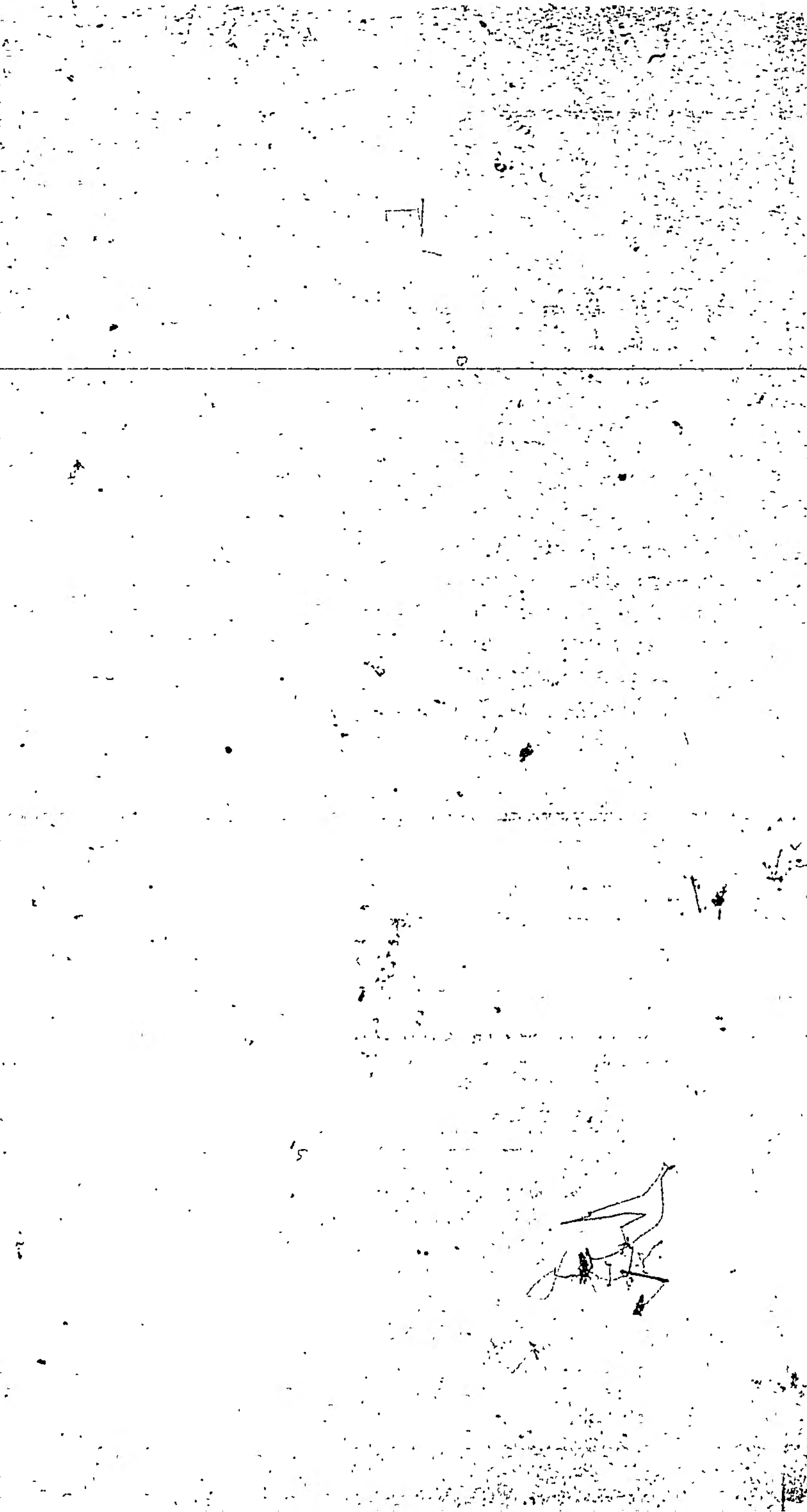
ELIE TASSÉ

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

OTTAWA:
IMPRIMERIE DU *CANADA*, COIN DES RUES SUSSEX ET MURRAY.

1882



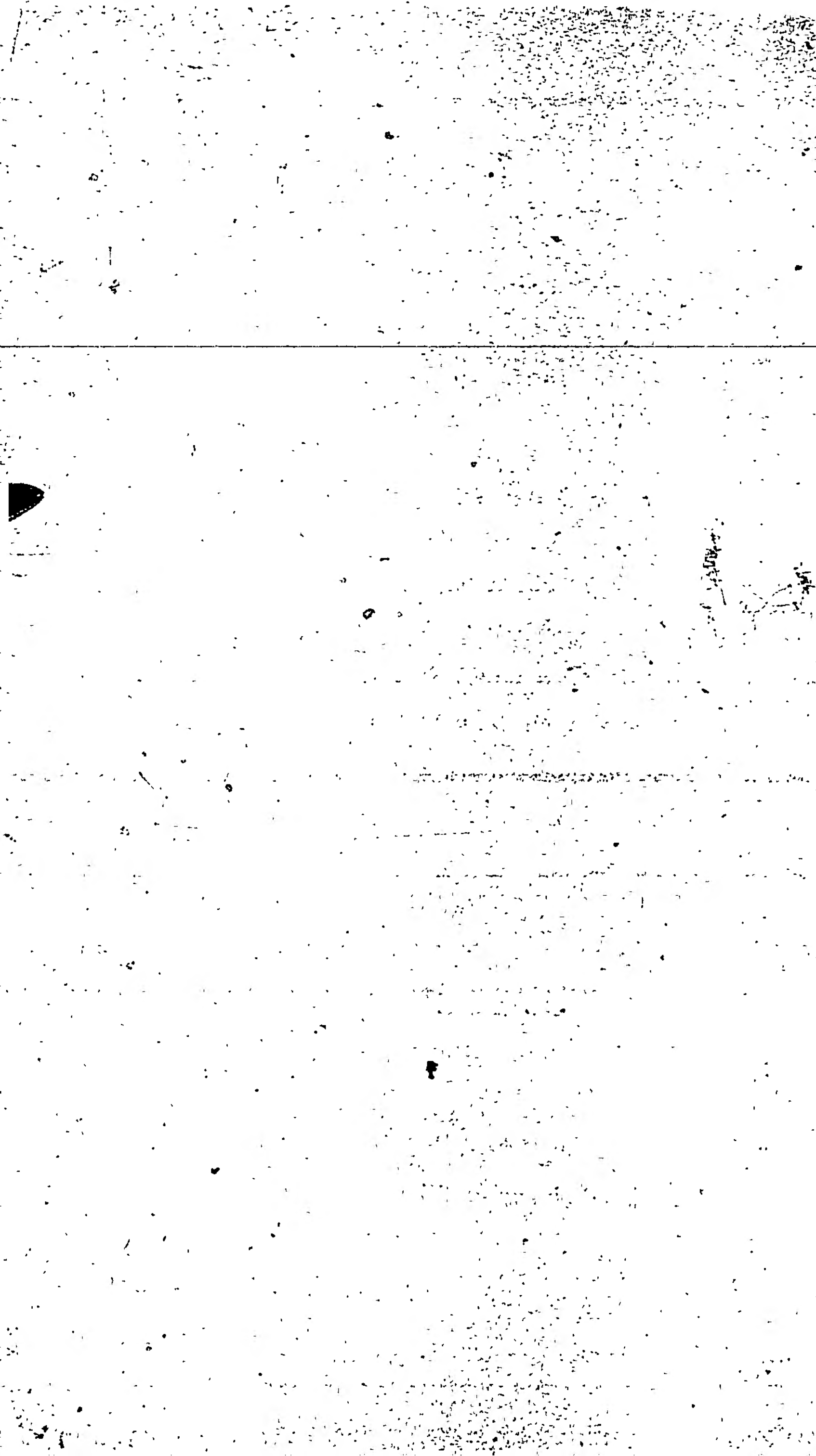
DEPUIS quelques années, le flot de l'émigration se porte vers le Nord-Ouest. On ne parle, dans la presse et ailleurs, que de l'incomparable fertilité de son sol, de ses ressources inépuisables et de l'avenir qui lui est réservé. Après un séjour de cinq années à Manitoba, il nous sera sans doute bien permis de dire que l'on n'a rien exagéré, à notre avis du moins. L'avenir est au Nord-Ouest!

En publiant cette brochure, nous avons voulu être pratique avant tout, et les renseignements que nous donnons sont puisés aux meilleures sources, ou sont le fruit de nos observations et de nos études personnelles.

Nos nationaux des Etats-Unis—car c'est pour eux que nous écrivons surtout—liront sans doute avec intérêt les lettres que nous ont adressées un grand nombre de Canadiens-français de Saint-Boniface, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint Pie.

" Emparons-nous du sol "—telle était la devise patriotique de l'un de nos plus grands hommes d'Etat.

ELIE TASSÉ.



LE GRAND OCCIDENT CANADIEN

I

Il y a plusieurs années, Sa Grandeur Mgr Taché, dont le nom et les œuvres sont impérissables, écrivait dans son *Esquisse du Nord-Ouest :*

" La largeur de ce pays, de l'ouest à l'est, est, en chiffres ronds, de 1200 milles anglais, et sa longueur, du sud au nord, est de 1500 milles, donnant l'immense superficie de 1,800,000 milles carrés. Si l'on compare cette immensité de terrain à l'exiguïté de celui qu'occupent quelques-unes des plus puissantes nations du monde, on est frappé du contraste, et l'on se demande tout naturellement si ces vastes solitudes doivent toujours rester dans l'état où la providence les a tenues jusqu'à ce jour. Isolé dans ces déserts sans bornes, on se prend souvent à écouter si le bruit de l'agitation du monde d'outre-mer, si l'agitation plus fébrile, si l'ambition plus hardie de la grande république voisine, si la création de la Puissance du Canada ne produiront pas ici un écho puissant. Nos belles et grandes rivières, nos lacs immenses ne porteront-ils jamais que le léger canot d'écorce du Sauvage ou la barge aux lourdes rames du commerçant de fourrures ? Les ressources agricoles de ce pays, ses richesses minérales, les trésors que renferment ses forêts ou ses eaux sont-ils destinés à n'être jamais connus ni appréciés à leur juste valeur ?"......

Lorsque le vénérable apôtre de la Rivière-Rouge demandait ce qu'allait devenir un pays aussi vaste, aussi productif, l'avenir devait bientôt lui répondre. En effet, dès l'année suivante, le Canada décidait de s'annexer les territoires du Nord-Ouest, dont nos hommes d'état avaient pu entrevoir les inépuisables ressources. Aujourd'hui, c'est-à-dire après douze années seulement, le grand occident canadien est connu partout * ; et le bruit de cette découverte d'un monde ignoré trop longtemps, a eu de l'écho jusqu'au-delà des mers. La mère patrie, qui avait abandonné des posses-

(*) Mgr Taché est l'un des arrière-neveux de celui qui a le premier découvert la Rivière-Rouge et la plus grande partie de l'immense bassin du lac Winnipeg, le sieur Varennes de la Vérendrye, lié par sa mère et par l'une de ses nièces à la famille de la Broquerie, ancêtres maternels de l'archevêque de Saint-Boniface.

sions dont elle ne connaissait pas la valeur, au contrôle égoïste d'une compagnie de négociants, sait aujourd'hui les apprécier. L'illustre Disraéli a prononcé à ce sujet un discours qui eut du retentissement.

Nos voisins, qui ne semblaient pas même soupçonner l'étendue des richesses que nous possédions là-bas, se sont émus des révélations de la publicité. Ils ont compris qu'ils étaient menacés de la concurrence, sur les marchés étrangers, d'un rival qui deviendra puissant, et nous voyons déjà les principaux centres du commerce : New-York, Chicago, Milwaukee, Saint-Paul, s'inquiéter à bon droit de la révolution économique qui s'opère.

On estime qu'il se trouve dans les "solitudes sans bornes" dont parlait avec enthousiasme lord Beaconsfield, à peu près 200,000,000 d'acres de terre arable. La culture d'une partie seulement de ce territoire nous permettrait donc de lutter avec les Etats-Unis pour le commerce des grains. Calculons, en effet, ce que rapporteraient, par exemple, 5,000,000 d'acres de blé, avec un rendement de 25 minots par acre, et cela nous donnera une idée de l'avenir de ce pays, au point de vue agricole.

Durant le cours de l'été de 1879, plusieurs délégués des différents points du Royaume-Uni ont visité le Canada, et tous furent émerveillés de Manitoba et du Nord-Ouest en général.

En songeant à ce qui s'est accompli pendant la courte période écoulée depuis l'entrée du Nord-Ouest dans la confédération, il y a douze ans, l'on s'étonne d'un isolement qui paraissait défier la civilisation. Nous ne voulons pas nous attarder ici à rechercher les causes diverses qui ont empêché l'industrie humaine de pénétrer dans ces solitudes et d'y exercer plus tôt son activité. Il suffira d'en indiquer une : l'intérêt de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, qui prenait soin de ne pas trop éveiller l'attention au dehors, sans négliger d'entretenir en même temps les nombreux préjugés que faisait naître l'éloignement.

MANITOBA

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE-ROUGE

II

La province de Manitoba, qui n'était qu'un carré de terre fort rétréci, a été agrandie, l'an dernier, par un acte du parlement fédéral.

Située presque à égale distance de l'Atlantique et du Pacifique, de l'Est à l'ouest, de l'océan Arctique et du golfe du Mexique, du nord au sud, elle occupe à peu près le milieu du continent.

Traversée par le chemin de fer du Pacifique canadien, cette province est aussi le centre de la navigation intérieure dans l'Amérique du Nord.

C'est en 1870 qu'elle fut définitivement annexée au Canada, et sa population, qui ne comptait alors qu'environ 12,000 âmes, s'est accrue, en douze années, d'une manière étonnante. La population, lors du recensement de 1881—publié plus loin—était de 65,954, et l'émigration dans le cours de cette même année aurait été d'environ 29,000, formant un total de près de 95,000. On estime que l'émigration dans le cours de la présente année (1882) sera encore plus considérable que l'année dernière, en sorte que le chiffre de la population sera porté à près de 150,000 âmes au premier janvier 1883 L'émigration y a afflué depuis 1876 surtout, et le *Far-West* est en voie de devenir le déversoir du trop-plein des autres pays.

Deux grandes rivières arrosent les plaines de Manitoba ; la plus importante est la rivière Rouge—longue de plus de 600 milles—qui prend sa source dans le Minnesota et qui, après avoir traversé la province du sud au nord, se décharge dans le lac Winnipeg, enclavé dans la colonie, de même que le lac Manitoba, à l'ouest*. Cette route fluviale est navigable sur un parcours de 400 milles et sillonnée, durant la belle saison, par de nombreux bateaux à vapeur.

L'eau de la rivière Rouge est bourbeuse, mais n'a aucune propriété malfaisante. Elle est fort bonne à boire lorsqu'elle passe par le filtre ; en hiver, elle est excellente.

A ce propos, disons que, dans la prairie, l'on manque rarement de trouver de l'eau en creusant des puits.

L'Assiniboine—longue de 800 milles—coule de l'ouest à l'est, et est le principal tributaire de la rivière Rouge, avec laquelle elle mêle ses eaux, beaucoup plus limpides, au Fort-Garry.

A plusieurs endroits, la navigation est difficile ; mais en la débarrassant des obstructions qui la gênent, l'on activerait beaucoup le développement de cette belle partie du pays.

Au nombre des cours d'eau moins importants, nous mentionnerons la rivière la Seine, la rivière aux Rats, la rivière au Roseau, à l'est de la rivière Rouge, et la rivière Sale, la rivière aux Gratias et la rivière au Marais, à l'ouest de la rivière Rouge, dont elles sont toutes tributaires.

La capitale de la province—Winnipeg—autrefois Fort-Garry—est sise au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. Cette ville, pleine de bruit, d'activité et de mouvement, n'était qu'un

---

(*) Le lac Winnipeg a 240 milles de longueur, et sa plus grande largeur est de 57 milles.

Les lacs Manitoba et Winnepegoosis ont environ 120 milles de longueur et 27 de largeur.

village en 1874, décoré pourtant alors du titre plus ambitieux qu'elle porte aujourd'hui. Il lui a suffi de quelques années pour grandir merveilleusement, border ses larges rues de jolis cottages et de superbes magasins qui ne dépareraient pas notre métropole commerciale, ériger un hôtel de ville, un marché public, creuser des égouts, etc.

Nous voyons, en outre, que, déjà, plusieurs compagnies se sont organisées pour établir un chemin de fer urbain, ainsi qu'un aqueduc, et pour éclairer la ville au gaz dès cette année.

Le gouvernement fédéral a fait construire des édifices publics —le bureau de poste, le bureau des terres et la maison de douane —qui contribuent à l'embellissement des rues.

On est aussi à en ériger d'autres pour la législature locale et la résidence du lieutenant-gouverneur. Le gouvernement de la province fait bâtir un nouveau palais de justice et une prison.

Les révérends Pères Oblats ont fait élever une magnifique église qui est située dans le plus beau quartier de la ville. A côté se trouve l'école catholique des garçons, sous l'habile direction des révérends Frères Maristes.

Les révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie ont érigé un grand et beau pensionnat qu'elles dirigent avec toute l'habileté que l'on reconnait à cette communauté religieuse.

Il a été constaté que Winnipeg, dont la population est aujourd'hui de plus de 15,000 âmes, avait progressé plus rapidement que Chicago, la reine de l'Ouest.

En face de Winnipeg, du côté Est de la rivière Rouge, se dresse la jolie ville de Saint-Boniface, peuplée en grande partie de Canadiens-français.

Sa Grandeur Mgr Taché, écrivant en 1868, disait que la Rivière-Rouge était un pays de locomotion sans locomotive. Aujourd'hui, la vapeur fait rouler les convois sur toute l'étendue de la province. Les temps sont changés, et ce que prédisait un voyageur, parlant, il y a quelques années, de la Saskatchewan, s'est réalisé, du moins pour la vallée de la Rivière-Rouge. "Peut-être, s'écriait-il, entendra-t-on dans les plaines de la Saskatchewan le sifflet de la locomotive; peut-être l'hospitalière demeure de M. Christie sera-t-elle un jour une station de chemin de fer, et quelque métis de la Rivière-Rouge, en uniforme de chef de gare, délivrera-t-il au Sauvage stupéfait des billets d'aller et retour."

Saint-Boniface, siége archiépiscopal, possède une belle église, la cathédrale ; un collége classique tenu sur un excellent pied, un pensionnat pour les jeunes filles et un hôpital sous la direction des révérendes sœurs Grises ou de la Charité.

Bientôt, cette ville sera reliée à Winnipeg par deux ponts : le premier, à la Pointe-Douglas, est terminé, et l'autre en voie de construction, en face de l'avenue Provencher, où aboutit la voie ferrée.

Saint-Boniface est aussi destiné à devenir une grande ville. Depuis quelques années, la propriété a acquis une grande valeur et plusieurs particuliers de Winnipeg ont acheté des terrains pour y établir leur résidence. L'organisation municipale se compose d'un préfet ou maire et d'un conseil composé de six membres. L'ancien collége a été converti en hôtel-de-ville. Parmi les sociétés établies, on compte l'association Saint-Jean-Baptiste, la société de Colonisation de Manitoba et un institut littéraire.

Nombre de journaux se publient dans la province—Winnipeg seule en compte trois quotidiens. Le *Manitoba*, organe français, est fort bien rédigé sous la direction de l'honorable M. A. A. C. LaRivière, secrétaire provincial, que nous remercierons ici, pour les renseignements qu'il nous a donnés.

POLITIQUE

L'émigrant, avant de partir, ne se préoccupe pas seulement des avantages matériels que pourrait lui offrir le pays où il ira se fixer. Il aime à se renseigner aussi sur les institutions politiques et religieuses de la société au milieu de laquelle il devra vivre.

C'est pour satisfaire à ce désir légitime que nous allons donner, au point de vue dont il s'agit, des renseignements précis sur la situation à Manitoba. Le lecteur sera mieux disposé à entendre parler ensuite de la richesse incomparable du sol, et de tout ce qui peut lui donner, avec le travail, l'aisance ou la fortune.

Les institutions politiques de Manitoba sont à peu près les mêmes que celles des autres provinces; on y jouit du gouvernement responsable dans toute sa plénitude. Il y a trente circonscriptions électorales qui élisent autant de membres à l'Assemblée législative, et l'exécutif se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un procureur-général, d'un commissaire des travaux publics et d'un ministre de l'agriculture; l'un d'eux remplit les fonctions de président du Conseil.

Nous sommes représentés par deux ministres français dans le cabinet, et l'Acte de Manitoba consacre l'usage de notre langue dans la législature et devant les tribunaux, qui sont présidés par trois magistrats, dont l'un, l'honorable M. Joseph Dubuc, appartient à notre nationalité. Les lois sont aussi publiées en français.

Enfin, Manitoba envoie quatre députés au parlement fédéral, outre deux sénateurs.

RELIGION

Les missionnaires de l'Evangile avaient déjà parcouru depuis longtemps les plaines et les forêts de l'ouest, lorsque le pays fut annexé au Canada, en 1870. Il n'est donc pas étonnant que l'organisation paroissiale soit à peu près complète à Manitoba,

et que l'œuvre des missions soit également bien conduite. Sa Grandeur Mgr Taché ne néglige rien dans l'intérêt spirituel de ceux que la Providence a confiés à sa garde vigilante, et il a su grouper autour de lui de fervents disciples qui s'inspirent du dévouement tout apostolique de leur vénérable archevêque. Nos compatriotes sont donc certains, en arrivant à Manitoba, de pouvoir pratiquer leur religion, et d'élever ainsi leurs enfants d'une manière chrétienne.

ÉDUCATION

Le système scolaire est calqué sur celui de la province de Québec, c'est-à dire que les catholiques ont le contrôle absolu, la direction complète de leur enseignement, et que les protestants possèdent les mêmes droits, les mêmes privilèges. Il y a un conseil général qui s'occupe des intérêts généraux de l'éducation, sans avoir le droit, cependant, de rien changer dans les principes bien définis de la loi, ni de modifier les règlements des deux conseils particuliers—catholique et protestant—dont il se compose. En un mot, nos coreligionnaires sont protégés dans ce qu'ils ont de plus cher—l'éducation de leurs enfants d'après la morale et les préceptes de l'Eglise. Toutes les écoles sont subventionnées par le gouvernement, et l'on se hâte d'en établir partout où se trouve un groupe assez nombreux pour les maintenir ; car les parents ont à payer, dans ce but, une légère taxe annuelle. Deux surintendants sont chargés de veiller au fonctionnement du système, qui est, du reste, fort bien organisé.

A Saint-Boniface, il existe, comme nous l'avons déjà dit, un excellent collége classique, fondé il y a plusieurs années déjà et affilié à l'université de Manitoba, ainsi qu'un pensionnat pour les jeunes filles. Il y a aussi des couvents à Winnipeg, à Saint-Norbert, à Saint-François-Xavier et à Saint Vital.

Au point de vue de l'éducation, nos compatriotes de Manitoba sont donc plus favorisés que ceux des Etats-Unis, où l'Etat ne reconnait et ne subventionne que les écoles communes.

SYSTÈME POSTAL

Le système postal a été réorganisé dans tout le Nord-Ouest, où l'on compte maintenant des bureaux de poste dans chaque localité.

SALUBRITÉ DU CLIMAT

Le climat est des plus salubres, ce qui s'explique, surtout, par l'absence d'humidité dans l'air.

En été, la chaleur est intense, et les nuits toujours fraîches. En hiver, le froid devient excessivement vif, sans néanmoins incommoder trop. La sécheresse de l'atmosphère est telle que l'on endure mieux, là-bas, 30 ou 40 degrés au dessous de zéro, que 15 ou 20 ici. Ce que l'on raconte des rigueurs du climat peut effrayer à distance, nous le savons ; mais que l'on ne s'alarme pas inutilement. Après cinq ans d'expérience, nous ne nous en portons pas plus mal ; nous y avons gagné même à ce régime. Les maladies épidémiques n'y règnent pas non plus.

Il est vrai que la variole a sévi dans la colonie des Islandais ; mais ce n'était là qu'un pur accident, puisque ces émigrants avaient apporté avec eux le germe de cette terrible maladie.

On sait, du reste, que les ravages du fléau ont été circonscrits à ce groupe de population.

La transition de l'hiver au printemps, qui commence en avril, et de l'été à la froide saison qui s'ouvre en novembre, est souvent très brusque.

En général, les pluies sont assez fréquentes ; elles l'ont été plus que d'ordinaire pendant trois ou quatre ans, mais l'année dernière il n'a plu que juste ce qu'il fallait pour les besoins de la végétation. Les récoltes sont toujours bonnes. La pénétrabilité du sol lui fait absorber l'eau facilement, lorsqu'il en tombe une grande quantité.

NEIGE ET GELÉES

Il ne tombe pas autant de neige à Manitoba que dans les provinces de Québec ou d'Ontario ; la moyenne est de 20 à 24 pouces ; aussi les chemins sont-ils généralement fort beaux en hiver. Fait étrange, il n'en tomba pas même suffisamment, durant l'un des derniers hivers, pour permettre l'usage des sleighs, et la débacle de la rivière Rouge survint brusquement, cette année-là, vers le 15 de mars.

On a beaucoup parlé des gelées hâtives de Manitoba, et l'exagération a eu plus que sa part. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il n'est pas à notre connaissance, du moins, que les céréales et les légumes en aient souffert d'une manière sensible pendant notre séjour de cinq années là-bas.

FERTILITÉ DU SOL

Le sol de la vallée de la Rivière-Rouge est d'un alluvion noir ayant une couche végétale de deux pieds et plus à certains endroits. Sa fertilité est extraordinaire. M. Mathieu de Dombasle, l'un des plus habiles agronomes de son siècle, disait : "Avec du fumier, je ne connais pas de mauvaise terre ; sans fumier, je n'en connais pas de bonne."

Il faut faire exception pour Manitoba, où la pratique de fumer les terres a été à peu près, pour ne pas dire absolument, inconnue jusqu'ici.

A l'une des dernières expositions fédérales, l'on exhibait un échantillon de la terre d'une ferme qui avait produit du blé pendant cinquante ans consécutifs, sans engrais aucun. Nous avons vu de nos yeux, à Dufferin, en 1874, un superbe champ de blé encore sur tige, et c'était la vingt-deuxième année que la terre était semée de ce grain, sans que personne eût songé à la fumer.

M. W. A. Loucks acheta, en 1875, une ferme exploitée depuis 70 ans, et qui avait déjà produit 52 récoltes de blé. L'an suivant, il eut 26 minots de blé de l'acre, 51 minots d'avoine, 20 minots de pois, puis, en 1877, il recueillit 352 minots de pommes de terre de la semence de 10 minots.

L'analyse du sol, faite avec soin par des hommes entendus, lui attribue les propriétés les plus remarquables.

M. Thomas Connolly, correspondant du *Times* de Londres, écrivait dans une lettre adressée au *Citizen* d'Ottawa, le 18 novembre 1879 :

" Je déclare n'avoir jamais vu, dans le nouveau ou l'ancien monde, un pays où le sol soit plus fertile et le climat plus salubre qu'à Manitoba et dans la vallée de la Rivière-Rouge. Il n'y a aucun doute, selon moi, qu'un homme industrieux et énergique, muni d'une bêche et de grain de semence, peut s'établir dans la prairie et avoir bientôt une excellente ferme."

CÉRÉALES—LE BLÉ

Le blé est la plante alimentaire par excellence. C'est la base des richesses agricoles, la première, la plus précieuse des céréales, et le territoire capable de la produire en abondance ne peut manquer de jouer un rôle important sur les marché de l'univers. Or, tout le monde admet aujourd'hui que le Nord-Ouest canadien—y compris Manitoba—est spécialement adapté à cette culture. Nous ne saurions mieux faire que de citer ici l'autorité la moins suspecte. Il s'agit, en effet, de M. J W. Taylor, consul américain à Winnipeg, qui écrivait la lettre suivante au *Pioneer Press* de Saint-Paul, Minn., E.U., après la visite à Manitoba de MM. Reade, M.P., et Pell, deux des délégués anglais dont nous avons déjà signalé la mission au Canada :

LA GRANDE ZONE A BLÉ

" A M. le rédacteur du *Pioneer Press*.

" Le *Pioneer Press* ayant mentionné un état comparatif des températures à Saint-Paul, Winnipeg et Battleford pour les pre-

miers mois de l'année courante, y compris le mois d'avril, état que j'ai publié moi-même, j'espère qu'il sera intéressant pour vos lecteurs de connaître un relevé analogue pour l'année expirée au mois de juillet 1879. J'y ai ajouté les observations mensuelles prises à Toronto.

" Voici ce relevé :

	Lat. N.	*O. de Lon.*
Toronto	43·39	79·23
Saint-Paul	44·52	93·05
Winnipeg	49·50	96·20
Battleford	52·30	109·00

" Il est bon de rappeler ici que la latitude de Toronto est de 44 degrés ; celle de Saint-Paul, 45 ; de Winnipeg, 50 ; de Battleford. 53. Cette dernière localité est située sur la rivière Saskatchewan, au confluent de la rivière Bataille, et c'est la capitale des territoires du Nord-Ouest du Canada ; c'est ainsi qu'on désigne, géographiquement et politiquement, le vaste territoire qui s'étend de l'ouest de Manitoba (longitude de 99 degrés) aux Montagnes Rocheuses. Battleford est la résidence du lieutenant-gouverneur canadien, et on y publie, depuis quelques années déjà, un journal appelé le *Saskatchewan Herald*.

" Je dirai ici que le sergent Price, de la police canadienne à cheval ; M. James Stewart, du service canadien des signaux, à Winnipeg ; le sergent Cone, du service américain des signaux, à Saint-Paul, et M. G. C. Rainboth, ingénieur civil canadien, de Québec, ont eu la bonté de me fournir les données du tableau suivant :

TABLEAU DES TEMPÉRATURES MOYENNES

	Toronto.	*Saint-Paul.*	*Winnipeg.*	*Battleford.*
Août	66·38	72·00	67·34	67·79
Septembre	58·18	60·16	52·18	47·10
Octobre	45 84	46 03	35·84	34·52
Novembre	36·06	38·03	30·66	28·66
Décembre	25·78	19·03	11·97	6·48
Janvier	22·80	16·03	—6·10	0·45
Février	22·74	15·02	—12·32	—10·25
Mars	28·93	33 01	14·14	16·80
Avril	40·72	50·04	39·10	46·70
Mai	51·74	58·07	53·13	53·35
Juin	61·85	67·09	63 20	60·45
Juillet	67·49	73·05	68·19	63·95
Moyennes annuelles	44·04	45·62	34·76	34·82

" Un relevé des températures moyennes, pendant la saison de la culture, donne les chiffres suivants : Toronto, 57 degrés 65 minutes; Saint-Paul, 65 degrés 5 minutes; Winnipeg, 58 degrés 19 minutes; Battleford, 58 degrés 53 minutes. On voit donc que, pendant la saison de la culture, le climat est plus chaud à Manitoba et dans tout un territoire de sept cents milles, au nord-ouest, que dans aucun district du centre d'Ontario. En outre, Saint-Paul, dont la latitude est de 45 degrés, possède un climat de 7 degrés 40 minutes plus chaud que Toronto, qui se trouve par 44 degrés de latitude.

" J'espère pouvoir me procurer bientôt des statistiques semblables pour le fort McMurray, sur la rivière Athabaska, et le fort Vermillon, sur la rivière la Paix, à 1,000 et 1,200 milles, respectivement, franc nord-ouest de Winnipeg, et je suis fermement persuadé que le climat, à ces points, ne diffère pas beaucoup de celui de Battleford. L'altitude du district des rivières Athabaska et la Paix est moindre qu'à Battleford, où la vitesse des vents du Pacifique est aussi moins forte que dans les passes des Montagnes Rocheuses.

" Sir Alexander Mackenzie rapporte qu'à la rivière la Paix, par une latitude de 60 degrés, le 10 de mai, la pousse de l'herbe était si avancée que les buffles et leurs petits paissaient sur les hauteurs.

" Mais quelques observations personnelles que j'ai faites du prolongement nord-ouest de la zone fertile me fournissent la meilleure preuve qu'à l'ouest du lac Athabaska, par une latitude de 60 degrés, le climat ne diffère pas beaucoup de celui de la région située à l'ouest du lac Supérieur, par une latitude de 46 degrés.

" En 1871, M. Archibald, le propriétaire bien connu de Dundas, au sud du Minnesota, visita Manitoba. Il me dit que le blé de printemps, dans sa localité, se gâtait, devenait mou, et il cherchait une nouvelle semence pour lui rendre sa fermeté. Il fit coïncider sa visite avec l'époque de la récolte et trouva la qualité de grain qu'il cherchait; mais le rendement de ce blé causa son étonnement.

" —Voyez donc, me dit-il, tenant un épi de blé à la main— nous avons eu une excellente récolte dans le Minnesota, mais je n'ai jamais trouvé plus de deux grains bien formés dans chacun des groupes—ou grappes—qui forment une rangée; tandis qu'ici, je trouve, presque partout, trois grains dans chaque groupe. Cela explique la différence de vingt à trente minots par acre."

" Plus récemment, le professeur Macoun, botaniste de la commission géologique du Canada, m'a montré deux épis de blé, l'un provenant de l'établissement du Prince-Albert, près du delta de la Saskatchewan, par une latitude de 53 degrés et une longitude de 106 degrés, et l'autre, du fort Vermillon, sur la rivière la Paix, latitude 59 degrés, longitude 116 degrés, et de chaque grappe de

ces deux épis, j'ai retiré cinq grains bien formés sur la même longueur de l'épi. C'était la perfection du blé, résultat d'une loi physique bien connue, près de la limite nord de la région fertile.

"Permettez-moi de rapporter ici un autre fait qui m'a mentionné le professeur Macoun. Se trouvant au poste de la Baie-d'Hudson, dans cette région—soit au fort McMurray, latitude 57 degrés, soit au fort Vermillon, latitude 59 degrés, et presqu'à la longitude du grand lac Salé—un employé du poste l'invita à examiner, dans le jardin, une plante étrange provenant de quelques graines qu'on n'avait jamais vues encore dans la localité. Or, c'était une tige de concombre plantée en plein champ, au mois de mai, et dont le fruit était mûr au 20 août.

"Je laisse à d'autres le soin de vérifier l'exactitude de ce qu'écrivait Blodget, il y a vingt ans, dans son traité bien connu sur la climatologie de l'Amérique du Nord: "Une ligne tirée de la baie du Tonnerre, lac Supérieur, dans la direction nord-ouest, jusqu'à la rivière Mackenzie, par une latitude de 60 degrés, et, de ce point, vers le sud-ouest, jusqu'à la côte du Pacifique, par 55 degrés, comprendrait une immense région propre à la culture du blé, sauf sur les montagnes et dans quelques étendues arides." Or, je ne trouve pas exagérée cette opinion du professeur Blodget, et je partage entièrement l'opinon analogue qu'exprimait le *Pioneer Press* au mois de juillet dernier et que je prendrai la liberté de citer aussi.

"La ligne des températures moyenne, surtout pendant la saison de la végétation, de mars à octobre, au lieu de suivre les cercles de latitude, se courbe, à partir de la vallée du Mississipi, jusqu'à une grande distance au nord, et transporte ainsi la zone fertile du Minnesota jusqu'au 60ème parallèle, dans la vallée de la rivière la Paix, où se reproduisent les chaleurs de New-Jersey, de la Pennsylvanie, du Minnesota et du Dakota, et celle de la Pennsylvanie du nord et de l'Ohio dans la vallée de la Saskatchewan...... En dedans des lignes isothermes qui entourent la zone fertile à l'ouest et au nord-ouest du Minnesota, il y a une vaste région de terres fertiles où l'on pourrait aisément tailler douze Etats de l'étendue de l'Etat de New-York."

"M. le rédacteur du *Pioneer Press* m'excusera bien si, m'inspirant de ces données favorables, j'ai osé—dans un banquet récemment donné à MM. Reade et Pell, à Winnipeg—réclamer pour l'Amérique Britannique du Nord-Ouest un territoire égal à quatre fois celui de la Pennsylvanie et particulièrement propre à la culture du blé, qui en deviendra le principal produit agricole. A ce propos, je plaçais l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois et l'Iowa, et même la partie sud du Minnesota, dans la zone spécialement propre à la culture du coton; et, faisant observer les restrictions impératives que la nature a mises à la culture du blé dans la vallée du Mississipi, je hasardai l'assertion que les trois-quarts de

la région propre à la culture du blé se trouvent au nord de la frontière internationale. Depuis lors, le *Pioneer Press* a mis en doute cette répartition mathématique.

" Je continuerai à expliquer les conditions climatériques, desquelles dépend la solution du problème dont il s'agit, en empruntant quelques citations à un ouvrage intitulé : *Minnesota : Its place among the States, by J. A. Wheelock, Commissioner of Statistics.* Cet ouvrage a été publié en 1860, mais c'est une autorité d'autant meilleure que les prédictions de l'auteur se vérifient depuis vingt ans. La loi générale qui limite les régions propres à la culture du blé est clairement exposée comme suit :

" La région qui produit le blé, aux Etats-Unis, se trouve dans les limites de dix degrés de latitude et de six degrés de longitude, et se termine, à l'ouest, au 98ème parallèle. Mais la zone où on peut le cultiver avec profit occupe une bande comparativement étroite le long des limites du district où la température est toujours fraîche, et a, pour moyenne, cinquante cinq degrés au nord et soixante-onze degrés au sud. Cette définition exclut toute la région qui se trouve au sud de la latitude de cinquante degrés excepté l'ouest de la Virginie, et au nord de cette latitude, il faut exclure les districts du sud des Etats de Pennsylvanie, Ohio, Indiana, Illinois et Iowa, et y comprendre les parties nord de ces mêmes Etats, le Canada et les Etats de New-York, Virginie ouest, Michigan, Wisconsin, Minnesota et les vallées des rivières Rouge et Saskatchewan. En termes généraux, on peut dire que la zone où la production du blé atteint son maximum se trouve immédiatement au nord des districts où celle du blé-d'Inde est aussi à son maximum."

" Le commissaire Wheelock résume très exactement comme suit les arguments en faveur de l'Amérique Britannique du Nord-Ouest :

" 1o Des causes physiques et économiques limitent la culture du blé aux régions où sa production atteint son maximum, c'est-à-dire à moins d'un tiers des Etats de l'Union, en dedans d'une zone dont la superficie est évaluée, en chiffres ronds, à 250,000 milles carrés, où il faut aller chercher les neuf-dixièmes du blé qui fournit le pain à l'Amérique et une exportation toujours croissante de céréales à l'étranger.

" 2o Dans les limites de cette zone, les mêmes causes climatériques et d'autres tendent à concentrer la culture du blé dans la bande supérieure des Etats du Nord-Ouest, préférant toujours les districts les plus fertiles.

" 3o Le Minnesota et la région au nord-ouest de cet Etat offrent les meilleurs districts pour la culture du blé ; la moyenne du rendement y est la plus élevée, les récoltes plus certaines et les produits les meilleurs."

" On ne doit pas oublier que la mission des commissaires Reade et Pell, sur ce continent, était de constater les probabilités et

incidents de la production des denrées alimentaires, surtout les céréales, pour répondre à la demande en Angleterre. Partant de ce point, le *Free Press*, de Winnipeg, donne une définition négative de la zone propre à la culture du blé, et propose d'exclure les Etats et provinces dont le produit est moindre que la demande de la population locale. Cette délimitation exclurait les Etats de la Nouvelle-Angleterre et ceux du Sud, New-York, New-Jersey, la Pennsylvanie, peut-être le Michigan; relèguerait l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, l'Iowa et le Nébraska dans la région qui produit le blé d'Inde, et ne laisserait que le Wisconsin, le Minnesota et le Dakota (certainement au nord du 44ème parallèle) pour la région des Etats-Unis, à l'est des Montagnes Rocheuses, où il y a toujours un surplus, en dehors de la consommation locale. Naturellement, il faut inclure les districts considérables de la Californie et de l'Orégon; mais il est douteux que leurs exportations puissent excéder celles de la province d'Ontario.

" La grande région intérieure du continent contribuera-t-elle à nos exportations de blé et de farine ? Je veux parler des territoires du Montana, Idaho, Wyoming, Colorado, Utah et Nevada. Prenons le territoire le plus favorisé, celui de Montana. Si grandes que soient ses ressources, je suis forcé de croire qu'un tiers seulement de sa superficie peut être atteint par l'irrigation qui est indispensable, et que ses ressources minières et ses vastes pâturages, pour l'élève du bétail et des moutons, deviendront le théâtre de son activité industrielle. En 1868, après avoir fait des études minutieuses, en qualité de commissaire chargé de recueillir des statistiques sur les mines, j'écrivais ce qui suit :

" La superficie du territoire de Montana est de 146,689 35/100 milles carrés, soit 93,881,184 acres—à peu près la même que celle de la Californie, trois fois celle de l'Etat de New-York, deux fois et demie celle de la Nouvelle-Angleterre, et cependant, des autorités locales déclarent que l'étendue propre à la culture n'est représentée que par un acre sur trente, soit un total de 3,346,000 acres. Naturellement, les animaux domestiques peuvent vivre sur une beaucoup plus grande étendue. La condition nécessaire à la culture est, comme au Colorado et au Nouveau-Mexique, la possibilité de l'irrigation."

" Dans un récent rapport de la Commission nationale de géologie, j'observe que le major J. W. Powell estime que dans l'Utah, dont la superficie est de 84,476 milles, on peut, en utilisant les cours d'eau, sans construire de réservoirs, obtenir 1,250,000 acres environ propres à la culture du blé. Jusqu'à quelle distance, à l'est, l'irrigation est-elle nécessaire? C'est ce que je ne saurais dire. Le professeur Henry, du " Smithsonian Institute," fixait la limite à 98 degrés de longitude ; mais 101 degrés, ou trois degrés de plus à l'ouest, surtout à l'ouest de Manitoba, me semble un chiffre plus probable. Dans les régions propres à l'agriculture,

l'abondance des récoltes est remarquable ; mais elles sont achetées, aux plus hauts prix, par les mineurs, les bergers et la population des villes. A ce propos, je dois rappeler que les localités du Canada central, sur la ligne qui se trouve 1,600 milles au nord-ouest de Saint Paul—je veux parler de Battleford, Prince-Albert, fort McMurray, fort Vermillon, et le fort plus connu d'Edmonton—sont tous à l'ouest du 105ème cercle de longitude, et en ligne directe de Denver City, le grand lac Salé et même Virginia City, et cependant l'irrigation n'est pas nécessaire dans aucune des régions le plus au nord. C'est le trait marquant de la "zone fertile" qui s'élargit, grâce aux latitudes moindres et aux courants d'air venant constamment de la côte du Pacifique—que l'immense trapézoïde dont le sommet aboutit à la rivière Mackenzie, jouit de pluies d'été suffisantes pour toutes les fins de l'agriculture telle qu'organisée dans les États de l'Atlantique et du Mississipi.

"Je ne soutiens pas obstinément l'exactitude d'une délimitation faite à la hâte des bornes de cette région fertile, au sud et au nord. J'y renoncerais volontiers si j'étais sûr, à mon tour, que la conclusion suivante du *Pioneer Press* est exacte : "Dans le territoire de la Baie-d'Hudson, en dehors des anciennes provinces, 200,000,000 d'acres de terre sont propres à la culture du blé." Pareille admission justifie pleinement la construction d'un chemin de fer sur lequel, dans dix ans, la locomotive franchirait 1200 milles de plus à partir de son point d'arrêt actuel sur la rivière Rouge. Bientôt, peut-être, l'administration des chemins de fer changera le nom du tronc de la ligne de la vallée de la rivière Rouge, pour lui substituer—si le Saint-Paul et Pacifique n'était pas rétabli—cette désignation : "Chemin de fer de Saint-Paul, Minneapolis et Athabaska.

"J. W. TAYLOR.

"Le 22 novembre 1879."

M. Taylor, qui a du talent et de la science, réside à Manitoba depuis plusieurs années, et il a fait une étude spéciale du pays et de ses ressources. Doué d'un esprit observateur et juste, il n'a pas craint de dire la vérité, et son témoignage désintéressé est évidemment d'un grand poids.

La lettre du consul américain parle par elle-même et s'explique aussi d'elle-même ; c'est une réponse énergique et concluante à la feuille de Saint-Paul, qui le taxait d'exagération.

M. le sénateur John Sutherland, de Manitoba, a déclaré devant un comité, à Ottawa, qu'il avait récolté 60 minots par acre, de blé du printemps pesant 66 livres. Il a ajouté que l'on en avait eu 70 minots de la semence d'un minot.

L'an dernier, M. Paul Peloquin, de Saint-Pie, a récolté 244 minots d'avoine sur quatre acres, et 427 minots de blé sur 20 acres de la semence de 23 minots.

M. Henri L'Ecuyer a eu 102 minots d'avoine de la semence de deux minots.

L'année dernière encore, M. Robertson, de Saint-François Xavier, a récolté 300 minots de blé sur six arpents.

M. B. B. Larivière écrivait dernièrement, de la Montagne à la Tortue, que trois minots de blé lui en avaient valu 82.

M. Louis Labonté, de Saint-Pierre, Rivière-au-Rat, a récolté 251 minots d'avoine d'un champ de 5 arpents.

MM. Joseph Labonté et Hilaire Gagné, du même endroit, ont eu l'an dernier, aussi, 1200 minots de grain sur 45 arpents.

M. Flavien Baril, de Letellier, a recolté 492 minots de ble et 15 minots de pois sur 27 arpents de terre labourés pour la première fois.

Sans doute que ce sont là des faits isolés ; mais ils prouvent la force extraordinaire de production du sol.

La moyenne du rendement du blé, qui est haut, bien fourni et surmonté d'un épi serré et abondamment garni, est de 25 minots par acre.

Il est établi, en outre, que la farine provenant de ce grain est de la meilleure qualité.

BLÉ

Voici quelle est la moyenne du rendement du blé comparé à celui des Etats suivants de la république voisine :

Nord-Ouest canadien	25	minots	par acre.
Minnesota	17	"	"
Massachusetts	16	"	"
Pennsylvanie	15	"	"
Wisconsin	13	"	"
Iowa	10	"	"
Ohio	10	"	"
Illinois	8	"	"

Voici maintenant quelle en est la pesanteur :

Manitoba,	blé du printemps,	63 à 66 livres	par minot.
Minnesota	"	63 à 65 livres	"
Illinois	"	52 à 58 livres	"
Ohio	"	57 à 60 livres	"
Pennsylvanie	"	57 à 60 livres	"

Le blé doit être semé avant le 12 de mai : et les meilleures espèces sont, paraît-il, les blés écossais, russe et de la Rivière-Rouge.

On ne sème guère de blé d'automne.

L'AVOINE

On la cultive avec le plus grand succès ; le rendement est quelquefois prodigieux. Citons quelques cas :

M. Alex. Murray, M.P.P., de Saint-Charles, à eu, en 1876, une moyenne de 90 minots d'avoine par acre, sur un espace de 7 acres.

M. Wm McLeod, de High-Bluff, en a récolté 600 minots sur 6 acres, de la semence de 12 minots.

M. Donald McKay, du même endroit, en a recueilli 1,100 minots sur 10½ acres.

La moyenne est de 45 à 50 minots par acre.

Nord-Ouest canadien	50	minots	par acre.
Minnesota	37	"	"
Iowa	28	"	"
Ohio	23	"	"

Il ne faut pas semer l'avoine plus tard que le 20 de mai. Les variétés sont nombreuses ; celle de Norvège est supérieure.

L'ORGE

Un seul acre en a rapporté 60 minots. C'est assez dire que l'orge vient à merveille. La moyenne du rendement par acre est d'environ 35 à 40 minots, pesant 50 à 55 livres.

Nord-Ouest canadien	40	minots	par acre.
Minnesota	25	"	"
Iowa	22	"	"
Wisconsin	20	"	"
Ohio	19	"	"
Indiana	19	"	"
Illinois	17	"	"

On peut semer de l'orge jusqu'au 1er de juin.

LE SEIGLE—LE SARRASIN

Le seigle a été négligé jusqu'ici ; on peut en dire autant du sarrasin.

Pourtant, M. A. V. Becksted, qui a semé du seigle à Emerson, déclare avoir eu 30 minots de l'acre, en 1877 et 1878, et 40 minots en 1879 et 1880.

POIS

Le rendement est considérable : de 25 à 30 minots l'acre.

MAÏS—BLÉ-D'INDE

Il est une espèce particulière au pays, qui pousse fort bien ; mais tous les essais n'ont pas réussi d'une manière très satisfaisante. La variété dont nous parlons ici est plus petite que celles des autres provinces.

LIN ET CHANVRE

Ces plantes industrielles trouvent dans le riche sol du Nord-Ouest tout ce qu'il faut à leur développement. On nous dit que

cette culture était fort répandue, naguère, dans la colonie de la Rivière-Rouge, et que l'impossibilité d'en écouler les produits explique seule son abandon pendant quelques années. Aujourd'hui, les Canadiens-français établis sur la Rivière-Rouge, et les Mennonites, ont repris cette culture avec beaucoup de succès.

Le lin est semé jusqu'à la fin de juin.

HOUBLON

Le houblon croît à l'état sauvage en abondance.

POMMES DE TERRE

Elles poussent à souhait et atteignent des proportions pour ainsi dire exagérées—ce qui ne nuit en rien, cependant, à leur goût exquis.

Il est connu qu'un seul acre en a donné, plus d'une fois, 600 minots.

Ainsi, par exemple, M. J. W. Sifton, l'un des entrepreneurs du Pacifique canadien, en a récolté 275 minots dans un rayon d'un quart d'acre.

M. F. C. Shipp, de la Pointe-Douglas, à Winnipeg, a extrait de son jardin l'un de ces tubercules pesant 4 livres.

Il a été éclipsé, toutefois, par M. John Omand, de Saint-James, qui a exhibé, à Winnipeg, une pomme de terre de 5 livres. Nous l'avons vue de nos yeux.

Les *Early Rose*, *Beauty of Hebron* et *Snowflake* sont préférées aux autres espèces.

La moyenne est de 400 à 500 minots par acre.

NAVETS—PANAIS

On en a retiré plus de 1,000 minots d'un acre. Ils sont fort remarquables, en outre, par leur grosseur.

M. J. B. Clarke, de Saint-James, a récolté, en 1876, une moyenne de 1,000 à 1,200 minots de navets par acre, sur une étendue de 7 acres.

A l'exposition provinciale tenue à Winnipeg, la même année, l'on exhibait un navet pesant 36¾ livres ; nous avons pu vérifier le fait nous-même. Ce phénomène végétal a été expédié aux Etats-Unis pour y figurer au Centenaire, où il brilla, dit-on, au premier rang parmi ses congenères.

La moyenne de la production des navets est de 500 à 700 minots par acre.

Les panais poussent également bien.

BETTERAVES

Elles pèsent jusqu'à 20 livres ; c'est l'exception sans doute, mais l'on voit quelle peut être la moyenne de leur volume

Ajoutons que le sol convient parfaitement à la betterave à sucre, et que l'on parle d'organiser une industrie des plus lucratives.

LES CHOUX

Rien de plus beau à voir que ce produit, admirable par son développement et sa qualité. A l'exposition provinciale de 1876, il y en avait une collection splendide. On en pesa un du poids de 26 livres; nombre d'autres pesaient 25 livres.

CAROTTES

Elles poussent aussi bien que les betteraves et sont excellentes. Leur poids atteint souvent jusqu'à onze et douze livres; et l'on en récolte jusqu'à 300 minots par acre.

OIGNONS

Ils sont vraiment superbes. On s'étonne de leurs dimensions qui paraissent extravagantes. Un seul acre en a produit 270 minots.

MELONS, CONCOMBRES, CITROUILLES

Avec un peu de soin, l'on réussit fort bien.

Citons ce qu'écrivait un voyageur dans le *Tour du Monde*, en 1860, parlant de la ferme d'un M. Gowler, sur l'Assiniboine:

"Ses propriétés sont considérables; il ne peut même en cultiver qu'une partie, dont cinquante en céréales; le reste en maïs, en navets en *pommes de terre, les plus belles qu'il soit possible de voir. Ses melons n'ont pas de pareils et pèsent jusqu'à six livres.* Le jardin de la ferme lui fournit en outre, avec beaucoup de légumes variées, *le tabac nécessaire à son usage.* Quant aux fourrages, la prairie est là pour en fournir.

"Il est à regretter que toutes les exploitations rurales de la Rivière-Rouge ne puissent rivaliser avec celles-là. Certes, ce n'est pas la nature qui déjoue les espérances de l'agriculteur, ni le sol qui contrarie ses efforts. Il n'en est pas de plus fertile et de plus favorable. Le maïs croît partout; on le plante vers le 1er juin, et il est mûr à la fin d'août; j'en dirai de même du blé, qu'on récolte trois mois après l'avoir semé; un foin d'une qualité supérieure couvre des milliers d'hectares; les plantes potagères, en usage au Canada, se développent avec une vigueur peu commune sur les bords de la rivière Rouge et de l'Assiniboine. Tout est réuni pour faire de la colonie un centre de production sans égal."

Nous avons vu à la dernière exposition fédérale tenue à Ottawa, dans le pavillon de Manitoba, des pommes de terre du poids de 4 livres, des betteraves de 8 livres, des carottes de 5 livres, des oignons ayant un pied, et des choux, 4 pieds de circonférence.

M. G. de Cazes, de Winnipeg, a exposé de magnifiques échantillons de cannes à sucre.

Et notez bien qu'il avait fallu extraire tout cela au moins trois semaines plus tôt qu'à l'ordinaire, afin d'arriver à temps à Ottawa.

Les jardins de M. Owen Hughes, de la Pointe de Chène, ont produit des concombres de 18 pouces de longueur, et M. Jas Lawrie, de Morris, publie qu'il a eu des citrouilles de grosseur énorme.

En résumé, nous pouvons dire que tout ce qui se trouve d'ordinaire dans le jardin potager croît à merveille.

FRUITS

Il y a une abondance de fruits sauvages au Nord Ouest, parmi lesquels se trouvent le raisin, la prune, la fraise, la cerise, la merise, la framboise, la catherinette, la senelle, la gueule noire, la poire, la groseille, la gadelle, le bleuet, la mûre, l'atoca, etc., etc.

La culture des fruits n'a guère préoccupé le colon jusqu'à ce jour; mais son attention, éveillée par des expériences satisfaisantes, se tourne un peu plus de ce côté-là.

M. W. B. Hall, de la paroisse de Headingly, située à une courte distance de Winnipeg, possède un fort joli jardin planté d'arbres fruitiers de toute espèce, au nombre de près de 100; et ce n'est pas le seul.

A la dernière exposition fédérale, nous avons vu des pommes de Manitoba.

ÉLEVAGE DES ANIMAUX—FOIN

Tous ceux qui ont pu admirer les immenses prairies qui se déroulent à perte de vue dans les territoires de l'Ouest, s'accordent à dire que c'est le pays où l'élevage des animaux peut se faire avec le plus de succès et le moins de frais. De bonne heure, au printemps, les troupeaux quittent l'étable pour se répandre dans la plaine où croissent, en grande variété, les hautes et grasses herbes. [Il en a été exposé, à Ottawa, près de 30 échantillons.] Et durant la belle saison, c'est-à-dire du 15 juillet au 15 de septembre, le cultivateur coupe le foin dont il a besoin pour l'hiver, sans avoir rien à débourser.

A l'automne, les animaux sont dans la meilleure condition possible, et la saine température de la froide saison favorise aussi leur développement.

On a longtemps négligé ce genre d'industrie, qui assure un bénéfice considérable. Des milliers d'animaux—chevaux, bestiaux*, moutons, cochons—étaient expédiés chaque année des Etats voisins de la république, et il fallait que le commerce fût bien lucratif

* Le bœuf domestique a été importé en 1825, et le mouton—qui n'a jamais été attaqué par aucune maladie—en 1833.

pour qu'il y eût profit à envoyer de nombreux troupeaux du Montana, par exemple. Un Canadien-français, M. J. Demers, qui habite ce territoire américain, en a amené plus de 1,500 à Manitoba, et il y trouvait son compte.

" Les prairies, dit Mgr Taché, ont de quoi nourrir un nombre infini de bestiaux, non-seulement à cause de leur étendue, mais aussi par la nature même et la richesse de leurs produits, qui valent les meilleurs prés de trèfle.

" Les animaux de boucherie s'engraissent dans les prairies naturelles sans aucun secours, et quand l'animal est dans les conditions de santé, il atteint assez rapidement un état qui le rend digne des meilleurs marchés."

Le vicomte Milton et le Dr W. Cheadle, qui ont traversé les Montagnes Rocheuses, disent aussi dans leur ouvrage, publié en 1866 :

" Nous avons lâché nos chevaux, au début de l'hiver, à la Belle-Prairie*. Bien qu'ils eûssent été fort maigres quand la neige avait commencé à tomber, ils étaient devenus de vraies boules de graisse. La pâture est si nourrissante, que même en hiver, où ils ont à chercher leur nourriture sous la neige, les animaux engraissent rapidement, pourvu qu'ils trouvent des bois où s'abriter contre les rigueurs de la température.

" Les vaches laitières et les bœufs de trait, près de la rivière Rouge, sont dans une condition presque aussi belle que celle du bétail nourri dans les étables et amené à l'exposition de Baker Street."

Le gouvernement afferme des terres à foin ainsi que des pâturages, pour faciliter, l'élève des animaux—exploitation qui deviendra, bientôt, l'une des plus importantes.

En effet, l'on a déjà établi des *ranches* ou des parcs immenses près des Montagnes Rocheuses, et tout fait espérer que l'essai réussira. Des milliers d'animaux peuplent actuellement ces *ranches*, et leur nombre s'accroît sans cesse.

Qui a foin a pain, dit le proverbe, et c'est vrai, puisque, dit-on, le foin des prairies naturelles et artificielles, ce n'est pas seulement du pain, mais aussi de la viande, du lait, de la laine et du travail.

Un cultivateur des cantons de l'est établi près de Morris, situé à environ mi-chemin entre Winnipeg et les Etats-Unis, écrivait à la date du 1er juillet dernier : " J'aimerais que vous pûssiez voir nos prairies comme elles sont actuellement. Le plus beau coup-d'œil nous est offert par les champs où se trouvent un mélange de pois sauvages ou vesces et d'herbes sauvages. Ces plantes ont de 2 à 3 pieds de haut, et elles sont si serrées et si égales que je crois qu'une balle qui tomberait dans un endroit quelconque du champ ne

* Belle-Prairie est située près de la rivière aux Coquilles, à l'ouest.

toucherait pas le sol. Les pois sont d'un vert foncé et l'herbe d'un vert tendre. Des milliers d'acres de terre couverts de cette végétation offrent un spectacle unique et dont les prairies du Nord-Ouest possèdent seules le secret."

Le trèfle, le mil, etc., poussent très bien, mais on ne les cultive guère, vu l'abondance du foin naturel.

Le rendement est de 3, 4 et 5 tonnes l'acre.

LAITAGE

A l'élève des animaux se relie une autre industrie domestique qui accroît les bénéfices considérablement: nous voulons parler du commerce de laitage, de la fabrication du beurre et du fromage, articles dont la vente est aussi facile que rémunérative, même sur le marché local

LES ABEILLES

Elles s'acclimatent aisément; on assure que les expériences faites jusqu'ici ne laissent aucun doute à ce sujet. Voilà donc encore une industrie à laquelle le colon peut se livrer avec avantage.

POISSON

Les rivières et les lacs en sont peuplés. Mentionnons la perche et le crapet, assez rares toutefois; le doré et la carpe, abondants; le brochet et le maskinongé, qui atteignent des proportions remarquables; la laquèche, ou "Gold Eye," que l'on prend en grande quantité; le poisson blanc, dont il se fait un commerce considérable; la barbue, qui fréquente surtout la rivière Rouge et les lacs situés dans le voisinage, ainsi que les tributaires du lac Winnipeg, où apparaît aussi l'éturgeon, etc. Dans les rivières arctiques pullulent le saumon et la truite; cette dernière, ou plutôt une variété, habite aussi les lacs dont les eaux sont tranquilles.

ANIMAUX SAUVAGES, GIBIER, ETC.

Le Nord-Ouest est le pays des animaux à fourrures, du gibier en général. Nous pouvons mentionner surtout le bison, le bœuf musqué, l'ours, l'orignal, le caribou, le cerf, le chevreuil, la gazelle ou cabri, le loup, la chèvre et le mouton des montagnes, le renard, le blaireau, le carcajou, le chat sauvage, le chat tigre, la martre, le vison, le castor, la loutre, l'hermine, le lièvre, le lapin, le rat-musqué, la belette; aussi, dans un autre ordre, le faisan ou poule de prairie, la perdrix, la tourte, les canards, les oies, etc.

En deux jours, l'honorable James McKay et son serviteur ont tué plus de 500 canards, outre un nombre considérable de poules de prairie, etc.

Trois chasseurs émérites, de Winnipeg, ont également abattu, en deux jours, près du lac Winnipeg, près de 900 canards.

L'un de nos amis en a tué 100 en une seule journée, à treize milles de distance de Winnipeg.

BOIS

Il est indéniable que le bois est relativement rare au Nord-Ouest. Mais cet inconvénient—compensé par mille autres avantages—tout malheureux qu'il puisse être, ne saurait devenir un obstacle à la colonisation. Jusqu'ici l'on n'en a que peu souffert, et le chemin du Pacifique, avec ses embranchements, rapproche Manitoba de la grande région boisée qui se développe à l'est. On sait, en effet, que les vallées de la rivière la Pluie, de la rivière Winnipeg, et le territoire compris entre le lac des Bois et la rivière Rouge, en renferment d'immenses quantités de différentes espèces. D'autre part, les rivières Rouge, Assiniboine, la Seine, au Rat, aux Roseaux et autres sont également bordées de deux lisières de bois, et çà et là dans la prairie se dressent aussi de jolis bosquets.

A l'ouest, de grands cours d'eau traversent la forêt dont Mgr Taché estime la superficie totale à environ 480,000 milles carrés, de même qu'il évalue à 60,000 milles carrés l'étendue des prairies, et au même chiffre, ou à peu près, le prolongement du vaste désert américain, au-delà de notre frontière, c'est-à-dire du 49ème parallèle.

Les principales essences de bois que l'on trouve à Manitoba, et dans les territoires, sont l'érable, la plaine, le pin rouge et blanc, le cèdre, le chêne, l'orme, le frêne, l'épinette, le bouleau, le tremble, le liard, le tilleul, le sapin, le cyprès, etc.

Le bois de construction est importé, en grande partie, des Etats voisins ; on l'expédie en radeaux par la voie de la rivière Rouge, et il est scié dans la province. Il en a été beaucoup importé depuis deux ans de Collingwood dans la Baie Georgienne, et même d'Ottawa et de Montréal, mais les grandes scieries qui viennent d'être construites sur le lac Winnipeg, près le Fort Alexander, et sur le lac des Bois, au Portage du Rat, vont fournir une quantité de bois suffisante pour approvisionner le marché. Il y a plusieurs grandes scieries à Winnipeg et ailleurs.

Une certaine quantité de bois de chauffage vient de la même source.

Nous publions les prix plus loin.

CHARBON

Il est constaté depuis longtemps que le Nord-Ouest recèle de riches mines de houille dont l'analyse a établi la valeur ou la supériorité. Nous n'avons pas besoin de disserter sur le rôle que joue aujourd'hui le charbon dans le domaine de l'industrie.

" Les terrains houillers que traversent les différentes branches de la Saskatchewan sont une grande source de richesse, dit Mgr Taché, et favoriseront la colonisation de cette vallée, où la nature a multiplié des sites d'une beauté qui défie ce qu'il y a de plus remarquable au monde en ce genre. Plus loin, il ajoute : " Les mines de charbon que renferme le district de la Saskatchewan lui assurent une importance incontestable. L'immense dépôt houiller se montre à découvert aux falaises du grand fleuve."

Le vicomte Milton et son ami, le Dr Cheadle, en parlent ainsi :

" Les bords de la rivière Pembina laissent voir la section d'un magnifique gisement de charbon, ayant quinze à vingt pieds de profondeur.... On a encore trouvé le charbon, au nord, sur les rivières Macleod, Athabaska, à la Boucanne, de la Paix, et Mackenzie ; vers le sud, sur la Saskatchewan et les rivières à la Bataille et à la Biche. A Edmonton, dans la falaise qui domine le bord de la rivière, on en voit un gisement qui est employé pour la forge. Ainsi, on a observé des couches de houille en plusieurs endroits, dispersées dans un espace de plus de dix degrés de latitude, mais presque invariablement sous le même méridien.. En tirant une ligne depuis la rivière Mackenzie jusqu'au confluent de la rivière à la Biche, dans la Saskatchewan méridionale, on aurait trouvé exactement celle qui détermine la position des gisements de charbon observés jusqu'ici. Ils ont une étendue considérable et formeront sans doute, un jour, un des principaux éléments de la richesse de ce district de la Saskatchewan, que la nature a si extraordinairement favorisé."

Il est indubitable, dit le professeur Macoun, que dans la région à l'ouest d'Edmonton, laquelle est bornée au nord par la rivière Athabaska et au sud par la rivière à la Biche, il existe un terrain houiller d'au moins 25,000 milles carrés ; et dans cette vaste étendue l'on peut espérer que l'on trouvera des veines exploitables à des profondeurs qui excéderont rarement 300 pieds, et souvent, comme dans le cas des veines épaisses plus haut décrites, très-favorablement situées pour l'exploitation au moyen de galeries pratiquées à la surface.

Les rapports géologiques confirment ces renseignements. Il y a quelque temps déjà, l'on a fait grand bruit de la découverte de riches dépôts de houille près de la rivière Souris, l'un des tributaires de l'Assiniboine et dont la source se trouve près de la frontière, à plus de 300 milles à l'ouest de la rivière Rouge. Bien plus, une compagnie s'est organisée de suite pour exploiter la mine et en transporter les produits à Winnipeg.

On a aussi découvert un gisement considérable à quelques milles à l'est de la ville d'Em[illegible]n.

Aussitôt que le chemin de fer du sud-ouest aura été construit jusqu'à proximité de la rivière Souris, un embranchement le reliera immédiatement aux mines, afin de transporter le charbon à Winnipeg et ailleurs.

TOURBE

Les dépôts tourbeux abondent au Nord-Ouest, et l'on sait que la tourbe, à défaut de bois ou de charbon, fournit un excellent combustible.

Une compagnie a été formée avec un capital considérable pour cette exploitation. On doit commencer les travaux sur le marais Julius, le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Selkirk.

LES TERRES AU NORD-OUEST

SYSTÈME D'ARPENTAGE

Le système d'arpentage ou de division du territoire au Nord-Ouest est fort simple. Toutes les terres sont groupées par cantons ou *townships* mesurant six milles carrés chacun.

A leur tour, les cantons ou *townships* sont divisés en sections—ils en contiennent 36 chacun—disposées et numérotées de la manière indiquée par le diagramme suivant :

DIVISION D'UN TOWNSHIP

N.

31	32	33	34	35	36
30	29	28	27	26	25
19	20	21	22	23	24
18	17	16	15	14	13
7	8	9	10	11	12
6	5	4	3	2	1

O. — E.

S.

Une section, d'un mille carré, se compose de 640 acres.
Une demi-section, de 320 acres.
Un quart de section, de 160 acres.
Un demi-quart de section, de 80 acres.
Un quart de quart de section, de 40 acres.

Ainsi donc, 4 quarts de section constituent une section subdivisée comme suit en 16 quarts de quart de section :

N.

	13	14	15	16	
	12	11	10	9	
O.					E.
	5	6	7	8	
	4	3	2	1	

S.

Un mille comprend 80 chaînes d'arpentage ; la chaîne mesure 66 pieds et se compose de 100 mailles ou chaînons.

Un carré d'une chaîne sur dix représente un acre en superficie.

L'arpent en superficie tel que connu dans la province de Québec mesure un peu moins que les trois quarts d'un acre.

Les cantons s'appuient sur deux lignes principales dans la province de Manitoba : la première est la frontière internationale e sert de base aux rangs des *townships* marqués sur la carte en chiffres ordinaires et se dirigeant au nord ; la seconde a son point de départ à onze milles environ d'Emerson, à l'ouest, et porte le nom de premier méridien principal—allant au nord—d'où se déroulent en sens inverse, et des deux côtés, les rangs des cantons désignés par des caractères romains.

Il y a dans les territoires de l'ouest quatre autres principaux méridiens : le second méridien principal repose sur le 102ème méridien de longitude ouest, à 30 milles au-delà du Fort Ellice, tandis que les troisième, quatrième et cinquième partent dès 106e, 110e et 114èmes méridiens de longitude.

Des monuments en fer ou en pierre ou des poteaux placés aux coins des divisions et subdivisions, permettent au colon de constater sans effort l'étendue de son domaine, les limites qui le séparent de la propriété du voisin.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour se renseigner sur un point quelconque de la province.

Les CANTONS ou TOWNSHIPS sont désignés par des chiffres ordinaires, 1, 2, 3, 4, etc., etc., à partir de la ligne internationale, au bas de la carte, en remontant au nord.

Les RANGS des cantons ou townships situées à gauche de chaque méridien principal forment les rangs I, II, III, IV, etc., etc. à l'ouest de ce méridien. Mais les rangs situés à droite du premier méridien principal constituent les rangs I, II, III, IV, etc., etc., à l'est de ce méridien.

Pour connaître le numéro du CANTON ou *township* que l'on cherche, il faut compter le nombre de cantons, à partir de la ligne internationale au bas de la carte, et remonter en comptant 1, 2, 3, 4, etc., etc., et pour connaître le numéro du RANG, il faut compter le nombre de cantons qui séparent cet endroit du méridien le plus rapproché à droite.

Les rangs à l'est du premier méridien principal sont numérotés de l'ouest à l'est, c'est à-dire en sens opposé à celui des autres méridiens.

CHEMINS

D'après les premiers arpentages, chaque section était entourée d'un chemin d'une chaîne et demie, ou 99 pieds de largeur.

Maintenant, la largeur des chemins est limitée à une chaine —soit 66 pieds—et la distance qui les sépare reste la même de l'est à l'ouest, mais ceux tracés du sud au nord sont séparés par une double rangée de sections et se trouvent à deux milles l'un de l'autre.

HOMESTEAD

Avant d'analyser les lois et règlements qui concernent les terres au Nord-Ouest, appartenant soit à la couronne ou au syndicat du Pacifique qui en possède 25,000,000 d'acres, nous ferons connaître ce que l'on entend par *homestead* et *préemption*.

Ainsi, la loi du *homestead* confère au colon le droit de propriété sur la terre, qu'il doit cultiver durant trois années avant d'obtenir son titre du gouvernement. Il faut être âgé d'au moins dix-huit ans pour avoir le bénéfice de cette loi si libérale, et l'inscription du lot ne coûte que $10. C'est là ce qu'on appelle aussi une concession gratuite.

PRÉEMPTION

La loi de préemption permet au colon d'acheter—outre son *homestead*—un nombre égal d'acres, dans le voisinage immédiat, à des prix déjà fixés, variant de $2 à $2.50 l'acre, selon la distance des chemins de fer et aux conditions déterminées par le gouvernement.

CLASSEMENT DES TERRES PUBLIQUES

Les terres publiques du Canada, déjà arpentées dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, sont classées comme suit :

Classe A

Terres situées à une distance de 24 milles—de chaque côté—de la ligne-mère, ou d'un embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Classe B

Les terres situées à une distance de douze milles—de chaque côté—de tout chemin de fer projeté (autre que celui du Pacifique) et approuvé par un arrêté du Conseil publié dans la *Gazette du Canada.*

Classe C

Les terres situées au sud de la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique et non comprises dans les classes "A" et "B."

Classe D

Les terres autres que celles qui se trouvent dans les classes "A," "B" et "C."

HOMESTEADS ET PRÉEMPTIONS

Les sections portant les numéros pairs dans les classes ci-dessus, sauf les numéros 8 et 26 appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, sont destinées aux *homesteads* et préemptions.

a. Excepté la classe "D" où le gouvernement pourra vendre une certaine étendue de territoire à des compagnies ou particuliers au bénéfice de la colonisation.

b. Excepté le cas où il faudra vendre des terres boisées aux colons.

c. Sauf enfin lorsque le ministre de l'Intérieur jugera à propos de vendre certaines terres à l'enchère publique ou d'en disposer selon que le pourrait ordonner le gouverneur en conseil.

Les sections portant les numéros impairs dans la classe "A"—sauf les numéros 11 et 29 affectées aux écoles—appartiennent à la compagnie du chemin de fer du Pacifique. Nous en reparlerons plus loin.

Les sections portant les numéros impairs dans les classes "B" et "C" seront vendues au prix de $2.50 l'acre, payable lors de la vente.

a. Excepté le cas où le gouverneur en conseil en disposerait autrement.

Les sections portant les numéros impairs dans la classe "D" seront offertes au taux de $2.00 l'acre, payable comptant.

a. Sauf lorsque le gouverneur en conseil en ordonnera autrement.

b. Excepté le cas où le gouvernement vendrait des terres à des compagnies ou particuliers dans l'intérêt de la colonisation.

Tous ceux qui se seront établis sur des sections portant des numéros impairs, avant la mise en vigueur des règlements du 9 octobre 1879, auront droit à l'inscription d'un *homestead* et d'une *préemption,* tout comme s'ils se fussent fixés sur les sections portant les numéros pairs.

PRIX ET PAIEMENTS

Le prix des terres préemptées sera donc :

1. Pour celles qui se trouvent dans les classes "A," "B," et "C," de $2.50 l'acre.

2. Pour celles qui se trouvent dans la classe "D," de $2 00 l'acre.

Le paiement pourra se faire à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription ; mais le colon aura le droit de se prévaloir de la section 15 de l'acte fédéral des terres, 42 Vic., Cap. 31, c'est-à-dire qu'il lui sera loisible d'obtenir plus tôt sa patente en payant un certain prix au gouvernement. et en prouvant qu'il a occupé et cultivé sa terre durant un an au moins.

TERRES DU SYNDICAT

La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien (qui possède 25,000,000 d'acres de terre concédés en sections alternatives —portant les numéros impairs—de 640 acres chacune, sur une profondeur de 24 milles de chaque côté de la voie à partir de Winnipeg jusqu'à Jasper House) comprenait trop bien ses intérêts pour imposer des conditions qui auraient pu nuire au développement du pays.

Il est clair, en effet, que l'entreprise du Pacifique ne réussira que si la colonisation elle-même réussit à peupler le Nord Ouest. Aussi, la compagnie dispose-t-elle de ces terres de la façon la plus libérale, en protégeant le colon sérieux contre le spéculateur.

Le prix en est de $2.50 l'acre, dont un sixième payable comptant et la balance en cinq versements annuels, portant intérêt à six pour cent.

Maintenant, celui qui, durant les quatre années qui suivront l'achat de sa terre, en cultivera la moitié—à moins qu'il ne soit autrement spécifié dans le contrat—aura droit à une remise de 50 pour cent. C'est-à dire qu'au lieu de $2.50, il n'aura payé de fait que $1.25 l'acre.

La fabrication des laitages seule, ou combinée avec la production des grains, sera acceptée dans une certaine mesure comme équivalent, et donnera droit à la remise.

D'un autre côté, le colon sera tenu de payer toutes les taxes, et ne pourra rien enlever de sa terre qui représente ce que l'on est convenu d'appeler des *améliorations*, avant d'avoir fait le dernier paiement.

Il devra, de plus, ne couper de bois que juste ce qu'il lui en faudra pour l'érection de ses bâtiments, de ses clôtures, et pour les besoins du chauffage, jusqu'à ce qu'il ait acquis ses titres de propriété.

Les terres renfermant des mines, des carrières et des pouvoirs d'eau seront soumises à des règlements de vente spéciaux ; on

pourra également conclure des arrangements particuliers pour la grande culture ou l'élevage des animaux.

Enfin, la compagnie, pour mieux décourager la spéculation, aura le privilége de reprendre une partie déterminée des terrains acquis par ceux qui ne rempliront pas les conditions du contrat.

Pour plus amples informations, l'on pourra s'adresser au bureau de la compagnie, Bartholemew Place, à Londres, en Angleterre ; à M. John H. McTavish, agent à Winnipeg, Manitoba, ou bien au secrétaire de la compagnie, M. Charles Drinkwater, à Montréal.

TERRES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE-D'HUDSON

La section No. 8 et les trois quarts de la section No. 26, dans la plupart des cantons ou *townships* *, appartiennent à la compagnie de la Baie-d'Hudson. Il faut donc prendre garde de ne pas se fixer sur ces terres avant de les avoir achetées. Les prix varient naturellement selon la localité. M. C. J. Brydges, commissaire de la compagnie, réside à Winnipeg, où l'on peut s'adresser à lui.

TERRES AFFECTÉES AUX ÉCOLES

Les sections portant les numéros 11 et 29 dans chaque canton sont affectées au maintien des écoles et à la cause de l'éducation On ne peut les acquérir qu'à l'enchère publique. Plusieurs colons se sont établis sur ces terres et mille difficultés ont surgi. Que le passé serve de leçon pour l'avenir.

VENTES PRIVÉES

Les émigrants peuvent aussi acheter des terres des particuliers, et c'est là où s'exerce souvent avec succès la spéculation.

PATURAGES

Ainsi que nous le disions plus haut, l'élève des animaux est en train de devenir l'une des industries le plus en faveur. Le développement qu'elle a déja acquis nous donne une idée de ce qu'elle sera dans un avenir très-peu éloigné.

L'acte 44 Vic. Cap. 16, autorise la location d'une étendue de terre de pas plus de 100,000 acres, pour une période de pas plus de 21 ans, et l'éleveur sera tenu de payer un loyer annuel au taux de $10.00 par 1,000 acres, puis d'avoir au moins une tête de bétail pour chaque dizaine d'acres, dans les trois premières années qui suivront le bail.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, qu'un Canadien-français s'est adressé au gouvernement pour obtenir 100,000 acres de terre qu'il convertirait en un vaste *ranche*.

---

* La compagnie de la Baie-d'Hudson possède toute la section 26 dans chaque cinquième canton. Pour éteindre les droits de cette compagnie, la couronne lui a concédé un vingtième du territoire compris dans la zone fertile, ce qui équivaut à environ sept millions d'acres.

3

BOIS—PERMIS DE COUPE

Lorsqu'il n'y a pas de bois sur une ferme, l'on peut, en s'adressant au bureau des terres, obtenir un lot boisé de pas plus de 20 acres, au prix de $5,00 l'acre, payable comptant.

Le ministre de l'intérieur peut aussi accorder des permis pour la coupe du bois dans les cantons arpentés.

TERRAINS HOUILLERS

Les terres renfermant des mines de charbon viennent d'être soumises à des règlements spéciaux dont voici l'analyse :

1o Il sera accordé des permis d'exploitation pour pas plus de 21 ans.

2o Le locataire paiera une redevance de 10 pour cent par tonne.

3o Le terrain ne comprendra pas plus de 320 acres.

4o La mine devra être exploitée durant le cours des deux années qui suivront le bail ; si non, la couronne aura le droit de reprendre le terrain.

5o Tout bail pourra être renouvelé, mais aux conditions que le gouvernement voudra alors prescrire.

ARBRES FORESTIERS

Pour encourager la culture des arbres forestiers, l'on accordait jusqu'ici au colon, en sus de son *homestead* et de son droit de préemption, le privilége de s'inscrire pour un autre quart de section dont il avait la pleine propriété après y avoir fait des plantations d'arbres sur une certaine étendue et dans une période de temps déterminée.

D'après les nouveaux règlements ce privilège n'existe plus : il est bon de le savoir.

Rien n'empêcherait, cependant, de planter des arbres : les fermes sont assez grandes pour ce genre de culture.

Nous savons que l'on a fait des expériences dans la prairie et qu'elles ont réussi. Il n'y a pas longtemps, nous lisions dans le *Chronicle* de Crookston, Da., E.-U. qu'un cultivateur de la vallée de la Rivière-Rouge en avait planté des milliers, avec un succès tout à fait satisfaisant. Il suffit de préparer le sol convenablement, de prendre soin des arbres pendant deux ou trois ans, et surtout de les protéger contre les mauvaises herbes.

PAIEMENTS

Les paiements pour les terres peuvent se faire au comptant, c'est-à-dire avec de la monnaie courante, ou bien encore avec des *scrips* et des mandats militaires et de police (*military or police warrants*).

RESTRICTIONS

Les règlements que nous venons d'analyser ne s'appliquent pas aux terres devant servir d'emplacements pour les villes, ou renfermant des mines, des carrières ou des pouvoirs d'eau—non plus qu'aux sections 11 et 29 dans chaque canton, appartenant aux écoles, et aux sections 8 et 26 concédées à la compagnie de la Baie d'Hudson.

RÉSERVES

Nous savons tous que le gouvernement avait dû réserver 1,400,000 acres de terre à Manitoba, pour les enfants des chefs de familles métis—lors de l'annexion de la province—Depuis, la distribution a été faite, et ces terrains sont sur le marché.

Il a été également fait certaines *réserves* pour la milice et la gendarmerie à cheval, les Canadiens français des Etats-Unis, les Islandais, les Mennonites et les Sauvages, sans parler de celles des chemins de fer, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des Ecoles, etc.

Tous les cantons primitivement réservés à nos nationaux sont déjà occupés ; il reste cependant ailleurs nombre de lots disponibles. Nous indiquons les localités dans la description des établissements qu'on lira plus loin.

PLANS DE COLONISATION

Pour favoriser la colonisation et la grande culture, le gouvernement a adopté deux plans, entr'autres, qui offrent de grands avantages.

Le premier obligerait, par exemple, les entrepreneurs—compagnies ou particuliers—à établir dans la classe D et sur chaque section, deux colons qui prendraient chacun un *homestead* et auraient aussi le droit de préempter le lot voisin à raison de $2.00 l'acre.

Comme on l'a vu plus haut, les sections portant les numéros impairs dans la classe " D " sont évaluées à $2.00 l'acre, et le gouvernement accorderait en retour aux " parties contractantes " une remise de la moitié du prix d'achat, à part certains autres priviléges.

De même les entrepreneurs de grande culture pourraient acheter des cantons tout entiers dans la classe " D " au prix uniforme de $2.00 l'acre, payable comptant, et établir sur chacun d'eux 128 colons, durant cinq années, pour avoir droit à la remise de la moitié du prix d'achat.

En somme, nous ne pensons pas que l'on puisse rien trouver au monde qui approche, en libéralité, de ces avantages. Prenons, par exemple, une famille composée de quatre : du père et de trois enfants âgés de plus de 18 ans. Chacun d'eux prend d'abord un *homestead*—de 160 acres—sur n'importe quelle section inoccupée

portant un numéro pair, ce qui fait en tout 640 acres coûtant la bagatelle de $40.00 Puis, chacun d'eux achète ensuite 160 acres de plus—à raison de $2.50 l'acre—de la compagnie du chemin de fer du Pacifique dans les sections voisines, portant les numéros impairs. Nous avons vu ailleurs que le syndicat faisait une remise de la moitié du prix d'achat, de sorte qu'une famille ainsi composée de quatre adultes pourrait acquérir, en quelques années seulement, et pour presque rien, 1,280 âcres de la terre la plus fertile et la plus riche qu'il y a sous le soleil.

Supposons un autre cas. Deux frères s'établissent sur deux *homesteads* et préemptent les autres quarts de section. Ils achètent également les quatre sections voisines du syndicat portant les numéros impairs, et se trouvent en possession, après avoir retiré leur remise, de 3,200 acres qui ne leur coûteraient que fort peu de chose relativement. Comment soutenir, après cela, que le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique n'offrent pas au colon des avantages supérieurs à tous ceux qu'il pourrait trouver sur ce continent ?

Voyons plutôt......

TERRES PUBLIQUES AUX ÉTATS-UNIS

Pour obtenir un *homestead* aux Etats-Unis, il faut compter 21 ans, être citoyen américain, ou avoir signifié son intention de le devenir, puis occuper et cultiver son lot pendant cinq années avant de recevoir le titre nécessaire de propriété.

Au Canada, il suffit, on le sait, d'être âgé de 18 ans et d'occuper et de cultiver sa terre durant trois ans, pour avoir droit à une patente. On peut même l'obtenir plus tôt à de certaines conditions.

Où se trouve, ici, la supériorité des avantages ?

Chez nos voisins—dans le Minnesota, le Dakota, etc.—il n'y a que deux prix pour les terres appartenant au gouvernement, c'est-à-dire $2.50 l'acre pour celles qui se trouvent dans les limites des réserves affectées aux chemins de fer, et $1.25 l'acre pour les lots ordinaires.

Les frais d'inscription de *homesteads* ne sont pas les mêmes dans tous les Etats, comme l'indiquent les tableaux suivants :

INSCRIPTION de *homesteads* dans le Michigan, le Wisconsin, l'Iowa, le Missouri, le Minnesota, le Kansas, le Nebraska, le Dakota, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas, la Floride, l'Ohio, l'Indiana et l'Illinois.

Acres.	Prix par acre.	Commissions. Payable lors de l'inscription.	Commissions. Payable lorsque le *certificat* est donné.	Honoraires. Payable lors de l'inscription.	Total des honoraires et commissions.
160	$2 50	$8 00	$8 00	$10 00	$26 00
80	2 50	4 00	4 00	5 00	13 00
40	2 50	2 00	2 00	5 00	9 00
160	1 25	4 00	4 00	10 00	18 00
80	1 25	2 00	2 00	5 00	9 00
40	1 25	1 00	1 00	5 00	7 00

INSCRIPTION de *homesteads* dans la Californie, le Nevada, l'Orégon, le Colorado, le Nouveau-Mexique, l'Arizona, l'Utah, le Montana et à Washington, Idaho et Wyoming.

Acres.	Prix par acre.	Commissions. Payable lors de l'inscription.	Commissions. Payable lorsque le *certificat* est donné.	Honoraires. Payable lors de l'inscription.	Total des honoraires et commissions.
160	$2 50	$12 00	$12 00	$10 00	$34 00
80	2 50	6 00	6 00	5 00	17 00
40	2 50	3 00	3 00	5 00	11 00
160	1 25	6 00	6 00	10 00	22 00
80	1 25	3 00	3 00	5 00	11 00
40	1 25	1 50	1 50	5 00	8 00

Les frais d'inscription de *homesteads* varient donc—suivant les Etats et le prix des terres—de $18.00 à $26.00 et de $22.00 à $34.00.

Au Canada, nous exerçons le droit de préemption en payant de $2.00 à $2.50 l'acre; et nous n'avons à donner que $10 au bureau des terres pour les inscriptions.

Enfin, les compagnies de chemins de fer de la république vendent les terres que leur a octroyées le gouvernement à des prix parfois exorbitants, tandis le syndicat du Pacifique canadien offre les siennes à des conditions tout à fait acceptables.

N'avions-nous pas raison de dire que la législation de notre pays pouvait soutenir avantageusement la comparaison avec celle des Etats-Unis ?

AUTRES TÉMOIGNAGES

Dans une première édition, nous avons reproduit nombre de témoignages venant de l'étranger et nous attribuant la supériorité sur les Etats-Unis: nous en reproduirons d'autres également désintéressés.

M. de Lalonde, chargé, l'an dernier, par la société centrale d'agriculture de la Seine Inférieure, en France, d'étudier les conditions agricoles du Canada, disait en présence d'une assemblée d'élite :

" J'avoue que, comme agriculteur, le " Far West " a été un spectacle merveilleux pour moi. Quelle prodigieuse fertilité et quelle immense étendue !

" Je ne vous parlerai ni de Winnipeg qui avait 900 habitants il y a 14 ans et qui en possède maintenant 9,000 ; ni d'Emerson, la nouvelle ville-frontière, qui vit en un an ses terres centupler de valeur ; mais dans le désert que j'ai parcouru et que le chemin de fer sillonnera demain, que de richesses agricoles enfouies vont s'offrir aux colons, que de villes vont s'élever comme par enchantement sur ces rivières, aux bords de ces lacs encore sans noms ! "

L'honorable J. H. Pope, ministre de l'agriculture, avait invité, en 1879, plusieurs délégués du Royaume Uni, représentant la classe des fermiers tenanciers, à visiter le Canada pour connaître ses ressources et faire rapport ensuite du résultat de leur mission à leurs amis de là bas. Quatorze répondirent à l'invitation, et leurs rapports sont maintenant publiés.

M. John Logan, délégué de Berwickshire, parle ainsi de Manitoba :

" Cette province diffère beaucoup d'Ontario. Il n'y a pas d'arbres pour gêner la charrue ; l'herbe des prairies est la seule végétation, et il faut qu'elle soit labourée en juin et juillet à deux

NOTE :—Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement a fermé aux *homesteads*, jusqu'à nouvel ordre, la première rangée de sections portant les numéros pairs, le long du chemin de fer du Pacifique Canadien. On a voulu par là déjouer les manœuvres des spéculateurs qui se préparaient, dit-on, à mettre la main sur les meilleurs lots—destinés à devenir plus tard des emplacements de villes—par l'entermédiaire d'agents qui les auraient occupés pour eux.

pouces de profondeur et sur un sillon de 12 ou 14 pouces de large. On constate que le sol est plus malléable à cette saison par suite de la grande chaleur. On laboure de nouveau à l'automne ou au printemps, et ensuite une fois par année, sans qu'il y ait besoin d'engrais. De fait, toute la paille, qui en Angleterre servirait comme fumier, est brûlée.

"*Nonobstant les beautés d'Ontario, il me faut donner la préférence à Manitoba, comme le pays où nous fermiers, nous devons tous émigrer.*"

M. George Cowan, délégué de Wigtownshire, a fait un rapport enthousiaste de son voyage en Amérique. Voici ce qu'il dit de l'Occident Canadien, qui l'a surtout émerveillé.

"Cette immense étendue de pays, qui semble n'avoir pas de limites, n'est connue du monde extérieur, je pourrais dire, que depuis la dernière décade, et il y a lieu de s'étonner que la fertilité de son sol et sa richesse comme pays à blé soient restées si longtemps ignorées.

"J'ai été vivement frappé pendant ma courte visite (je n'ai pu parcourir qu'un peu plus de 500 milles dans la prairie, et il faut se rappeler que mes remarques ne s'appliquent strictement qu'à ce que j'ai vu) de la fertitité du sol, dans certaines parties, le plus riche que j'ai jamais vu, et je n'ai aucun doute qu'il continuera pendant nombre d'années à produire d'excellentes récoltes de grain sans requérir aucun engrais et à très peu de frais; et je dirais à tous ceux qui ont la force et la santé, qui en même temps possèdent quelques moyens et des habitudes de tempérance et de travail, qu'à Manitoba ou dans le Nord-Ouest, ils peuvent en très-peu de temps acquérir l'aisance, et beaucoup même, en quelques années, la fortune.

"Je suis d'avis, qu'un magnifique avenir est réservé à Manitoba et au Nord Ouest canadien. Leurs prairies sans fin seront bientôt en culture, et lorsqu'elles seront traversées par le chen in de fer et qu'elles seront en communication directe avec ce pays par la Baie-d'Hudson, elles deviendront le grenier du monde et seront en état de subvenir aux principaux besoins d'une foule d'êtres humains, à des prix qui seront une bénédiction pour nos milliers d'affamés, mais qui porteront un rude coup aux producteurs de grains de ce pays."

M. R. W. Gordon, délégué de Dunfriesshire en parle ainsi à son tour:

"Le sol est presque partout de la même formation, bien qu'il y ait parfois une grande variété dans la profondeur; comme la terre était gelée, nous ne pûmes constater ce fait aussi aisément que nous l'aurions désiré. Néanmoins, nous n'avons pas vu le sous-sol labouré, et là où il y avait des cours d'eau ou des creux, nous avons vu jusqu'à quatre pieds de couche. On nous a dit que cette épaisseur allait jusqu'à neuf pieds. Le sous-sol est formé en

grande partie par une argile profonde, friable, et si riche qu'il nous a semblé que le blé y pousserait aussi bien qu'à la surface. Il y a des trésors cachés dans la fertilité de ce sol capable de nourrir des millions d'êtres humains lorsqu'il sera ouvert à la culture."

M. Peter Imrie, délégué de Cawder Cuilt, Marghill, Lanark, déclare que Manitoba est un paradis agricole......

M. Hugh McLean, Rhu, Tarbert, N B., délégué de la société d'agriculture de Kintyre, résume son rapport en disant que " Manitoba lui semblait avoir un sol plus fertile que celui de toutes les autres provinces........."

M. Biggar, délégué de Dalbeattie, Kirkcudbrightshire, préfère de beaucoup Manitoba au Dakota, parce que, dit-il, le prix des terres est moins élevé, le sol plus riche, le blé meilleur et le rendement plus fort.

M. Joseph Price, un Anglais, écrivait dernièrement au *Times* de Londres qu'il n'y avait pas de meilleur pays que Manitoba, pour le cultivateur.

Nos voisins eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de reconnaître que le Nord-Ouest canadien l'emporte en beauté et en fertilité sur leur pays.

L'été dernier, le correspondant du *Republican* de Saint-Louis, Mis., écrivait que Winnipeg était le Saint-Louis du nord et finirait par l'emporter sur son rival : il ajoutait que les récoltes de blé n'avaient pas de supérieures au monde.

M. Horatio Seymour, ci-devant gouverneur de l'Etat de New-York, qui a visité Manitoba, s'exprimait ainsi dans une lettre : " J'ai vu des milliers d'acres de blé, donnant 40 minots par acre, et pesant 63 et 65 lbs. par minot ; et j'ai su de bonne source que la vallée de la Rivière à la Paix, 1,200 milles plus loin au nord-ouest, produisait du blé tout aussi bon et en immense quantité. J'ai également vu, à Manitoba, des troupeaux de bestiaux qui s'engraissaient sans frais aucuns, sur les meilleurs pâturages du monde... Les lois relatives aux terres sont aussi libérales que les nôtres, et l'émigration afflue là-bas."

Le *Philadelphia Press*, journal important, disait il n'y a pas longtemps :

" La plus vaste région capable de produire le blé est maintenant ouverte à la culture. Elle est assez féconde pour rendre l'Angleterre indépendante des Etats-Unis, au point de vue des céréales. On ne connaît guère parmi nous, l'étendue de cet immense territoire britannique, que l'on dit avoir 2,984,000 milles carrés, lorsque les Etats-Unis n'en comptent que 2,933,000. Dans les prairies du Nord Ouest canadien, le rendement du blé est souvent de 40 à 50 minots l'âcre, tandis qu'au sud du Minnesota, la moyenne est de 20 minots, au Wisconsin de 14 minots, et dans la Pensylvanie et l'Ohio de 15 minots seulement. D'ici à cinq ans,

il y aura, dit on, 4,000,000 d'âcres de cette fertile prairie en culture, ce qui représenterait 100,000,000 de minots de blé ajoutés à la production générale, et le chiffre des exportations de l'Amérique, l'année dernière. Il est évident que nous sommes sérieusement menacés, et que l'Angleterre deviendra indépendante de l'étranger pour les céréales.

Lord Dufferin avait évidemment raison de s'écrier en parcourant ces plaines immenses : " Si l'on considère sa position géographique et ce qui la distingue des autres pays, Manitoba peut-être regardée comme la clef de voûte de cette arche puissante composée des provinces du Canada et s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. C'est ici que le Canada surgissant de ses forêts, découvrit pour la première fois ces immenses prairies et ce Nord-Ouest inexploré, et apprit, par une révélation inattendue, que ses territoires historiques du Canada, ses côtes maritimes du Nouveau-Brunswick, du Saint-Laurent, ses champs de blé et ses pâturages à eux seuls plus étendus qu'une demi-douzaine de royaumes d'Europe, n'étaient que les *vestibules* de ce vaste pays dont on n'avait pas eu d'idée jusqu'alors et dont les dimensions incommensurables confondent les calculs des ingénieurs et des explorateurs.

" A dater de ce jour, ne considérant son passé que comme le prélude de ses futures destinées, elle prit un nouvel essor, puisa ses inspirations à une source plus élevée et cessa de se considérer comme un endroit propre seulement à l'établissement des colons le long d'une rivière ; mais elle s'aperçut qu'elle constituait à elle seule la moitié d'un continent, et, grâce à l'étendue de ses possessions, à la richesse de ses ressources et à la vigueur de ses forces matérielles, elle se sentit l'égale de toute autre nation du globe."

Nous pourrions reproduire ici les déclarations du marquis de Lorne, de sir Charles Tupper, de sir Alexander Galt, des honorables MM Bowell et Aikins qui ont visité le Nord Ouest l'an dernier. Mais nous avons cru qu'il valait mieux publier ce que l'on dit à l'étranger du Nord-Ouest canadien.

BUREAUX ET AGENTS DES TERRES

Le ministère de l'intérieur avait jusqu'ici, réglé seul—ou à peu près—toutes les réclamations concernant les terres à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest. Depuis quelque temps tout marche si vite là-bas, que la distance était devenue un obstacle à l'expédition des affaires, au développement du pays. On a donc pensé qu'il était nécessaire de réorganiser cette branche du service civil et de nommer un commissaire des terres qui résiderait à Winnipeg, aurait le contrôle de toutes les agences du Nord-Ouest et formerait avec l'inspecteur, un tribunal chargé de régler toute contestation, le ministre de l'intérieur devant prononcer en dernier ressort, au cas de désaccord.

Nous publions la liste des différents bureaux des terres qui se trouvent à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, afin que l'émigrant sache à qui adresser ses demandes ou ses plaintes.

M. Aquila Walsh, Commissaire,	Winnipeg, Man.	
M. William Pierce, Inspecteur,	"	"
M. Henry Landerkin, Agent,	Nelsonville, Man.	
M. Geo. F. Newcomb,	"	Montagne de la Tortue, Man.
M. Joseph Graham,	"	Gladstone, Man.
M. A. J. Belch,	"	Birtle, Man.
M. A. E. Fisher,	"	Odanah, Man.
M. Geo. Newcomb,	"	Brandon, Man.
		Embouchure de la Souris.
M. Geo. Duck,	"	Prince Albert, T. N.-O.

Toute lettre doit être adressée soit à "L'honorable Ministre de l'Intérieur, à Ottawa," ou bien au "Commissaire, à Winnipeg," ou encore à "L'Agent local des Terres," selon le cas. Car si la communication était adressée au ministre, au commissaire ou à l'agent *personnellement*, on pourrait lui attribuer un caractère privé, ce qui, dans le cas de l'absence du destinataire, entrainerait des retards.

Il faut aussi avoir soin de donner son adresse d'une manière précise.

Les agents des bois de la couronne, sont :

James Anderson, Winnipeg, Man.
William McCarthy, Portage du Rat, Man.
Thomas Anderson, Edmonton, T. N.-O.

Le tableau officiel suivant indique le nombre d'âcres pris comme *homesteads*, et celui des colons qui se sont établis à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest depuis l'année 1872 jusqu'en l'année 1881 inclusivement. Dans cet état ne sont pas comprises d'autres terres vendues par le gouvernement à des prix déterminés.

Année.	*Acres.*	*No. de colons.*
1872..	40,000	250
1873..	136,640	854
1874..	215,520	1,347
1875..	84,480	528
1876..	52 960	331
1877..	145,280	908
1878..	308,640	1,929
1879..	555,296	3,470
1880..	280,640	1,754
1881..	438,707	2,753

Voici maintenant le nombre d'âcres pris comme préemptions pour la même période de temps :

Année.	*Acres.*	*Préemptions.*
1872	1,600	10
1873	2,400	15
1874	101,460	634
1875	67,314	420
1876	40.406	242
1877	107,715	673
1878	275,240	1,720
1879	290,178	1,688
1880	140,790	879
1881	263,647	1,649

Le revenu provenant des terres s'est élevé en 1881 à $372,853. Il ne faut pas croire, toutefois, que ces chiffres donnent la mesure exacte du progrès de la colonisation. Car nombre d'émigrants se fixent sur des terres non arpentées, ou bien affectées aux chemins de fer, ou encore sur les réserves et là où les agents ne peuvent accorder de patentes, tandis que d'autres achètent des particuliers ou du gouvernement.

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le gouvernement a conclu l'an dernier, un contrat qui attribue la propriété et l'exploitation du chemin de fer du Pacifique Canadien à un syndicat.

Cette compagnie offre non-seulement des garanties par sa richesse, mais aussi par la puissance de ses moyens d'action qu'elle déploie avec une activité et une énergie des plus remarquables.

D'après les conditions du contrat le gouvernement se chargeait de parachever la ligne entre Prince Arthur's Landing, sur le lac Supérieur, et la rivière Rouge, de même qu'entre Savona's Ferry, au pied du lac Kamloops et Port Moody, dans la Colombie Britannique.

De son côté, la compagnie s'engageait à construire la voie dans un temps prescrit, entre la station de Callender, terminus oriental situé à l'extrimité est du lac Nipissingue, et un point de raccordement avec la ligne de Prince Arthur's Landing à la rivière Rouge—puis, entre la rivière Rouge et Savona's Ferry.

En retour, la compagnie recevait une subvention de $25,000,000 en argent, plus 25,000,000 d'acres de terre, et devait avoir la propriété de tout ce qui avait été fait jusque là, comme de tout ce qu'il restait à faire au gouvernement sur la ligne.

Lorsque le contrat eut été ratifié, les tronçons du chemin en opération—c'est-à-dire, entre Emerson et Selkirk, 86 milles—et de Selkirk à Telford, 73 milles—furent transférés à la compagnie qui a poursuivi depuis les travaux avec la plus grande vigueur.

Ainsi, elle a établi une nouvelle ligne, en droite ligne, longue de 53 milles, de Winnipeg au Portage la Prairie, ayant été autorisée à abandonner l'ancien tracé de Stonewall qui passait trop au nord. Partie de la ligne de Stonewall au Portage la Prairie était terminée : on la conserve comme embranchement.

La ligne a été tracée jusqu'à la rivière des Mâchoires-d'Orignal (Moose Law Creek) sur la Qu'Appelle, distance de 404 milles à l'ouest de Winnipeg, et elle est ouverte à la circulation sur une étendue de 161 milles.

Pour prouver qu'il comprend l'importance de développer le Nord-Ouest au point de vue de l'intérêt public et de son propre intérêt, le syndicat aurait déjà résolu de construire plusieurs embranchements, au nord et au sud du tronc principal.

Le premier qui doit relier Winnipeg à la Montagne de Pembina, près de la frontière, et se prolonger jusqu'à Smuggler's Point, au-delà de la ligne 49, sera achevé l'été prochain. Il se rattachera plus tard à l'embranchement de la rivière Souris.

Le deuxième se détachera du Pacifique, dans le voisinage de la ville de Brandon, pour se diriger au sud ouest à travers les vallées de la rivière Souris et de la Montagne à la Tortue, en longeant de là la frontière jusqu'au 104e méridien. Cet embranchement servira surtout à l'exploitation des mines de charbon.

Le troisième, l'embranchement de l'Assiniboine, partirait à quelques milles du coude de la rivière, sur la rive occidentale, pour passer par les Forts Ellice et Pelley, et se diriger de là vers Battleford et Edmonton. A cet embranchement s'en rattacheraient d'autres aboutissant aux postes commerciaux de la Saskatchewan du Nord, entre Carleton et Cumberland.

La vallée de la Petite Saskatchewan aura également ses voies ferrées, comme les auront sans doute dans un avenir rapproché, les vallées de la rivière à la Biche, au nord, des rivières à la Bataille, Athabaska et de la Paix.

A l'est de Winnipeg la section comprise entre la rivière Rouge et le lac Supérieur—412 milles—est garnie de lisses sur une étendue de 232 milles à partir de l'extrémité orientale, et de 113 milles à partir de l'extrémité occidentale ; et sur la partie qui reste (67 milles) les travaux avancent avec rapidité.

De Prince Arthu'rs Landing à la station de Callender—650 milles—les obstacles n'auront rien d'insurmontable. Déjà plus de 50 milles sont tracés et les explorations se poursuivent activement.

Il est donc possible qu'au printemps de 1883, le lac Nipissing et la baie du Tonnerre communiquent ensemble par le Pacifique

En tout cas, l'embranchement du Sault Sainte-Marie sera alors ouvert depuis la vallée de la rivière de l'Eturgeon jusqu'à la rivière Espagnole, et le syndicat fera transporter à la Baie du Tonnerre, le fret et les émigrants, par des steamers, en attendant que la ligne soit complète, ce qui nous rendrait indépendants de nos voisins.

La compagnie a acheté le chemin de fer "Canada Central" —281 milles—reliant Callender à Ottawa, ainsi que la partie du chemin de fer de Québec, Montréal et Ottawa, devant rattacher Ottawa à Montréal.

Il reste cependant à la législature de Québec à ratifier ce dernier contrat de vente.

La longueur totale de la ligne-mère des côtes du Pacifique à Montréal serait ainsi de plus de 3,000 milles.

Le directeur-général, M. Van Horne, espère atteindre cette année même le fort Calgarry, au pied des Montagnes Rocheuses, sans compter les embranchements.

Il lui faudra donc des milliers de travailleurs.

En attendant que le "Pacifique Canadien," proprement dit, relie l'ouest à l'est du Canada, la province de Manitoba est en communication avec le réseau de chemins de fer canadiens *viâ* les Etats-Unis, de même qu'avec les lignes américaines. Ainsi, un convoi peut partir soit d'Halifax, de New-York, de Boston, de Portland, sur les côtes de l'Atlantique, soit de Québec, sur le Saint-Laurent, et arriver à Winnipeg, sans transbordement.

CHEMIN DU SUD-OUEST

Le chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest dont les travaux sont déjà fort avancés,—part de Winnipeg, longe la rivière Assiniboine qu'il traverse à Headingley—distance de quelques milles — s'avance de là au sud-ouest, pour se diriger par un brusque détour, à près de 40 milles de la rivière Rouge, vers la riche vallée de la montagne de Pembina.

Voilà encore une entreprise qui occupera des centaines de bras.

CHEMIN DU PORTAGE, DE WESTBOURNE ET DU NORD-OUEST

Ce chemin a pour point de départ Portage la Prairie et après s'être rapproché du lac Manitoba, en passant par Westbourne, s'étendrait à l'ouest jusqu'à Gladstone. Ce n'est encore là qu'un tronçon de la voie projetée qui pènètrera bientôt plus avant dans cette superbe contrée.

Il est aussi question de construire une ligne entre Selkirk et Winnipeg, sur la rive ouest de la rivière Rouge et l'on parle également d'autres chemins de colonisation qui devront sillonner le pays en tout sens.



CHEMIN DE LA BAIE D'HUDSON

Enfin, comme couronnement, le grand projet de créer sur la Baie d'Hudson un port de mer intérieur, qui nous rapprocherait de Liverpool de plusieurs centaines de milles, va probablement se réaliser. Une compagnie—qui compte parmi ses membres le sénateur Ryan, et MM. Peter Redpath, George Drummond, Duncan McIntyre—s'est organisée, et les ingénieurs ont déjà exploré la voie de Norway House à Churchill, distance d'a peu près 300 milles. Il est possible que les travaux de construction commencent d'ici à deux ans.

L'artisan ne manquera donc pas d'ouvrage.

LE SERVICE ACTUEL

Actuellement, deux convois partent chaque jour de Winnipeg à destination de Saint-Paul Minn. et *vice-versa.*

Entre Winnipeg et Brandon, à l'ouest, un train part chaque jour de ces deux endroits, et sur la section de l'est, un convoi part de Winnipeg tous les mardis, jeudis et samedis pour le Portage du Rat, et de ce dernier poste pour Winnipeg, tous les lundis, mercredis et vendredis.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

Le nord-ouest canadien communique aussi avec l'extérieur par le télégraphe. Une ligne relie la baie du Tonnerre à Selkirk, Winnipeg et Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, et celle de la "*Great North Western*" s'étend déjà de Emerson à Winnipeg, Portage la-Prairie, Brandon et Minnedosa à l'ouest, pour se rattacher durant le cours de l'été, à Gladstone, Lac Plat, Rapid City, Birtle, Fort Ellis, Qu'Appelle, la Montagne de Tondre et Humboldt—où elle se soudra à la ligne de Battleford et Edmonton (qui appartient au gouvernement). Le réseau sera également étendu à Prince Albert, Stobart, Lac des Canards et Carleton.

LE NORD-OUEST ACCESSIBLE A TOUS

La masse des émigrants appartient à la classe agricole. On comprend que, dans un pays neuf comme Manitoba, le travail—excepté celui de la ferme—ne pouvait occuper de suite une multitude de bras. En 1876, tout était encore a créer, pour ainsi dire, dans le domaine de l'industrie, et cette organisation du capital et du travail ne s'opère ni en un jour ni en une année. Aussi la presse n'a-t-elle jamais manqué de dire franchement la vérité sur ce point. Mais, en dépit de tout, le nombre des capitalistes, des commis, des artisans et des gens d'affaires de toute espèce, qui sont allés à Manitoba, est considérable, et la plupart ont prospéré, soit à Winnipeg, qui se peuple et grandit avec une rapidité merveilleuse. ou soit à Saint-Boniface, à Emerson, à Selkirk, à Sainte-

Anne, à la Baie Saint-Paul, à Saint Jean-Baptiste, à Saint-Norbert, à Saint Charles, à Saint-François-Xavier, au Portage-la-Prairie, etc., etc.

Aujourd'hui, la situation n'est plus absolument la même. De grandes entreprises publiques se poursuivent et donnent de l'emploi à une foule de personnes.

Les chemins de fer seuls en occuperont des milliers, cette année—l'on demandait dernièrement 3,000 hommes et 2,000 attelages sur la section A seulement—et l'on annonce que les constructions de tout genre qui s'élèveront à Winnipeg, Saint-Boniface, Emerson, Brandon et ailleurs durant le cours de la belle saison devront représenter plusieurs millions de piastres. Il parait qu'à Winnipeg l'on a déjà donné des contrats—nous écrivons au commencement de mars—pour plus de six millions de piastres. Dans ces conditions, le Nord-Ouest devient accessible à tout le monde ou à peu près, puisqu'il est possible de gagner là-bas suffisamment d'argent pour acheter les animaux ou les instruments oratoires qu'exige la culture.

La grande demande de la main-d'œuvre n'est pas le seul avantage. En effet, dès la première année, le colon qui n'a aucun travail de défrichement à faire, peut avoir une récolte de lin, de patates, d'avoine et d'autres grains et légumes, pourvu qu'il laboure assez tôt. Le sol est si fertile qu'un premier labour donne les resultats les plus satisfaisants.

COUT DE LA VIE A MANITOBA, PRIX DES DENRÉES, SALAIRES ET GAGES DES TRAVAILLEURS

Nous avons observé que ceux qui ont écrit sur Manitoba n'entrent pas dans les détails sur le coût de la vie, les salaires et les gages de l'artisan, du travailleur. Il est essentiel sans doute de fixer le colon qui se prépare à émigrer, sur la valeur du sol et sur le rendement de la récolte, mais il est aussi fort important de l'instruire à l'avance de ce que lui vaudra son travail ou de ce qu'il lui faudra payer là-bas pour les produits et les articles dont il aura besoin. Les mécomptes deviennent alors impossibles ; on sait avant le départ à quoi s'en tenir.

Nous croyons donc que la liste des prix publiée plus bas sera consultée avec avantage par les intéressés, qui pourront de la sorte, asseoir leurs calculs sur des données recueillies avec le plus grand soin.

	Minimum.	Maximum.
Typographies (à la journée)	$2 00	$2 50
Relieurs "	2 00	2 50
Menuisiers "	2 00	4 00
Ebénistes "	2 00	3 00
Charrons "	2 00	2 50
Maçons "	3 00	4 00
Briquetiers "	3 50	5 00

		Minimum.	Maximum.
Forgerons	"	2 00	2 50
Meuniers	"	2 50	3 00
Peintres	"	2 00	3 00
Plâtriers	"	2 50	3 50
Meubliers	"	2 00	3 00
Mécaniciens	"	2 50	3 50
Boulangers	"	1 75	2 50
Cordonniers	"	2 00	3 00
Tailleurs	"	2 00	3 00
Orfèvres	"	3 00	4 00
Horlogers	"	2 50	3 50
Serruriers	"	2 00	3 00
Ferblantiers	"	1 50	2 50
Plombiers	"	1 50	2 50
Fondeurs	"	2 50	3 50
Selliers	"	2 00	3 00
Bouchers	"	1 50	2 50
Jardiniers	"	1 50	2 00
Brasseurs	"	2 00	3 00
Confiseurs	"	1 50	2 50
Journaliers	"	1 75	2 50
Femmes	"	1 00	1 50
Commis de nouveautés (au mois)		40 00	100 00
Commis-épiciers	"	40 00	100 00
Commis-pharmaciens	"	60 00	100 00
Cabaretiers	"	20 00	50 00
Barbiers	"	40 00	60 00
Cuisiniers	"	25 00	50 00
Cochers (avec pension]	"	15 00	25 00
Palefreniers et conducteurs de voitures (avec pension) (au mois)		15 00	25 00
Serviteurs	"	12 00	25 00
Servantes (dans les familles)	"	10 00	15 00
" (dans les hôtels)	"	12 00	20 00
Garçons de fermes	"	20 00	30 00

Voilà pour les salaires et les gages des classes ouvrières ; l'énumération est assez compléte.

Passons maintenant aux prix des terres, instruments agricoles, animaux, grains, produits, denrées et articles de toute espèce.

Terres longeant les rivières et de l'intérieur : prix variant selon la localité ou la distance des principaux centres ou des chemins de fer; impossible de préciser, si ce n'est pour les terres du gouvernement, dont les conditions de vente sont établies ailleurs. Dans le voisinage immédiat de Winnipeg, par exemple, l'on demande jusqu'à cent piastres de l'arpent.

	Minimum.	Maximum.
Machine à semer	$75 00	$90 00
Machine à moissonner	120 00	140 00
Machine à faucher	80 00	100 00
Machine à moissonner et à faucher [combinée].	175 00	200 00
Machine à battre	800 00	1200 00
Machine à vanner	30 00	45 00

	Minimum.	Maximum.
Râteau traîné par un cheval	$40 00	$50 00
Charrue	25 00	30 00
Herse	20 00	25 00
Pelle	1 00	
Bèche	1 25	
Fourche pour le foin	75	
Fourche pour le fumier	1 00	
Hache	1 25	1 50
Chevaux (canadiens), la paire	200 00	500 00
Bœufs, la paire	75 00	150 00
Vaches	25 00	40 00
Cochon	10 00	25 00
Mouton	5 00	7 00
Voiture de ferme à quatre roues (wagon)	80 00	95 00
Charette de la Rivière-Rouge	10 00	12 00
Harnais, etc., etc	12 00	60 00
Farine (de blé)	2 75	4 25
Blé, le minot	0 70	0 90
Maïs "	0 75	1 00
Graine de lin "	1 00	0 00
Pois "	0 70	0 75
Seigle, rare	0 55	0 60
Orge "	0 75	0 85
Avoine "	0 45	0 75
Fèves	2 50	3 00
Pommes de terre	0 75	1 25
Sarrasin (farine)	4 00	5 00
Foin, la tonne	6 50	8 00
Bois de chauffage	5 00	8 00
Bardeaux (le mille)	3 50	4 00
Lattes	5 00	
Portes	1 50	2 50
Châssis 8 x 10, la paire	1 00	
Clous, la livre	0 05	
Brique (le mille)	8 00	12 00
Pierre (verge cube)	16 00	
Chaux, le minot (au four)	0 25	
Lard, la livre	0 08	0 09
Bœuf "	0 08	0 10
Mouton "	0 08	0 10
Veau "	0 10	0 12½
Orignal "	0 15	0 20
Dindons "	0 15	0 18
Oies "	0 12	0 15
Poules "	0 12	0 15
Œufs	0 20	0 35
Canards et perdrix (la pièce)	0 25	0 30
Lièvres "	0 10	0 15
Beurre, la livre	0 25	0 30
Fromage "	0 15	0 20
Thé "	0 40	0 75
Café "	0 30	0 45
Sucre "	0 10	0 12
Sirop (gallon)	0 75	0 80
Huile de charbon (gallon)	0 45	0 50

	Minimum.	Maximum.
Tabac	0 50	1 00
Poêle (de cuisine)	20 00	50 00
Poêle (de salle)	5 00	25 00
Couchette	2 50	5 00
Literie (matelas)	2 50	10 00
Bureau de toilette	8 00	12 00
Table	3 00	4 00
Chaise	0 75	1 00
Assiette	0 08	0 20
Tasse et soucoupe	0 08	0 15
Lampe	0 60	1 00
Sceau	0 25	
Cuvette	0 90	
Coton, la verge	0 08	0 12½
Indienne "	0 08	0 12
Toile "	0 15	0 50
Tweed "	0 75	2 25
Flanelle "	0 25	0 75
Merino "	0 60	1 25
Alpaca "	0 25	0 90
Coutil "	0 25	0 50
Wincey "	0 08	0 25
Serge "	0 25	3 50
Soie "	1 25	3 50
Etoffe à robe "	0 18	1 00
Draps "	2 25	6 00
Couvertures, la paire	2 50	10 00
Paletot	3 50	25 00
Pantalons	2 00	9 00
Veste	1 25	6 50
Chemise de laine	0 75	4 00
Chemise de coton	0 50	2 00
Chaussons de laine	0 25	0 50
Chapeaux en feutre	0 75	4 00
Bottes, pour hommes	2 00	5 00
Souliers, pour femmes	1 75	5 00

Comme le bois de construction est un article fort important, nous avons cru devoir en indiquer le prix dans les localités ci-dessous :—

Rat Portage, pin	$18 à 20	par mille pieds.
Winnipeg, pin	30 à 40	"
" épinette	20 à 25	"
Portage La Prairie, épinette	20 à 25	"
" pin	30 à 40	"
Big Spruce Bush, épinette	18 à 20	"
Brandon "	20 à 30	"
Rapid City "	25 à 33	"
Minnedosa "	20 à 30	"
Strathclair "	20 à 35	"
Birtle "	25 à 30	"
Montagne de la Tortue, peuplier	20 à 25	"
Prince Albert, épinette, très-bonne qualité	20 à 40	"

Nous pouvons ajouter qu'il y avait, au mois d'octobre dernier, quarante-six scieries dans la province de Manitoba et neuf dans les territoires. Le nombre en augmente sans cesse.

L'affluence des émigrants—il en vient déjà des centaines chaque semaine, et cet été ils arriveront par milliers à la fois—fait naturellement hausser les loyers, qui ont déjà atteint un prix exagéré. La pension à l'hôtel coûte de $5 à $8 par semaine.

A propos, nous pouvons ajouter que le gouvernement et le conseil-de-ville de Winnipeg ont fait ériger de vastes édifices pour la réception des immigrants, et réparer ceux qui existaient déjà.

La spéculation, toujours ingénieuse, trouve encore ici moyen de s'exercer avec profit : on fait donc venir des provinces de l'est, toutes les pièces d'une maison, parfaitement ajustées, de sorte qu'il ne reste plus là-bas qu'à les lier ensemble—affaire d'une journée.

Mais ce n'est pas tout : on expédie depuis quelque temps à Manitoba, de Toronto et d'ailleurs, des milliers de tentes qui seront dressées dans la prairie pour abriter les nouveaux venus......

L'utilité des informations qui précèdent est manifeste. Ainsi, en parcourant cette liste, l'émigrant, sachant ce qu'il possède et ce qui lui manque, pourra calculer les frais du déplacement, de l'installation et de l'entretien de sa famille, de même qu'il apprendra ce que lui rapporterait son travail, ou la vente de ses produits.

LES CANADIENS-FRANÇAIS AU NORD OUEST

Les Canadiens-Français qui ont quitté le päys pour émigrer aux Etats-Unis, et de là au Nord-Ouest canadien, ont-ils réussi à Manitoba ? A cette question, nous ne craignons pas de répondre : Oui, règle générale. Depuis cinq années, plusieurs détachements considérables de nos nationaux, venant surtout des Etats de la Nouvelle Angleterre, se sont repatriés. Ce mouvement national, nous l'avons suivi avec intérêt, et après l'avoir favorisé là bas dans la mesure de nos forces, nous voulons nous y associer encore ici, en en publiant les heureux résultats.

Rendons hommage, en passant, à l'esprit vraiment patriotique de nos amis de Manitoba, qui n'ont épargné ni leur temps ni leur argent pour recevoir de la façon la plus sympatique leurs frères des Etats Unis. Rien ne leur coûtait lorsqu'il s'agissait d'être utiles, et ces bons procédés n'ont pas peu contribué, sans doute, à populariser la cause de la colonisation. Pour donner une preuve non équivoque du dévouement qui distingue nos compatriotes de Manitoba, il suffira de dire que plusieurs citoyens de Saint-Boniface ont érigé à leurs frais, et sans rien recevoir du gouvernement, un spacieux édifice destiné à la réception des émigrés canadiens.

Nous devons ajouter que ceux qui furent l'objet de cette bienveillance toute fraternelle n'ont pas manqué de le reconnaître hautement et publiquement Aujourd'hui, l accueil est aussi cordial, aussi hospitalier que par le passé. Tout le monde rivalise de zèle pour renseigner les nouveaux venus sur ce qu'il leur importe de savoir, et pour les diriger là où leurs aptitudes ou leurs moyens semblent les appeler.

Mais nous sommes déjà bien loin de la question que nous nous étions posée tout à l'heure : revenons-y donc. A quelques exceptions près, nos compatriotes ont réussi, en peu de temps, à améliorer beaucoup leur état. Il a fallu, sans doute, de la volonté et de l'énergie ; car tous les débuts sont difficiles. Mais le courage qui ne se rebute pas au premier obstacle, le travail qui persévère, finit par triompher.

A l'appui de ces observations qui s'appliquent au Nord-Ouest canadien avec plus de force, croyons-nous, qu'aux autres pays, il serait facile de citer une foule d'exemples Nombre de nos nationaux qui n'avaient, de fait, rien ou presque rien à leur arrivée à Manitoba, ont déjà acquis une honnête aisance. La plupart sont aujourd'hui les propriétaires de belles et grandes fermes, dans les *townships* qui leur furent réservés, ou dans les paroisses situées le long des rivières, et les autres exercent leur industrie dans les villages et les villes—à Winnipeg, à Saint Boniface et ailleurs. Et c'est là, pourtant, l'œuvre de trois ou quatre années de labeur.

Aussi, demandez à ces hommes que la fatigue n'effraie pas, que les sacrifices même ne decouragent pas, s'ils regrettent leur départ des Etats-Unis. Demandez-leur s'ils voudraient, maintenant, retourner à l'usine, pour s'y assujétir de nouveau à un travail mercenaire et ingrat. Demandez-leur, enfin, s'ils n'aiment pas mieux retirer du sol le pain qui nourrit leur famille, dont la santé se ranime au souffle vivifiant de la prairie et loin de l'atmosphère empestée de la fabrique.

Presque tous vous répondront que la vie dont ils jouissent à Manitoba est mille fois préferable à l'existence, si souvent pénible, qu'ils traînaient à l'étranger. Nous disons presque tous ; car il n'est pas possible d'imaginer un coin du globe—fût-il le plus beau, le plus fertile, le plus largement doué par la nature—qui convienne à tout le monde indistinctement. On a pu, d'autre part, se faire illusion et penser qu'il suffisait de se rendre à Manitoba pour y devenir riche, sans aucun effort. Cette étrange méprise nous expliquerait alors les déceptions de certains émigrants qui, fort surpris, apparemment, de ne pouvoir recueillir le riche héritage sur lequel ils comptaient à leur arrivée, sont repartis de suite, dégoûtés d'un pays aussi mesquin, aussi désobligeant........ selon eux.

Encore une fois, c'est le travail qui à Manitoba, comme ailleurs, conquiert la fortune. Les richesses naturelles du sol

rendent plus féconde, il est vrai, l'application de la loi universelle qui condamne l'homme à gagner son pain à la sueur de son front, mais le principe reste au fond le même.

Qu'on ne l'oublie pas.

Bien que l'on ne puisse avoir raison de suspecter notre franchise et notre véracité, nous avons cru devoir publier trois lettres que nous ont adressées plusieurs de nos compatriotes de Saint-Boniface, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Pie. Les signataires ont résidé à plusieurs endroits des Etats-Unis où ils sont bien connus, et leur témoignage, offert spontanément, donnera au nôtre plus de valeur et de force. Les premières ont paru dans une édition précédente, et la dernière vient de nous être adressée par le révérend M. J. D. Fillion, le digne curé de Saint-Jean-Baptiste, auquel nous offrons nos sincères remercîments.

Saint Boniface, Manitoba, 18 décembre 1879.

M. Elie Tassé,
Ottawa.

Monsieur,

Nous apprenons que vous préparez une brochure sur l'émigration à Manitoba, et nous désirons vous donner quelques renseignements qui pourront peut-être vous servir, ou plutôt servir à ceux qui vous liront.

Nous sommes des colons venus de la Nouvelle-Angleterre et des Etats de l'Ouest depuis 1876, époque où a commencé l'émigration canadienne-française à Manitoba. Notre expérience du pays est suffisante pour nous permettre d'en parler avec connaissance de cause.

Nous pouvons dire tout d'abord que pas un de ceux qui se sont établis d'une manière permanente en cette province ne regrette d'avoir quitté les Etats-Unis. Au contraire, tous se plaisent et aiment leur nouvelle patrie. Dans les villes manufacturières que nous habitions, nous réussissions à pourvoir au jour le jour à la subsistance de nos familles ; et c'était tout. Ici, nous vivons tout aussi bien, et nous avons l'agréable perspective de pouvoir amasser quelque chose pour nos enfants.

Nous sommes actuellement au village de Saint-Boniface, mais un bon nombre d'entre nous ont, dans les différentes paroisses, des terres sur lesquelles ils comptent aller s'établir avant longtemps.

Nos amis des florissantes paroisses de Saint Jean Baptiste, de Saint Pie, de Saint-Léon, de Saint Pierre et de Saint Joseph pourraient, eux, parler de leurs superbes fermes et des magnifiques récoltes qu'ils ont eues cette année. Nous en connaissons plusieurs qui sont arrivés en cette province, en 1876 et 1877, sans

argent, ou avec des sommes insignifiantes, et qui ont maintenant sur leurs terres, maisons, étables, dix à quinze animaux, instruments aratoires, et de quarante à soixante arpents en culture qui leur ont rapporté, cet été, 500, 800 et jusqu'à 3,000 minots de grain. Il en est qui avaient à peine 100 piastres en arrivant dans le pays, en 1876, et qui, après avoir vécu aussi à l'aise qu'aux Etats Unis, ne donneraient pas aujourd'hui leurs propriétés pour $2,500. [On sait que la propriété a acquis depuis une valeur considérable.] Mais peut-être que ceux là vous écriront eux-mêmes et vous feront connaître leurs avantages.

Qu'il nous suffise de vous dire qu'à notre arrivée ici, nous avons trouvé les choses mieux que nous le pensions. Un accueil des plus bienveillants nous a été fait par les membres de la Société de colonisation. Nous avons été reçus par des frères, et nous avons senti que nous n'étions pas en pays étranger.

Puis, en voyant la fertilité du sol, la facilité de se procurer des terres, soit en obtenant des *homesteads* du gouvernement, soit en les achetant des gens du pays, il nous a fallu peu de temps pour nous convaincre qu'avec du labeur et de l'énergie, tout homme de bonne volonté pouvait, à moins d'être visité par le malheur, vivre sans misère, devenir propriétaire d'une belle ferme et assurer un patrimoine à ses enfants.

De plus, nous avons l'avantage de posséder partout d'excellentes écoles, où nos enfans peuvent recevoir une bonne éducation catholique.

Nous croyons que ces renseignements pourront être utiles à nos nationaux qui végètent aux Etats Unis, et les engager à venir partager avec nous les avantages que leur offre la jeune et prospère province de Manitoba.

Agréez, etc.,

(Signé) P. H. Prince, Assomption, Illinois.
François Levêque, Woonsocket, R. I.
Edmond Marcoux, Fall River, Mass.
Jos. Vallée, Saint-Louis, Mo
Napoléon Prince, Assomption, Illinois.
Edmond Nadeau, Fall River, Mass.
Joseph Pion, Nashua, N. Hampshire.
J.-B Joyal, Woonsocket, R. I.
Joseph Joyal, Woonsocket, R. I.
David Joyal, Woonsocket. R. I.
Roger Sicotte, Gardner, Mass.
Noël Sicott-, Bismark, Dakota.
Joseph Boisjoli, Lawrence, Mass.
Michel Carrière, North Adams, Mass.
Alexis Degagnier, Manchester, N. Hamps.

Voici maintenant la lettre des colons de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint Pie :

M. Elie Tassé.

Monsieur,

Nous apprenons avec plaisir que vous préparez une brochure en faveur de la colonisation à Manitoba. Nous ne saurions trop vous louer d'une aussi bonne œuvre et nous osons espérer qu'elle sera bien appréciée par nos frères des Etats-Unis. En effet, nous serions si heureux de voir tous les Canadiens parfaitement renseignés sur les avantages qu'offre notre jeune province! Un mot résumant notre position ou faisant connaître les progrès opérés depuis notre arrivée à Manitoba, ne vous serait peut-être pas désagréable.

Arrivés à Manitoba en juin 1876, nous trouvions de vastes prairies, d'excellentes terres, mais quelques colons métis et anglais seulement disséminés le long de la rivière Rouge. Pour nous, deux townships nous étaient réservés, mais à plusieurs milles à l'intérieur, c'est-à-dire loin des cours d'eau; et plus d'un ancien colon nous trouvait téméraires de nous aventurer ainsi dans une localité qu'on croyait devoir être pour toujours le royaume exclusif des loups, renards et autres individus de même espèce

Cependant, le croiriez-vous? aujourd'hui, grâce à l'activité de notre dévoué agent, M. J. E Têtu, et des amis qui s'intéressent à la colonisation, il ne reste que bien peu de lots inoccupés dans la partie que nous habitons. Il ne manque pas sans doute de place pour de nouveaux colons; on peut en établir des milliers, mais il faut s'éloigner un peu.

Pour ne pas être trop long, nous nous bornerons à vous dire, qu'en 1876, la partie que nous habitons était connue sous le nom de Sainte-Agathe et ne renfermait que vingt cinq à trente familles catholiques. A présent, ce même territoire compred Saint-Jean-Baptiste, qui contient cent vingt familles; Saint-Joseph, qui en compte quatre-vingts, et Saint-Pie, cinquante, ayant chacune un curé respectif (nous ne parlons que de nos coreligionnaires). Il y a cinq écoles françaises catholiques, une compagnie d'infanterie, une société de Saint-Jean-Baptiste, etc., etc.

Et quant à notre position, nous souhaiterions voir tous nos amis des Etats-Unis et d'ailleurs contempler nos maisonnettes, nos champs de blé, nos troupeaux relativement nombreux et cette bonne gaieté française rayonnante sur tous les fronts. Oui, monsieur, nous sommes heureux de nous trouver réunis, sans entrave aucune, autour de nos modestes chapelles, comme nous l'étions autrefois autour des clochers qui nous ont vu naître.

Ah! chers amis, vous qui êtes condamnés au labeur ennuyeux et malsain des manufactures, venez ici goûter la douce liberté de

propriétaires indépendants. Il en coûte quelque travail, quelque peine ; mais qu'il est doux pour un père de famille de pouvoir se dire : voici mes enfants autour de moi, avec des propriétés à eux, leur assurant pour toujours, s'ils le veulent, une vie aisée et paisible.

A ceux qui repartent d'ici et qui méprisent Manitoba, nous n'avons qu'une réponse à faire. La terre promise valait sans doute mieux que l'esclavage dur et pénible que les Egyptiens laissaient peser sur les Israélites. Combien, cependant, de ces derniers regrettaient l'Egypte à cause du voyage à travers le désert ! De même ces Canadiens se laissent décourager à raison du travail quelque peu pénible de quelques années avant de devenir, comme nous le sommes, maîtres et indépendants, pouvant, avec un travail aisé, vivre dans l'abondance de toutes les choses nécessaires.

Voilà, cher monsieur, un aperçu bien court à la vérité, mais pouvant vous donner une idée du développement qui s'est opéré ici et dans la province entière ; car on peut dire avec raison de tout le pays ce que nous avons dit de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint Pie.

(Signé)

L. D. Bissonnette.	Joseph Bellerive.
François Parent.	Raphaël Roberge.
Antoine Duval.	Trefflé Picard.
Antoine Bellavance.	François Mercier.
Delphis Plante.	François Dumont.
Hilaire Roy.	Charles Déry.
Saül Gendron.	Ambroise Sarrasin.
Pierre Pontbriand.	Toussaint Brault.
Henri Lécuyer.	Augustin Bélanger.
Pierre Parenteau.	Antoine Lavallée.
Alfred Dozois.	J. Bte. Fillion.
Toussaint Benoit.	Joseph Pilissier.
Louis Marcil.	Etc., etc., etc.

Enfin, la dernière parle aussi d'elle-même :

Saint-Jean-Baptiste, 25 février 1882.

M. Elie Tassé.

Monsieur,

Si vous avez lieu de croire que quelques mots de notre part pourraient vous être utiles pour la deuxième édition de la brochure que vous préparez, nous vous les offrons avec plaisir. Nous serons aussi courts que possible, car vos lecteurs savent sans

doute que nous avions vieilli et qu'on ne peut acheter de terrains dans nos paroisses actuelles que pour 25 et même 30 piastres l'acre. Nous ne connaissons aucun endroit du Canada où l'argent soit aussi abondant, ni aucune province plus riche que Manitoba et le Nord-Ouest. Peut il en être autrement quand on voit le moindre cultivateur posséder plusieurs centaines de minots de blé et cela sans qu'il en coûte beaucoup de travail? Qu'on en juge du reste par le tableau suivant qui suffira à lui seul pour persuader les plus incrédules :

	Acres ensemencés.	*Minots récoltés.*
M. Marion	30	1000
J. Granger	40	1100
G. Lanciault	160	4500
E. Thérien	80	2500
A. Sarrasin	90	2900
J. Boiteau	100	3200

Et ainsi de suite pour tous les autres. On peut compter depuis 20 minots jusqu'à 40 minots de l'arpent, ou, si l'on veut, de 15 à 25 minots du minot semé. Veuillez, cher monsieur, avec ce petit tableau que le temps ne nous permet pas d'étendre davantage, agréer nos humbles respects et nous croire

Vos très-humbles serviteurs,

RÉV. J. D. FILLION, PTRE.
P. PARENTEAU.
D. BRANCONNIER.
M. MARION.
J. GRANGER et autres.

Le langage de nos nationaux de Manitoba est inspiré non-seulement par la vérité, mais par l'intérêt qu'ils portent à leurs frères des Etats-Unis. Nous avons visité nous-même les établissements de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Pie, lesquels sont groupés ensemble à une légère distance de la frontière sur le côté occidentale de la rivière Rouge, et nous pouvons dire que l'on n'en exagère ni la prospérité ni l'importance. Les townships dont il est question dans les dernières lettres sont superbes, et les récoltes abondantes. M. l'abbé J. D. Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, a déployé une intelligence et un zèle remarquables dans la direction de ces colonies devenues très florissantes, et qui se composent d'hommes énergiques et industrieux. Comme on le voit, l'apôtre de la religion est aussi l'apôtre de la colonisation ; le prêtre suit l'émigrant ; la chapelle et l'école se dressent à côté de la demeure du hardi pionnier ; l'œuvre intellectuelle et



morale marche de pair, lorsqu'elle ne la devance pas, avec l'œuvre matérielle. C'est l'harmonie, en un mot, du véritable progrès.

Nous croyons qu'une revue de la plupart des endroits peuplés —en grande majorité ou en partie—de Français sur les rivieres Rouge, Assiniboine et la Seine, ne saurait manquer d'intéresser nos nationaux.

Remontons donc la rivière Rouge......

SAINT-VITAL

Cette paroisse, fondée en 1860, est située à cinq milles au sud de Saint-Boniface, sur la rivière Rouge. Les terres sont très bonnes et les prix élevés—variant de $10 à $25 l'acre. On trouve du bois sur le côté est de la rivière.

Les révérendes Sœurs de la Charité y dirigent une excellente école Il n'y a là ni magasin ni forge ; la population n'est d'ailleurs pas encore considérable.

SAINT-NORBERT

Saint-Norbert est l'un des plus anciens postes de la province. Le révérend M. Ritchot, qui en est le curé, a beaucoup contribué au développement de sa paroisse, érigée en 1856, près de l'embouchure de la rivière Sale.

On trouve là quatre écoles dispersées dans les différents centres ; la principale, au village, est sous la direction des révérendes Sœurs de la Charité.

L'église est à neuf milles de Winnipeg.

Saint-Norbert possède aussi un moulin à farine, deux magasins, un atelier de forgeron et des maisons de pension. La cour et le bureau d'enregistrement du comté de Provencher sont au village. Le sol est fertile ; il y a du bois sur le côté est de la rivière Rouge, et sur la rivière Sale.

Les terres valent de $5 à $20 l'acre. En été, l'on arrive à Saint Norbert par les bateaux-à-vapeur de la rivière-Rouge.

SAINTE-AGATHE

Sainte-Agathe, fondée en 1872, deviendra l'une des plus belles paroisses de la province L'église est située à environ vingt-deux milles de Winnipeg, sur la rive occidentale de la rivière Rouge, et le révérend M. Cyrille Samoisette, curé, est toujours prêt à fournir les renseignements demandés. Outre deux bonnes écoles, la paroisse possède un magasin et une forge. Le sol est d'une fertilité remarquable, et les cultivateurs sont munis des instruments aratoires les plus perfectionnés. Il est question de construire dans le cours de l'été, un moulin à farine mû par la vapeur. On arrive à Sainte Agathe par le bateau, soit de Emerson ou de Winnipeg. Il se trouve quelques lots boisés sur le côté est de

la rivière Rouge. Plusieurs terres appartenant à des particuliers qui ne demeurent pas dans la localité sont offertes en vente.

Plus loin, coule la rivière aux Gratias, ou se trouve un établissement dont le centre est la ville de Morris.

SAINT-PIERRE

En 1873, une mission fut établie dans cette paroisse, située sur la rivière au Rat—cantons 5 et 6, rang IV, à l'est du premier méridien principal.

Aujourd'hui, la colonie, qui est fort prospère, possède une église, trois magasins, et l'on dit qu'un marchand de grain et un forgeron y feraient d'excellentes affaires, de même qu'un meunier qui érigerait un moulin dans la localité.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Egalement situé sur la rive occidentale de la rivière Rouge, à environ cinquante milles de Winnipeg; possède une église et deux écoles. Cette paroisse, où fut établie une mission en 1872, a été en grande partie établie par des Canadiens-français venant des Etats-Unis, et qui, pour la pluspart sont arrivés à Manitoba sans autre ressource qu'une nombreuse famille. Aujourd'hui, tous vivent à l'aise et leurs propriétés ont acquis une grande valeur. Le sol est fertile et les terres bien cultivées.

On compte là deux bons magasins, deux forges et une excellente maison de pension. Grâce à l'activité, à l'énergie et au dévouement du révérend M. J. D. Fillion, curé de la paroisse, Saint-Jean-Baptiste est devenu l'un des endroits les plus florissants de la province. La distance la plus rapprochée de l'embranchement de Pembina est de dix-huit milles, à partir d'Emerson, et l'on arrive par le bateau sur la rivière Rouge.

GAUTHIER

Petit village qui sera plus tard le centre d'une belle paroisse, situé au nord de Saint-Pie, ayant un moulin à farine, deux grands magasins et une bonne maison de pension. Distance d'Emerson, douze milles. La voie de communication est la rivière Rouge. Il y a là une excellente école et un bureau de poste.

SAINT-PIE

Belle paroisse située à neuf milles au nord d'Emerson, sur les bords de la rivière Rouge et desservie par le révérend M. Marcil, qui n'épargne rien pour renseigner les colons. Il y a là aussi une bonne école. De même que Saint-Jean-Baptiste, cette paroisse a été en grande partie établie par des Canadiens-français venant des Etats-Unis et qui sont aujourd'hui dans une position très prospère. Le sol est d'une grande fertilité et bien cultivé. On a

besoin d'un commerçant, d'un médecin, etc. Il y a une forge. Les communications avec Emerson se font par bateaux-à-vapeur.

TACHÉ

Bel établissement situé dans le canton 3, rang I, à l'est du principal méridien et fondé par des Canadiens venant en grande partie des Etats-Unis. Le terrain est de fort bonne qualité et les colons y jouissent d'une grande aisance. Ce poste n'est qu'à quelques milles de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.

LETELLIER

Connu aussi sous le nom de paroisse de Saint-Joseph de Letellier, est situé dans le canton 2, rang I, à l'est du méridien principal; possède une église et une école. Le révérend M. Pelletier est le curé de cette florissante paroisse, également établie par des Canadiens-français venant la plupart des Etats-Unis. Il y a là un bureau de poste. Distance de Saint-Pie, environ quatre milles.

" Comme nous formons trois paroisses canadiennes groupées en forme de triangle, écrivait dernièrement un colon de Letellier, il n'y a pas à douter qu'un médecin ne ferait de très-bonnes affaires en se plaçant à peu près au centre. Actuellement, on est obligé, en cas de maladie, de faire ou quinze milles à droite, ou dix-huit milles à gauche avant de trouver un homme de profession. Et puisqu'il convient de faire connaître les avantages du pays à la classe ouvrière, il faut surtout dire nos besoins. A l'approche du printemps, il devient donc urgent d'avoir un tailleur."

SAINT-LÉON

Situé dans les cantons 4 et 5, rangs VIII et IX à l'ouest du principal méridien. Le réverend Père Théobald Bitsche exerce le ministère avec beaucoup de zèle dans cette paroisse, qui compte déjà un grand nombre de cultivateurs fort à l'aise dans leur nouveau domaine.

Il y a là un moulin à farine, une scierie, un bon magasin, une forge, etc. Il reste encore dans les environs un certain nombre de terres non occupées. Le chemin de fer du Sud-Ouest, qui doit passer près de là, sera construit dans le cours de l'année. Distance de Winnipeg, environ soixante et dix milles. Il y a là un bureau de poste.

Remontons maintenant la rivière la Seine.......

LORETTE

Les premiers établissements dans cette jolie paroisse, située sur les bords de la rivière la Seine, à quinze milles à l'est de Saint-Boniface, remontent à 1860: une mission y fut établie en

1873. Possède une église, trois écoles, deux magasins, un bureau de poste, etc. Le révérend M Couminge en est le curé. Il y a là un certain nombre de terres à vendre à des prix très avantageux. On peut se procurer du bois assez facilement à quelques milles de distance.

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Autre belle paroisse fondée en 1862 et située aussi sur les bords de la rivière la Seine, à trente milles à l'est de Saint-Boniface. Il y a là une belle église, trois écoles, deux moulins à farine, un moulin à scie, deux bons magasins, un bureau de poste, etc. A l'est et au sud-est de la paroisse, se trouvent plusieurs excellents lots non encore occupés. Le révérend M. Giroux est le curé de cette paroisse, et les colons pourront, en s'adressant à lui, obtenir tous les renseignements voulus.

LA BROQUERIE

Nouvel établissement situé au sud-est de la paroisse de Sainte-Anne-des-Chênes, à environ dix milles, dans les cantons 5 et 6, rangs VI et VII à l'est du méridien principal. Là aussi plusieurs lots de terre n'attendent que le colon pour se transformer en belles fermes. Le bois abonde.

Remontons enfin l'Assiniboine......

SAINT-CHARLES

Paroisse fondée en 1854 sur les bords de l'Assiniboine, à neuf milles à l'ouest de Winnipeg. Le révérend Père D. Dandurand, ci-devant d'Ottawa, est le curé de la paroisse, qui possède une église, une école, deux magasins, un bureau de poste, etc. Les terres ont une grande valeur à cause de leur proximité de Winnipeg.

SAINT-FRANÇOIS XAVIER

L'une des plus vieilles paroisses—établie en 1824, sur les deux rives de l'Assiniboines, à une vingtaine de milles à l'ouest de Winnipeg. Il y a là une église, un couvent dirigé par les révérendes Sœurs de la Charité depuis 1850, deux autres écoles, deux magasins, un bureau de poste etc. Le révérend M. F. X. Kavanagh est le curé de la paroisse—chef-lieu et siége de la cour du comté de Marquette-Est L'an dernier, plusieurs colons ont acheté de très-belles terres dans cette localité, où le bois n'est pas trop rare. On communique avec Winnipeg par bateau-à-vapeur.

LA BAIE SAINT-PAUL

Ancienne paroisse fondée en 1832, et située sur la rive nord de l'Assiniboine, à trente milles à l'ouest de Winnipeg. Les convois du chemin de fer canadien du Pacifique passent à trois milles de là; mais les bateaux-à vapeur qui naviguent sur la rivière arrêtent à cet endroit. Le révérend M. C. Saint Pierre est

le digne curé de cette belle paroisse, qui possède une église, trois écoles, deux magasins, un hôtel, un bureau de poste et le bureau d'enregistrement du comté de Marquette.

De l'autre côté de l'Assiniboine, à la rivière Sale, se trouve un groupe français dans les cantons 11 et 12, rang III, à l'ouest.

SAINT-LAURENT

Agréablement situé sur la rive orientale du grand lac Manitoba: possède une belle église construite en 1875, une école, un magasin, un bureau de poste, etc. Il se fait là un commerce assez considérable de poisson et de fourrures. En 1858, la congrégation des révérends PP. Oblats fonda une mission que dirige aujourd'hui le révérend P. Camper. On peut se procurer à Saint-Laurent et dans les environs des terres à bas prix et à des conditions faciles. Distance de Winnipeg, cinquante-cinq milles, et du chemin de fer, dix milles. Le bois et l'eau y abondent.

Nous signalons plus loin les postes où domine l'élément français dans les territoires de l'ouest.



LA GRANDE ZONE FERTILE

VALLÉES DES RIVIÈRES ROUGE, ASSINIBOINE ET DE LA PLUIE

La grande zone fertile que traverse dans toute sa longueur le chemin de fer du Pacifique Canadien s'étend de Sainte Anne, trente milles à l'est de Winnipeg, jusqu'au lac Sainte-Anne, à quarante milles environ au nord-ouest d'Edmonton — sur un espace de près de 1,000 milles.

Jusqu'ici l'on avait cru qu'il y avait dans les territoires une vaste étendue de terre absolument stérile. Il paraît que cette impression était fausse, en grande partie du moins, s'il faut en croire les arpenteurs qui explorent le pays. Le côteau même du Missouri, qui se prolonge au delà des lacs de la Bonne-Femme, près de la Saskatchewan du sud, ne serait pas aussi désolé que le voudraient certains voyageurs: bien plus, il offrirait d'excellents pâturages pour les animaux et des bas-fonds propres à la culture.

De Sainte-Anne au lac Supérieur, une grande partie du terrain est coupé par les lacs, les marais et les rochers. Mais il ne faut pas croire que cette région est partout la même. Ecoutons, par exemple, ce que disait un touriste traversant le pays:

" Un peu plus loin que le lac de la Pluie, la scène change, et l'on entre dans la vallée de la rivière la Pluie. Là, point de portages, point de rapides, un cours d'eau magnifique de plus de 100 milles, se déroulant au milieu de 200 à 300,000 acres de terre végétale, bordé de fleurs d'ormes, de peupliers, de vieux chênes tout enlacés de plantes grimpantes ou de convolvulus en fleurs.

Ailleurs, ce sont de grandes prairies verdoyantes. Des millions d'oiseaux peuplent cette vallée splendide qu'on dirait un jardin abandonné, et qu'on ne quitte qu'à regret pour s'engager sur la nappe verdâtre du lac des Bois, quels que soient la variété de ses îles et le magnifique panorama de ses côtes."

Il y a aussi de grandes richesses minérales—or et argent—enfouies çà et là sous le sol, et l'on parle d'organiser de puissantes compagnies pour les exploiter. Les opérations se feraient surtout dans les nombreuses îles du lac des Bois.

La beauté des sites et des paysages attire déjà nombre de touristes, et cet été même il sera construit un vaste hôtel au Portage du Rat qui se relie à Winnipeg par le chemin de fer du Pacifique. Les convois circulent régulièrement entre ces deux points.

Nous avons dit ailleurs que cette région, maintenant annexée à Manitoba, qui s'étend à l'ouest jusqu'a la ligne qui sépare les rangs XXIX et XXX, au nord, jusqu'à celle qui sépare les cantons 44 et 45, et dont les limites orientales, non encore fixées, doivent aboutir à celles d'Ontario, pouvait fournir quantité de combustible sous forme de bois ou de tourbe.

De Winnipeg au Fort Ellice, bâti sur l'Assiniboine, à quelques milles seulement en deçà des limites occidentales—distance de plus de 200 milles—presque tout le terrain est propre à la culture. Les vallées des rivières Rouge et de l'Assiniboine, comprises dans la province de Manitoba, sont également très fertiles: nous en avons déjà suffisamment parlé.

Plusieurs villes—outre Winnipeg et Saint-Boniface—s'y développent rapidement: nous pouvons signaler, entre autres, Emerson et West Lynne, à l'entrée de la province, près de la frontière internationale; Morris, à vingt quatre milles de là, sur la rivière Rouge, à l'ouest; Dominion City et Niverville, sur l'embranchement de Pembina, à l'est; Selkirk, à trente milles au nord de Winnipeg; Stonewall, aussi au nord et relié avec cette dernière ville par une voie ferrée; Mountain City et Nelsonville, à la Montagne de Pembina; Westbourne et Gladstone, sur le chemin de fer du Portage et de l'ouest, puis, le long de l'Assiniboine, les villes de Portage-la-Prairie et Brandon, situées, la première, sur la rive nord, à 54 milles, et la seconde, sur la rive sud, à 133 milles à l'ouest de Winnipeg. Nombre de Canadiens-français font d'excellentes affaires à Brandon, ville d'avenir.

La petite Saskatchewan, longue d'environ 150 milles et qui coule de la montagne du Dauphin, se jette dans l'Assiniboine, un peu plus loin que Brandon, et deux petites villes fort ambitieuses ont surgi sur ses bords, Rapid City, à dix-huit milles environ de son embouchure, et plus loin Minnedosa, sa rivale.

La rivière de la Queue-d'Oiseau, qui coule au nord-ouest de la Petite Saskatchewan, descend également de l'extrémité septen-



trionale de la montagne du Dauphin et se décharge, elle aussi, dans l'Assiniboine plus bas que le Fort Ellice. Sur la rive orientale de l'Assiniboine, vis-à-vis de ce dernier poste, à douze milles de distance, s'élève Birtle, qui a l'ambition de grandir tout comme ses voisines, et plus loin encore, à l'est—distance de vingt-trois milles—se trouve la colonie du lac Plat.

La vallée de la Petite Saskatchewan est assez bien boisée et d'une grande fertilité.

Entrons maintenant dans la vallée de la rivière du Cygne, dont une partie se trouve dans la province de Manitoba, et le reste dans les territoires.

VALLÉE DE LA RIVIÈRE DU CYGNE

La rivière du Cygne se décharge dans le joli lac du même nom, long de 14 et large de 5 milles, et qui, lui, communique par la rivière Plate avec le grand lac Winnipegosis. Elle entoure presque la montagne du Porc-Epic, qui donne aussi naissance sur le versant oriental à d'autres cours d'eau de volume moindre et roule ses flots sur une étendue d'à peu près 200 milles. Au nord-ouest coule la rivière à la Biche, bordée d'une épaisse lisière de bois, qui se jette dans le lac Winnipegosis et dont le principal tributaire est l'Etiomani, également boisée, et qui se confond avec l'Assiniboine, au-delà du Fort Pelley, principal poste de la vallée du Cygne. Les rives des rivières du Cygne et de la Biche sont généralement assez élevées pour la culture.

Les montagnes du Canard et du Dauphin, qui s'élèvent au sud-est, sont richement boisées, tout comme la montagne du Porc-Epic. Jusqu'ici le grand obstacle à la colonisation dans ces parages, où le sol et le climat laissent peu à désirer, a été la périodicite des inondations. Lorsque les eaux des lacs Winnipegosis et Manitoba submergent les alentours, il devient impossible de cultiver à plus d'un point : mais il reste toujours des endroits que leur élévation protège contre l'humidité. Si l'on réussit jamais, comme nous n'en doutons pas, à assécher le sol qui est fertile, cette vallée, riche en bois et en pâturages, deviendra l'une des plus belles du pays. Il se trouve de nombreux dépôts de sel sur les rivières à la Biche, aux Pins, à la Poule-d'Eau, Plate, à la Pointe-Salée, à la baie des Canards et au nord des gorges du lac Manitoba, sur la rive occidentale.

Parlant des lacs Manitoba et Winnipegosis, Mgr Taché disait dans son ouvrage : " Ces lacs sont de magnifiques nappes d'eau, navigables pour des vaisseaux tirant une dixaine de pieds ; malheureusement, le chenal qui les relie, comme celui qui les unit au grand lac Winnipeg, n'a pas assez de profondeur pour porter des embarcations considérables. Cette dernière circonstance est d'autant plus regrettable que sans elle ces lacs seraient la voie la plus commode pour pénétrer dans l'ouest, où la vallée de la

Saskatchewan n'a que quatre à cinq milles de largeur. Le percement de cette langue de terre n'offrirait aucune difficulté sérieuse: les deux lacs que ce canal unirait ont à peu près la même élévation, et l'on éviterait par là tous les obstacles qu'offrent à la navigation les vingt milles qui séparent le lac Bourbon (*Cedar Lake*) du lac Winnipeg."

Le gouvernement a envoyé sur les lieux mêmes des ingénieurs qui proposent d'élargir les débouchés des lacs Manitoba et Saint-Martin pour déverser ainsi le trop plein de leurs eaux dans le lac Winnipeg. D'après eux, près de 700,000 acres de terre seraient submergés par les lacs Winnipegosis et Manitoba sur les deux rives, la rivière de la Poule d'Eau qui les relie, et le lac Saint-Martin.

Au sud du lac Manitoba, coule la rivière Blanche, qui arrose une petite vallée très fertile où se sont formés des établissements depuis plusieurs années.

Les limites occidentales de Manitoba, qui se trouvent entre les 101 et 102ième méridiens, coupent en deux parties la montagne du Porc-Epic, pour se diriger, au sud de la rivière à la Biche, en droite ligne à l'est—traversant les lacs Winnipegosis et Winnipeg—jusqu'aux limites d'Ontario non encore définies.

Nous sortons ici de Manitoba pour entrer dans les territoires de l'ouest, où seront bientôt taillées plusieurs autres provinces: il importe donc de connaître ces vastes régions qui se peuplent rapidement.

VALLÉES DES RIVIÈRES QU'APPELLE ET SOURIS

Tout le monde s'accorde à vanter la beauté et la richesse de la vallée de la rivière Qu'Appelle, principal tributaire de l'Assiniboine, longue d'environ 250 milles, " et dont l'élargissement forme huit lacs où abonde la meilleure qualité de poisson blanc." Elle a sa source non loin du coude de la Sastkatchewan du sud et son embouchure près du Fort Ellice. On prétend que jamais encore les gélées précoces des mois d'août ou de septembre n'ont nui aux récoltes.

La distance de Winnipeg au Fort Qu'Appelle est de 360 milles. Il est question de faire diviser en lots de ville une partie de la rive Est du lac.

La mission des révérends Pères Oblats, située sur la rive nord d'un beau lac—à six milles à l'est du fort—est très florissante. On y a récolté, l'an dernier, plus de 500 minots de grains et 1,400 minots de patates, et le tout peut se vendre sans difficulté pour $1.50 à $2 le minot à l'agent des Sauvages ou à la police à cheval.

Au nord, formant presque demi-cercle, se dressent les Buttes du Faisan et de la Lime, les montagnes de Tondre, du Castor et Dernière où foisonne le gibier. Le bois qui y abonde se trouve aussi le long de la Qu'Appelle et de ses tributaires sur les deux rives.

La vallée de la rivière Souris, autre affluent de l'Assiniboine où elle se décharge au sud-est de Brandon, et qui reçoit les eaux de la montagne de l'Orignal et du coteau du Missouri, est rapidement envahie par l'émigration. Le sol est excellent, à l'exception de certains endroits sablonneux, arides ou marécageux. On ne se procure pas le bois fort aisément partout, mais la montagne de l'Orignal en recèle une grande quantité : il existe, en outre, de vastes gisements de charbon.

Le syndicat doit construire sans retard, comme on le sait, un embranchement qui se prolongera jusqu'aux mines de houille, à 170 milles environ au sud-ouest de Brandon. On calcule que les vallées de la Souris et de la Qu'Appelle renferment 50,000,000 d'acres de bonne terre.

A l'ouest des sources de la rivière Souris—au delà du Grand Côteau—s'élève la montagne de Bois, sur la frontière, et plus loin encore la montagne du Cyprès, à trente-cinq milles environ au nord de la ligne internationale. Ces montagnes sont couvertes de cyprès, de pin, d'épinette et de peuplier.

La rivière du Courant (*Swift Current Creek*) et la Coulée au Liard, qui descendent de la montagne du Cyprès et se dirigent, la première au nord-est, et la seconde au sud-est, sont aussi boisées.

Nous apprenons qu'une puissante compagnie canadienne, dont le capital est de $600,000, vient d'acheter 64,000 acres de terre pour y faire la culture du blé, dans la vallée de la Qu'Appelle. Cet été même l'on doit labourer plusieurs milliers d'acres. La fameuse ferme Dalrymple, du Minnesota, serait ainsi bientôt éclipsée.

VALLÉE DE LA SASKATCHEWAN

L'immense vallée que fertilise la Saskatchewan est capable de nourrir des millions d'habitants. Elle fait l'admiration et l'étonnement de tous, par sa richesse et son étendue. Le grand fleuve est divisé en deux bras qui ont leur source à quelque distance l'un de l'autre, au pied des Montagnes Rocheuses, entre 49° 53°, et se déploient, le premier, au nord sur un espace de 772½ milles, et le second, au sud sur un parcours de 810 milles, pour n'en former qu'un seul à 282 milles du lac Winnipeg dans lequel débouche la Saskatchewan. Nos *voyageurs* canadiens connaissaient la Saskatchewan du nord sous le nom de *Rivière du Pas*, et la Saskatchewan du sud sous celui de *Fourche des Gros Ventres*. La plus grande distance qui les sépare est de 300 milles. Trois grandes rivières constituent les sources du bras méridional : la rivière à la Biche qui se grossit, en passant, des eaux du vaste lac du Bœuf, et la rivière des Gros-Ventres, qui se confond avec la Saskatchewan du sud, au point d'intersection du 51e de latitude et du 109e 30 de longitude, puis la rivière aux Arcs, qui mêle ses eaux à celles des Gros Ventres vers le 112e de longitude. C'est dans la vaste region traversée par ces cours d'eau et leurs

nombreux affluents—où abonde le poisson—que se trouvent les parcs de bestiaux dont nous avons déjà parlé. Rien de plus propre à l'élevage des animaux que ces larges plaines recouvertes des plus riches herbes et abondamment arrosées. Notons, en passant, un fait important : le capitaine Moore, de Prince Albert—situé près de la Fourche de la Saskatchewan—nous apprend qu'un troupeau de bestiaux amené du Montana avait hiverné dehors, l'an dernier, et se trouvait en excellente condition au printemps. Jusqu'ici le gouvernement a affermé plus de 700,000 acres de pâturages distribués comme suit :

1. Compagnie du Ranche Cochrane, 100,000; 2. Ford Jones. M. P., 100,000; 3. Allan Patrick, 34,171; 4. F. S. Stimson et Cie., 100,000; 5. Capt T. D. Milburne. 100,000; 6. J. E. Chipman et Cie., 100,000; 7. Gibbs et Morgan, 100,000; 8. J. P. Wiser, M. P., 100,000. Total, 734,171 acres.

Nous n'avons pas encore la mesure précise de cette riche contrée : les uns lui assignent jusqu'à 90,000,000 d'acres, et prétendent que presque tout ce territoire est propre à la culture, outre les nombreux dépôts carbonifères disséminés çà et là.

Le vicomte Milton et le Dr Cheadle en parlent ainsi dans leur ouvrage :

" Les riches prairies du bassin fertile de la Saskatchewan ont un sol alluvial de trois à cinq pieds de profondeur, et n'attendent que la charrue. Elles offrent leurs herbages sans fin, qui, dans les temps antérieurs, ont engraissé d'innombrables bandes de bisons, à nos troupeaux domestiques. Les forêts, les lacs et les cours d'eau varient le paysage et promettent leur bois de construction, leurs poissons et leurs millions de volailles sauvages. Eh ! bien, ce pays superbe, capable de subvenir aux besoins de 20,000,000 d'habitants, est complètement négligé. Cependant, ce riche pays agréable n'est pour ainsi dire qu'à un pas de nos champs d'or à la Colombie britannique."

Entre les deux bras de la Saskatchewan, coule la rivière à la Bataille, l'un de ses affluents : elle prend sa source dans un groupe de lacs situés au sud-ouest d'Edmonton, vers le 53e de latitude. Après une course fort capricieuse d'environ 300 milles à travers une belle région, cette rivière se jette près de Battleford dans la Saskatchewan du nord, après s'en être éloignée de 130 milles à certain endroit.

Un autre tributaire important de la Saskatchewan est la rivière à la Carotte qui longe la rive méridionale, à partir des Buttes aux Bouleaux, soixante milles au sud de Prince-Albert, jusqu'à la Mission du Pas, distance de 240 milles. On dit qu'il y a là trois millions d'acres de terre excellente.

Plusieurs postes déjà importants s'élèvent sur les bords de la Saskatchewan du nord. Sans parler de la Mission du Pas, située à l'embouchure de la rivière Pasquia—85 milles du lac Winni-

peg—ni de Cumberland et du Fort à la Corne que sépare une distance de 175 milles—nous pouvons signaler : PRINCE-ALBERT, situé sur la rive sud de la Saskatchewan du nord, à 35 milles environ à l'ouest de l'endroit appelé la Fourche—où les deux bras du fleuve se relient. Sa population est de près de 600 âmes, et l'établissement agricole renfermé dans la péninsule en compte de 4,000 à 5,000. Nombre de maisons ont été érigées l'année dernière dans le village, où sont établis marchands, avocats et médecins. Les citoyens espèrent que la colonie qui grandit rapidement sera bientôt reliée avec les chemins de fer et deviendra plus tard un centre de distribution pour les grains, lorsque la locomotive ira jusqu'au Port de Churchill—distance de 650 milles—sur la baie d'Hudson. Les églises catholique, épiscopalienne, presbytérienne et méthodiste y sont représentées Enfin, Prince-Albert possède un bureau des terres et d'enregistrement, des moulins à farine et des scieries, et la récolte du blé, l'an dernier, a été de 100,000 minots dans la colonie. Sur la rive nord, le bois abonde—le peuplier et le pin, principalement ;—le FORT CARLETON, situé près de cinquante milles à l'ouest de Prince-Albert, sur la rive sud, et où se trouve une population assez nombreuse ;—le FORT PITT, à plus de 150 milles de là ;—VICTORIA, mission méthodiste—beaucoup plus loin encore,—le FORT SASKATCHEWAN, peuplé surtout de Français et où se trouvent des magasins, un bureau de poste et une église catholique ;—EDMONTON, situé à plus de 500 milles—par la rivière—de Prince-Albert, sur la rive nord de la Saskatchewan. Entouré d'un district agricole très fertile, ce poste, terminus actuel de la navigation, devra acquérir de l'importance dans un avenir rapproché. La compagnie a divisé en lots l'emplacement de la future ville, et la spéculation s'y exerce déjà. On sait que le charbon est fort abondant dans ces parages, et que l'or même charrié par la Saskatchewan s'y trouve en assez grande quantité. Edmonton possède aussi plusieurs magasins, ainsi que deux moulins à farine, quatre machines à battre mues par la vapeur, et deux scieries. En décembre et janvier derniers, il a été transporté 257,000 livres de marchandises représentant une valeur de $100,000

Un correspondant écrivait tout récemment, qu'un jeune médecin de la province de Québec serait assuré de se faire une bonne clientèle à cet endroit. Le département des Sauvages seul lui ferait gagner, assure-t-on, de $50 à $60 par mois. SAINT-ALBERT—situé à neuf milles au nord-ouest d'Edmonton — est le siége épiscopal de Mgr Grandin. La grande majorité de la population est française. Cette mission est le centre d'une colonie prospère, sur la rivière de l'Eturgeon. Eglises, écoles, orphelinats, moulins, rien n'y manque. Enfin, BATTLEFORD, situé presque au confluent des rivières Saskatchewan et Bataille, sur la rive sud de cette dernière. C'est la capitale actuelle des territoires du Nord-Ouest, en attendant que ceux-ci soient subdivisés. Il s'y publie un journal.

Les citoyens ne négligent rien pour donner à leur ville toute l'importance possible.

Maintenant, redescendons la Saskatchewan du nord pour remonter le bras sud. Le premier établissement que nous signalons est celui du Lac des Canards, à quarante-cinq milles environ au sud de Prince-Albert. La majorité de la population, qui est française, possède une église et une école. La maison Stobart, Eden et Cie. a fait aussi ériger un moulin à farine. On y a récolté, l'an dernier, plus de 10,000 minots de blé, d'avoine, d'orge, etc. A plusieurs milles de là, sur la rive orientale, se trouve Saint-Laurent, colonie fondée en 1874 par les chasseurs de la prairie, forcés de se livrer à l'agriculture, par suite de la disparition du buffle, et renforcée depuis, chaque année, par de nouvelles recrues. On y compte maintenant à peu près cent familles—la plupart françaises—ayant leur église et leur école. Les moissons ont été abondantes l'an dernier.

Au pied des Montagnes Rocheuses s'élèvent Morleyville, sur la rivière aux Arcs, à 170 milles au nord de la frontière ; Calgary, au confluent de cette dernière avec la rivière du Coude (*Elbow*), et le Fort McLeod, plus au sud sur la rivière des Gros-Ventres.

Deux lignes rivales de transport doivent faire le service, cet été, sur la Saskatchewan du nord. On sait que depuis longtemps déjà les bateaux à vapeur remontent la Saskatchewan jusqu'à Edmonton, situé à 880 milles à l'ouest de Winnipeg ; mais la rapidité du courant, les battures et les rapides sont autant d'embarras qui entravent la navigation. Aujourd'hui que la question des chemins de fer est à peu près réglée, l'on s'occupera sans doute du grand problème de la navigation dans les rivières de l'ouest. Le sujet, certes, en vaût bien la peine.

Les dangers de la navigation sur la rivière aux Anglais ou Churchill, et le grand fleuve Nelson, qui se déchargent dans la baie d'Hudson, ainsi que l'aridité des terres de ce froid pays de chasse et de pêche, tout entrecoupé de marais et de lacs, nous dispensent d'en parler au long, puisque c'est de colonisation, surtout, qu'il s'agit ici. Disons, cependant, que la vallée de la rivière au Castor, qui, après avoir coulé parallèlement à la Saskatchewan septentrionale depuis le lac la Biche jusque près du Lac Vert, où elle remonte au nord pour se jeter dans le lac de l'île à la Crosse, offre plus d'un endroit susceptible de culture.

Ajoutons, avant d'en finir, qu'il y a beaucoup de bois dans les vallées qu'arrosent les rivières à la Biche, des Gros-Ventres, du Vieux et les nombreux cours d'eau qui s'échappent des Montagnes Rocheuses, ainsi que sur la montagne du Porc-Epic.

VALLÉE DE LA RIVIÈRE ATHABASKAW

Le pays que baigne l'Athabaskaw, qui se jette dans le grand lac du même nom et coule, elle aussi, des Montagnes Rocheuses

près du mont Hooker, se trouve compris entre les rivières Saskatchewan et de la Paix, et n'est pas tout susceptible de culture. Une partie seulement peut produire du blé, de l'orge, etc., etc., le reste offrirait d'excellents pâturages. C'est là que se trouve ce que l'on appelle le "pays du bois fort" (*Thickwood Country*). L'épinette, le bouleau et le tremble y abondent partout. Le Petit lac des Esclaves, de plus de quarante milles de longueur et de trente de largeur, au nord, et le lac la Biche, au sud, lui portent le tribut de leurs eaux, en arrosant une région très fertile. Il paraît qu'un bateau-à-vapeur appartenant a la compagnie de navigation du Nord-Oues, fera le service durant la prochaine saison sur les rivières Athabaskaw, du Grand-Esclave et de la Paix, ainsi que sur le lac Athabaskaw. On trouve dans le bassin d'Athabaskaw—navigable sur une étendue de plus de 180 milles, à partir du lac—du charbon, du soufre, du sel, du bitume, de la plombagine et du fer, des sources de goudron, de pétrole et d'eaux sulfureuses, etc., etc.

Nous ne parlerons point du fleuve géant, le Mackenzie, qui roule l'immense volume de ses eaux depuis le grand lac des Esclaves jusqu'à la mer Glaciale. Car la culture n'y est possible qu'à certains points isolés. Dans ce vaste territoire, précieux surtout au point de vue de la chasse et de la pêche, se trouvent des gisements carbonifères, des puits de poix minérale et bitumineuse.

VALLÉE DE LA RIVIÈRE A LA PAIX

La rivière à la Paix, qui prénd sa source dans les Montagnes Rocheuses, plus haût que l'Athabaska, se décharge aussi dans le lac de ce nom. Elle est navigable sur un parcours de plusieurs centaines de milles, roule des sables mêlés de poudre d'or et arrose une région superbe, capable de produire toutes les céréales. En traçant une ligne qui aurait pour point de départ le voisinage de Jasper's House, frapperait l'extrémité nord du Petit Lac des Esclaves, se dirigerait de là directement au lac Athabaska, et de ce dernier endroit au Fort Liard, l'on aurait une idée de l'étendue de cette riche vallée. Le printemps n'est pas plus tardif, et l'hiver ni plus hâtif qu'à Manitoba : les labours commencent dès le 20 avril. Il n'y gèle pas l'été, et le sol est très fertile. L'eau est excellente partout et le bois devient de plus en plus fort à mesure que l'on avance au nord et à l'est, la prairie se déployant surtout dans la partie supérieure que baigne la rivière. Les principales essences sont le tremble, l'épinette blanche et le peuplier. Il y a aussi un peu de bouleau blanc, mais on ne voit ni hêtre, ni érable, ni frêne, ni chêne, ni orme, ni pin rouge ou blanc. Les fruits—fraises, framboises, groseilles, gadelles, cerises, bluets, atocas, etc.,—mûrissent à merveille dans ces parages que fréquentent le buffle des bois, le chevreuil, l'ours noir, le caribou,

le lynx, le cartor, la martre, le renard, le lapin, et que peuplent les oiseaux aquatiques—l'oie, entre autres.

En somme, la flore ressemble fort à celle de l'intérieur d'Ontario et des prairies, et le tableau suivant de la température ne manquera pas d'intéresser le lecteur :

	Latitude Nord.	Eté.	Printemps.	Automne.	Juillet et Août.
Cumberland House	53.37	62.62	33.04	32.70	64 25
Fort Simpson	61 51	59.08	26.66	27.34	62 31
Fort Chipewyan	58.42	58.70	22.76	31.89	60 66
Fort William	48.24	59.94	39.67	37.80	60.52
Montréal	45.31	67.26	35.03	45 18	68.47
Toronto	43.40	64.43	42 34	46 81	66.51
Témiscamingue	47.19	65.23	37.58	40.07	66.43
Halifax	44.39	61 00	31.67	46.67	66.55
Belleville	44.10	température presque celle de Toronto.			
Dunvegan, Rivière de la Paix	56.08	moyenne six mois d'été,			54.44
Edmonton	53.31	......	39.70	......	......
Carleton	52.52	......	37.70	......	......
Winnipeg	49.52	64.76	30.13	35.29	65.32

On observera qu'il n'y a guère de différence, durant le printemps et l'été, entre Halifax et d'autres points situés à plus de douze degrés au nord ; aussi, que la température d'Edmonton, au printemps, est plus élevée qu'à Montréal, et que les deux mois de juillet et août pendant lesquels mûrissent les grains sont à peu près les mêmes depuis Montréal jusqu'au Fort Simpson, au nord du Grand lac des Esclaves, sur le fleuve Mackenzie.

Le blé pousse fort bien au Fort Vermillion, à 58° 24 de latitude, sur la rivière à la Paix, au Fort Liard à 60° de latitude sur la rivière de ce nom, et même au Fort Simpson, sur le Mackenzie, où il mûrit, dit-on, quatre fois sur cinq.

Tout fait prévoir que cette riche vallée qui recèle des dépôts de houille, de gypse, de grès et de sel, des carrières de plâtre, et qui aura bientôt ses chemins de fer, deviendra l'une des plus belles parties des territoires. On attribue aux vallées des rivières à la Paix et Athabaska une étendue de 120,000 milles carrés.

Le gouvernement doit faire commencer les arpentages cet été même dans la vallée de la rivière à la Paix.

Dans notre première édition, nous demandions, en finissant : Qui pourrait prédire ce que l'avenir réserve au Nord-Ouest canadien ? Imaginons, pour un instant, ces immenses territoires habités par des millions de producteurs et de consommateurs ; de florissantes villes s'élevant çà et là, dans la plaine traversée par des chemins de fer, le long des cours d'eau où des lacs reliés



ensemble par des canaux ; le commerce et l'industrie activés et soutenus par une production agricole énorme ; l'achèvement du Pacifique qui permettrait l'exportation facile de l'excédant ou du surplus, et enfin (si le projet est bien praticable), l'ouverture d'un port à la Baie-d'Hudson qui rapprocherait Liverpool de plusieurs centaines de milles. Encore vingt années, et nous assisterons, en toute probabilité, à une transformation complète, non-seulement de Manitoba, mais du Nord-Ouest tout entier.................

Deux ans à peine, se sont écoulés, et déjà ce qui pouvait sembler un rêve est en voie de se réaliser. De presque toutes les parties du vieux et du nouveau monde nous arrive l'émigrant qui se hâte d'arriver là-bas pour ne pas être refoulé trop loin par le flot envahisseur ; le sifflement de la locomotive qui roule dans la plaine, ira, cet automne peut-être, réveiller les échos des Montagnes Rocheuses ; les villages et les villes se dressent partout comme par enchantement ; de nombreuses et puissantes compagnies sont organisées pour construire des chemins de fer dans toutes les directions, des bateaux qui sillonneront les rivières et les lacs, pour exploiter la grande culture et l'élevage des animaux, les mines d'or, d'argent et de charbon, les bois de la forêt, les dépôts tourbeux—pour développer la colonisation et faire de cet immense pays du Nord-Ouest, perdu hier encore dans son isolement, l'un des plus riches de notre globe.

LES INCONVÉNIENTS DU PAYS

Nous n'avons encore dit que du bien, ou à peu près, de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest ; il faut maintenant, pour être juste et ne tromper personne, signaler certains inconvénients que l'on rencontre là comme ailleurs, du reste. Il n'est pas, on le sait, de pays si privilégié qui n'ait ses ombres au tableau.

LES GELÉES HATIVES

Ce que nous avons dit des gelées s'applique surtout à Manitoba. Cependant, à certains endroits des territoires de l'Ouest, les gelées hâtives endommagent parfois les moissons.

LE BOIS ET L'EAU

Nous avons dit plus haut que le bois était rare à certains endroit du Nord-Ouest, mais que, par contre, le charbon et la tourbe y abondaient. Il nous reste à ajouter que l'eau n'est pas non plus bonne partout ; c'est l'exception, toutefois.

LES MARINGOUINS

Ces petites créatures sont aussi nombreuses que piquantes là-bas. Leur compagnie devient souvent fort importune, mais l'on finit par s'y habituer. Nous en avons connus pourtant qui

la trouvaient intolérable. Ceux-là n'avaient pas tort de quitter le pays. L'homme qu'épouvante une troupe de moucherons n'aura jamais le courage de mener la vie du hardi pionnier.

LES MAUVAIS CHEMINS

Après la fonte des neiges, et à la suite des fortes pluies, les chemins sont difficiles, surtout dans les endroits bas. Le gouvernement de Manitoba, qui comprend l'importance des intérêts en jeu, a entrepris de grands travaux de drainage et desséchement dans toute la province. Il est voté chaque année un crédit considérable dans ce but. Les municipalités qui sont déjà établies devront également se faire un devoir d'améliorer bientôt les grandes routes.

LES TEMPÊTES

Les tempêtes de grêle, durant la belle saison, et de neige durant l'hiver, ne sont pas très fréquentes sans doute, mais elles s'abattent parfois sur le pays avec une violence extrême. Il est très dangereux lorsque se déchaîne l'ouragan en hiver, de s'aventurer dans la plaine, où la neige qui tourbillonne et le vent qui rugit aveuglent le voyageur et l'immobilisent.

LES FEUX DE PRAIRIES

Au Nord-Ouest, l'on entasse généralement en meules, dans la prairie ou près des habitations, le foin et le grain. Or, à l'automne, il y a presque toujours des feux de prairies, et le colon ne saurait, en conséquence, prendre trop de précautions pour soustraire sa récolte aux atteintes de l'élément destructeur. Les lois locales sont fort sévères sur ce point; elles punissent celui qui met le feu, de même qu'elles obligent le citoyen à prendre certaines mesures pour protéger sa propriété. Il suffira d'ouvrir le statut pour se renseigner.

LES SAUTERELLES

Elles firent leur première apparition dans le pays en 1818, et y détruisirent les moissons durant trois ans consécutifs*. Environ quarante ans plus tard, ce terrible fléau exerça de nouveau ses ravages. Nous avons été témoin nous-même de l'arrivée des sauterelles, en 1874. Leurs bataillons qui s'agitaient dans les airs, étaient si serrés, que le soleil en était obscurci, et ces vilains insectes, lorsqu'ils descendirent des hauteurs, recouvraient le sol de leurs masses grouillantes.

Ce redoutable fléau qui fait disparaître du sol toute végétation, n'est pas particulier à nos régions; il sévit, avec la même violence, dans le Minnesota, le Dakota et autres États de l'ouest.

Depuis 1876, les sauterelles ont disparu, et il n'est pas probable qu'elles reviennent de sitôt.

* Ce fléau est disparu depuis six ans.

LES SAUVAGES

Il existe beaucoup de préjugés au dehors sur le compte des Sauvages. Nous avons reçu nous-même plus d'une lettre, lorsque nous étions à Manitoba, nous demandant s'il était bien vrai que les Peaux-Rouges étaient aussi nombreux que féroces dans ces parages. Nous pouvons répondre aujourd'hui comme alors : les Sauvages à Manitoba sont établis sur des réserves, et il n'y a pas lieu de les redouter, pour deux raisons :

1o Parce que leurs dispositions sont tout à fait pacifiques ;

2o Parce qu'ils ne sont pas assez forts, numériquement parlant, pour entreprendre rien de sérieux contre la population blanche.

Il y a sans doute, dans les territoires du Nord-Ouest, des milliers de Sauvages, mais ces tribus errent, pour la plupart, à des centaines de milles de distance, sont disséminées dans la forêt ou dans la plaine et tenues en respect par la gendarmerie à cheval. Ce corps militaire, fort de 500 hommes, est aussi chargé de pourchasser les trafiquants d'eau de vie et de faire respecter partout, en un mot, la loi et la propriété. On sait que le gouvernement a entrepris d'initier les Sauvages à la civilisation, en nommant des instructeurs chargés de leur enseigner la culture et de leur apprendre à vivre de leur travail, de leur industrie.

En résumé, la liste des inconvénients n'a rien qui puisse effrayer le colon ; elle fait, au contraire, ressortir avec plus de relief encore les avantages incalculables qu'offre ce grand pays.

COMMENT SE RENDRE AU NORD-OUEST

Nous avons voulu renseigner l'émigrant d'une manière précise sur les grandes voies qui conduisent au Nord Ouest. Il est important de le bien fixer sur ce point. Ainsi donc, l'on pourra choisir l'une ou l'autre des lignes ou routes suivantes :

VOIES FERRÉES

I

Chemin de fer du Grand-Tronc—de à Chicago.

Chemin de fer de Chicago, Milwaukee et Saint-Paul—de Chicago à Saint Paul.

Chemin de fer de Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba—de Saint-Paul à Saint Vincent.

Embranchement de Pembina du Pacifique Canadien—de Saint-Vincent à Saint-Boniface ou Winnipeg.

Par cette voie, l'émigrant ne change de convoi que trois fois seulement.

II

Chemin de fer du Grand-Tronc—de à Chicago.

Chemin de fer de Chicago et du Nord-Ouest—de Chicago à Saint-Paul

Chemin de fer de Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba—de Saint-Paul à Saint-Vincent.

Embranchement de Pembina du Pacifique Canadien—de Saint-Vincent à Saint-Boniface ou Winnipeg.

Par cette voie encore, l'on ne change de convoi que trois fois.

III

Chemin de fer du Grand-Tronc—de à Détroit.

Chemin de fer du Michigan Central—de Détroit à Chicago.

Chemin de fer de Chicago, Milwaukee et Saint-Paul—de Chicago à Saint-Paul.

Chemin de fer de Saint Paul, Minneapolis et Manitoba—de Saint-Paul à Saint Vincent.

Embranchement de Pembina du Pacifique Canadien—de Saint-Paul à Saint-Boniface ou Winnipeg.

Par cette voie, il faut donc changer de convoi quatre fois.

PAR TERRE ET PAR EAU

V

Chemin de fer du Grand-Tronc—de à Sarnia.

Steamers de la Compagnie de transport du Nord-Ouest—de Sarnia à Duluth, par les lacs.

Chemin de fer du Pacifique Américain du Nord—de Duluth à Glyndon.

Chemin de fer de Saint Paul, Minneapolis et Manitoba—de Glyndon à Saint-Vincent.

Embranchement de Pembina du Pacifique Canadien—de Saint-Vincent à Saint-Boniface ou Winnipeg.

VI

Chemin de fer du Grand-Tronc—de à Toronto.

Chemin de fer du Nord—de Toronto à Collingwood

Steamers de la Compagnie du lac Supérieur—de Collingwood à Duluth.

Chemin de fer du Pacifique Américain du Nord—de Duluth à Glyndon.

Chemin de fer de Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba—de Glyndon à Saint Vincent.

Embranchement de Pembina du Pacifique Canadien—de Saint-Vincent à Saint-Boniface ou Winnipeg.

On sait que le gouvernement s'entend avec certaines compagnies pour le transport des émigrants à certaines conditions.

L'émigrant ne devra pas s'embarrasser de meubles, ni d'instruments trop lourds : les frais de transport ne le permettent pas. Comme on ne lui alloue que 150 livres de bagage, il fera mieux de n'apporter que des articles de lingerie, de literie... et n'oubliera pas de voir à ce que le tout soit mis à bord du convoi ou du

bateau, sans négliger non plus les formalités de la douane pour éviter les retards.

Arrivé à destination, il se renseignera d'une manière définitive auprès des agents d'émigration on des terres, sur l'endroit où il voudra se fixer.

Pour connaître les prix de passage, il s'adressera aux agents des lignes de chemins de fer ou de bateaux, ou bien à l'agent d'émigration du Canada dont le bureau sera le plus rapproché.

AGENTS D'EMIGRATION

ANGLETERRE

SIR ALEXANDER T. GALT, Haut Commissaire du Canada, Londres Victoria Chambers, No. 10.
M. J. COLMER, Secrétaire Privé. (Adresse ci-dessus.)
M. JOHN DYKE, Liverpool, Rue Water, No. 15.

ECOSSE

M. THOMAS GRAHAME, Glasgow, Enoch Square, No. 40.

IRLANDE

M. CHARLES FOY, Belfast, Victoria Place, No. 29
M. THOMAS CONNOLLY, Dublin, Northumberland House.

ETATS-UNIS

M. CHARLES LALIME, Worcester, Mass.

Tous les Canadiens des Etats-Unis ceux de l'Est comme de l'Ouest, pourront s'adresser à cet énergique agent qui a dirigé, depuis 1876, un fort courant d'émigration au Nord-Ouest.

M. W. C. B. GRAHAME, Duluth, Minn., Settlers' Reception House.

Cet officier est spécialement chargé de recevoir les émigrants, à l'arrivee des bateaux-à-vapeur, de prendre soin de leur bagage, de les mettre en garde contre les agents américains et de leur fournir, en un mot, tous les renseignements dont ils ont besoin pour se rendre à destination.

CANADA

M. L. STAFFORD, Pointe-Lévis, P. Q.
M. J. J. DALEY, Montréal, P. Q. rue Bonaventure.
M. W. J. WILLS, Ottawa, Ont.
M. R. MACPHERSON, Kingston, Ont., rue William.
M. J A. DONALDSON, Toronto, Ont., avenue Strachan.
M. JOHN SMITH, Hamilton, Ont.
M. A. G. SMYTH, London, Ont.
M. E. CLAY, Halifax, N. E.
M. SAMUEL GARDNER, Saint-Jean, N. B.
M. JEAN E. TÊTU, Emerson, Man.

En entrant dans la province de Manitoba, l'émigrant, quel qu'il soit, est bien aise de rencontrer un agent qui lui fasse bon accueil. Aussi, est-il juste de dire que M. Têtu n'a rien négligé pour donner aux nouveaux venus tout le confort possible, après le débarquement, et les aider ensuite à se placer sur les terres.

M. W. Hespeler, Winnipeg, Man.

Jusqu'ici, les membres si dévoués de la Société de Colonisation se sont fait un devoir d'aller eux-mêmes souhaiter la bienvenue à nos compatriotes.

GARE AUX AGENTS AMÉRICAINS

Nous mettons donc nos nationaux en garde contre les agents peu scrupuleux qui sont payés pour engager les émigrants à s'établir sur le territoire américain. On les rencontre partout, ces gens du métier ; à Duluth, à Saint-Paul, à Saint-Vincent, aux Grandes-Fourches, de même que sur les bateaux et les convois des chemins de fer. Rien ne leur coûte à affirmer, et ils vous disent avec le plus grand sang-froid du monde que le Nord-Ouest canadien est impropre à la culture et que les Etats-Unis offrent, par contre, des avantages incomparables—comme par exemple, sans doute, les incendies qui ont semé les ruines dans l'ouest, l'an dernier, et les inondations qui viennent de balayer villes et villages le long du Mississipi et du Missouri, jusqu'à la Louisiane, jetant sur le pavé près de 100,000 personnes. Nous avons démontré ce qu'il fallait en croire. Quelques-uns, séduits par les promesses éblouissantes des personnages en question, se sont laissé entrainer. Ils le regrettaient toujours, mais il était souvent trop tard. Le nombre des dupes n'est heureusement pas considérable. Que nos compatriotes ne prêtent pas l'oreille aux exagérations ou aux mensonges qu'on voudra leur débiter ; qu'ils poursuivent leur chemin sans se préoccuper du mal que l'on pourra dire de nos territoires. Personne, à coup sûr, n'est assez naïf pour penser qu'un homme qui vous guette ainsi au passage, n'a d'autre motif que celui de se rendre utile ou agréable. Non, ce n'est pas, croyez-le, votre interêt personnel qui inspire son éloquence ; et si l'on vous arrête sous le beau prétexte de vous enrichir, c'est pour mieux vous tromper. Dans cette propagande dont il faut se méfier, la fin justifie les moyens. Pourvu que l'exploitation rapporte des bénéfices, tout est bien ; et nous pourrions ajouter : tout est là. Les grands spéculateurs, les compagnies des chemins de fer qui possèdent d'immenses étendues de terre aux Etats-Unis, ont à leur service de ces colporteurs de mensonges qui ne craignent pas de ruiner l'avenir d'une famille pour gagner leur salaire et enrichir le patron. Comme il est facile de les reconnaître, nos nationaux, qui sont avertis, devront traiter leurs avances comme elles le méritent.

Cette année, nos voisins font tenter une suprême effort pour retenir au milieu d'eux les émigrants qui traverseront les Etats-

Unis. Nous lisions même, ces jours derniers, qu'il avait été décidé par les citoyens de Fargo, dans le territoire de Dakota, de *faire suivre* les émigrants par un certain nombre d'officiers, sur la voie de Crookston à Saint Vincent. Le système d'embauchage est donc parfaitement organisé.

Il y a quelques années, plusieurs postes, tels que Moorhead, Fargo et Fisher's Landing, ainsi que les bateaux et les convois de chemins de fer—ceux du Pacifique Américain du nord spécialement—étaient infestés d'escrocs qui pillaient les voyageurs. Les plus habiles de ces filous, désignés sous le nom de "*Three card monte men*," avaient un mode d'opération infaillible. Et les malheureux qui succombaient à la tentation de jouer aux cartes avec eux, devaient invariablement faire leur deuil de ce qu'ils mettaient au jeu. Il suffit de signaler ces faits pour empêcher l'émigrant de tomber dans le piége.

Enfin, les *Yankees*, qui sont fort industrieux, comme on le sait, ont imaginé un nouveau *truc*—le vol des billets de passage. M. W. C. B. Grahame, agent canadien d'émigration à Duluth, s'en plaint dans son rapport.

"Les voleurs de billets de passage, à Chicago, m'ont causé, dit-il, beaucoup de désagréments, sans compter la perte d'argent qu'ils ont fait subir à mon agence. Voici la manière dont opèrent ces misérables :

"Un particulier bien mis, appartenant à cette association de filous, pénètre dans les chars au moment où un train entre dans Chicago par les faubourgs Il a promptement distingué les émigrants, canadiens ou anglais, des passagers ordinaires. Il s'adresse alors à eux comme s'il appartenait au personnel, en criant : "Les voyageurs en route pour Manitoba ?" Tous s'empressent de répondre à cet appel, et de lui tendre leurs billets, que l'individu demande à voir et qu'il empoche en faisant la remarque qu'ils doivent être échangés contre de nouveaux *tickets* à Chicago, après quoi il s'empresse de filer, pour ne pas plus reparaître que les billets eux mêmes Les émigrants ainsi floués sont obligés, en arrivant à Chicago, de se procurer de nouveaux billets pour continuer leur voyage, ce que souvent ils n'ont pas le moyen de faire."

Encore une fois, que l'on soit sur ses gardes.

UN DERNIER MOT A L'ÉMIGRANT

L'émigrant ne devra pas s'absenter plus de six mois de son *homestead*, sans la permission du ministre de l'intérieur. Autrement, il s'exposerait à perdre ses droits.

Il ne pourra couper de bois sur son terrain que pour son usage personnel et exclusif : la loi lui défend d'en vendre avant d'avoir eu ses titres de propriété.

Il aura soin de n'acheter aucun transfert de lots, avant que l'agent ait recommandé l'émission des lettres patentes : ce transfert serait nul, en pareil cas.

Il fera enregistrer de suite le *transfert* qu'il achètera, au ministère de l'intérieur, en payant une légère somme.

Il évitera de s'établir sur des terres déjà réclamées, ce qui lui ferait dépenser inutilement son temps et son argent.

Il n'achètera aucune terre patentée, avant d'obtenir un certificat du bureau d'enregistrement et du shérif, constatant que la propriété n'est grevée d'aucune hypothèque ou charge quelconque : puis, il enregistrera son contrat sans retard.

Il établira la preuve de l'occupation et de la culture de sa terre, pour obtenir sa patente, devant l'agent local, appuyé du serment de deux témoins désintéressés

Il aura le privilége, après avoir obtenu sa patente pour une première terre, de s'inscrire pour un second *homestead* aux mêmes conditions.

Enfin, il sera tenu de réclamer son droit d'établissement ou de *homestead*, trois mois après que l'agent local des terres aura reçu avis de l'arpentage, s'il se fixe sur des terres non arpentées, le gouvernement n'étant pas tenu, cependant, de protéger aucun colon etabli sur des reserves, etc.

On sait peut-être que le terrain concédé par le gouvernement n'est susceptible de saisie qu'après l'émision des lettres patentes. La loi de Manitoba protège également le colon pauvre, en exemptant de la saisie ses instruments aratoires, un certain nombre d'animaux, et la terre qu'il cultive—de pas plus de 160 acres—ainsi que les bâtiments. Il en est à peu près de même dans les territoires du Nord-Ouest.

FORMULE DE DEMANDE D'UN HOMESTEAD

Je, de , demande par le présent à être inscrit en vertu des dispositions de "*l'Acte des terres fédérales*, 1882," pour le quart de section de la section numéro du township, dans le rang de la méridienne.

FORMULE DE L'AFFIDAVIT NÉCESSAIRE

Je, A. B., jure (*ou* affirme, *selon le cas*,) solennellement que j'ai dix-huit ans accomplis, que je n'ai pas, antérieurement à cette date, obtenu d'établissement sous l'autorité de "*l'Acte des terres fédérales*:" que personne ne réside sur ce terrain ou n'y a fait d'améliorations; et que j'en fais la demande pour mon usage et avantage exclusifs, et dans l'intention de résider sur ce terrain et de le cultiver. Ainsi Dieu me soit en aide.

(*Dans le cas des personnes qui demanderont une deuxième inscription en vertu du paragraphe dix-sept de la vingt-septième section, la déclaration dans cet affidavit à l'effet qu'elles n'ont pas déjà obtenu d'établissement devra être omise.*)

FORMULE DE DEMANDE D'UN HOMESTEAD PAR UN AGENT

Je, A. B., demande par le présent pour et au nom de de qu'il soit inscrit, en vertu des dispositions de "*l'Acte des terres fédérales*, 1882," pour le quart de section de la section numéro du township, dans le rang de la méridienne.

FORMULE DE L'AFFIDAVIT NÉCESSAIRE

Je, A. B., jure (*ou* affirme, *selon le cas*,) solennellement que de pour qui j'agis en ceci comme agent, est âgé de dix-huit ans révolus; qu'il n'a pas, antérieurement à cette date, obtenu d'établissement sur des terres fédérales; que personne ne réside sur ce terrain ou n'y a fait d'améliorations; et que j'en fais la demande pour l'usage et l'avantage exclusifs du dit et avec l'intention qu'il réside sur ce terrain et le cultive. Ainsi Dieu me soit en aide.

LES DISTANCES

Nous croyons utile d'indiquer approximativement les distances qui séparent les principaux endroits de la province de Manitoba et des territoires : aussi, de publier le dernier recensement de 1881.

AU NORD DE WINNIPEG

		Milles.
De Winnipeg à	Selkirk	24
"	Gimli-Colonie islandaise	52

AU SUD DE WINNIPEG

		Milles.
De Winnipeg à	Sainte-Agathe	22
"	Morris	36
"	Emerson	65
De Emerson à	Mountain City	35
"	Crystal City	85
"	Montagne à la Tortue—(bureau des terres)	150
"	Rivière Souris	170

A L'EST DE WINNIPEG

		Milles.
De Winnipeg à	Sainte-Anne des Chênes	30
"	North-West Angle, lac des Bois	110
"	Portage du Rat	133
"	Baie du Tonnerre	135

A L'OUEST DE WINNIPEG

			Milles.
De Winnipeg à la Baie-Saint-Paul			30
"	(Lac Manitoba) Saint-Laurent		60
"	*viâ le Pacifique* à	Portage la Prairie	54
"	"	Brandon	133
"	*viâ Brandon* à	Minnedosa	170
"	"	Birtle	215
"	"	Fort Ellice	230
"	au	Fort Qu'Appelle	360
"		Calgary, Montagnes Rocheuses	800
"		Edmonton, au nord	880

PROVINCE DE MANITOBA

POPULATION DE LA PROVINCE, 65,954.

District No. 183, Selkirk—Population du District.. 12,771

Sous-District	*a* Assiniboia	Population	...1,548
"	*b* Kildonan..	"	... 534
"	*c* Winnipeg	"	...7,985
"	*d* St Boniface..............................	"	...1,283
"	*e* Springfield	"	...1,421

District No. 184, Provencher—Population du District.................11,496

Sous-District	*a* Morris, Ouest..............................	Population	...2,526
"	*b* Emerson, Ville..............................	"	 977
"	*c* Emerson	"	.. 1,307
"	*d* Ste. Agathe	"	...2.360
"	*e* Laveyrandrie..............................	"	...3,295
"	*f* Cartier..............................	"	...1,033

District No. 185, Lisgar—Population du District 5,786

Sous-District	*a* St. Paul..............................	Population	... 360
"	*b* St Clément..............................	"	...1,485
"	*c* St. Andre..............................	"	...2,366
"	*d* Rockwood	"	...1,575

District No. 186, Marquette—Population du District.....................19,449

Sous-District	*a* Gladstone	Population	... 883
"	*b* Westbourne	"	... 545
"	*c* Mountain	"	.. 2,206
"	*d* Barnside	"	...1,395
"	*e* Portage	"	...1,834
"	*f* High Bluff, Poplar Point..............	"	... 812
"	*g* Dufferin,—Nord	"	...1,913
"	*h* Dufferin,—Sud	"	...1,735
"	*i* Morris,—Ouest..............................	"	...1,917
"	*j* St. François-Xavier..............................	"	...1,137
"	*k* Baie St. Paul..	"	... 789
"	*l* Woodlands..............................	"	...1,253

Extension de Manitoba—Population 16,452

Comprenant sous-districts *b*, *c*, *d*, *e* et *f* des Territoires.

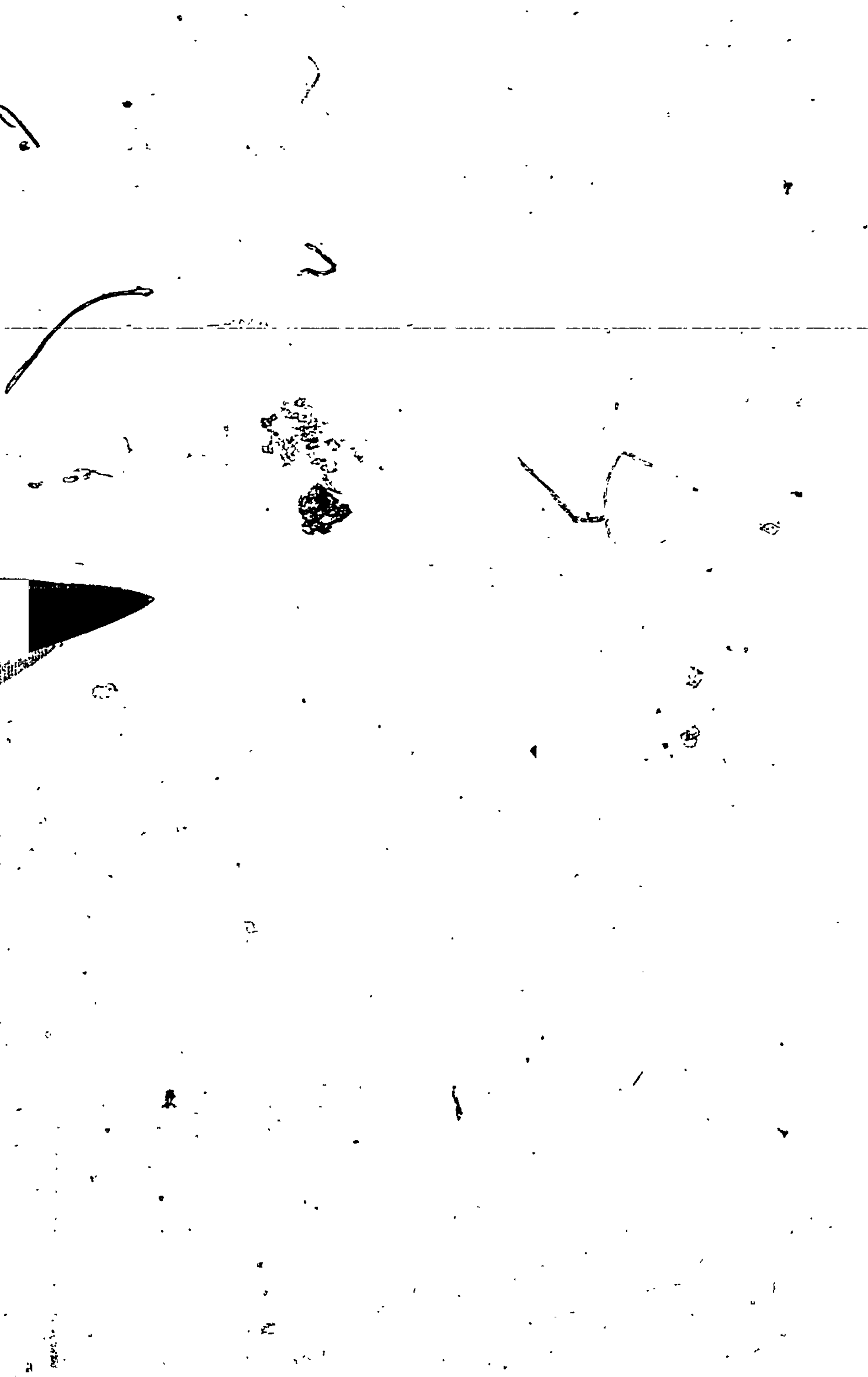
b	Extension	Est	Population	...4,261
c	"	Nord-Est	"	...2,411
d	"	Nord-Ouest	"	...1,258
e	"	Ouest..............................	"	...7,017
	"	Sud-Ouest..............................	"	...1,505

TERRITOIRES

District No. 192, Territoires—Population du District 56,446

Sous-District	*g*	Cumberland, au nord de l'extension de Manitoba	Population	...1,255
"	*h*	Qu'Appelle	"	...5,211
"	*i*	Montagne de Bois	"	...4,552
"	*j*	Prince Albert	"	...3,236
"	*k*	Battleford	"	...1 830
"	*l*	Edmonton	"	...3,126
"	*m*	Rivière aux Arcs	"	...3 275
"	*n*	Factorerie de York	"	... 910
"	*o*	Oxford House	"	... 535
"	*p*	Norway House	"	... 528
"	*q*	Cumberland, Nord	"	... 564
"	*r*	Edmonton, Nord	"	...1,159
"	*s*	Rivière à la Paix	"	...2,315
"	*t*	Athabaska	"	...8 200
"	*u*	McKenzie	"	...7,303
"	*v*	Terre de Rupert à l'est	"	...4,349
"	*w*	Labrador	"	...1,035
"	*x*	Côte Arctique	"	...4,032

L'étendue de la province de Manitoba, agrandie l'an dernier, est d'à peu près 150,000 milles carrés.



TERRES DU NORD-OUEST

REGLEMENTS OFFICIELS

Les règlements suivants concernant la vente et la colonisation des terres fédérales dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest seront, à dater du 1er janvier 1882, substitués aux règlements maintenant en vigueur et portant la date du vingt-cinquième jour de mai 1881.

1. Les terres arpentées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest seront classées comme suit pour les fins des présents règlements :

Classe A.—Terres situées d'un côté ou l'autre de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

Classe B.—Terres situées d'un côté ou l'autre de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer Canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil publié par la *Gazette du Canada*, dans un rayon de douze milles.

Classe C.—Terres situées au sud de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique et non comprises dans les Classes A et B.

Classe D.—Terres autres que celles comprises dans les Classes A, B et C.

2. Les sections portant les numéros pairs dans toutes les classes précédentes seront réservées exclusivement pour les établissements (homesteads) et les préemptions.

a. Excepté pour la Classe D où elles pourront être affectées par des arrangements de colonisation tel que ci-après prescrit.

b. Excepté là où il sera nécessaire de fournir des lots à bois aux colons.

c. Excepté dans le cas où le ministre de l'intérieur jugera nécessaire, en vertu des actes concernant les terres fédérales, de réserver certaines terres et de les vendre par encan public ou d'en disposer autrement suivant l'ordre du Gouverneur en Conseil.

3. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe A sont réservées pour la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

4. Les sections portant les numéros impairs dans les Classes B et C seront offertes en vente au prix de $2.50 l'acre, payable au temps de la vente :

- *a*. Excepté dans les cas où il en aura été ou il en sera autrement disposé par le Gouverneur en-Conseil.

5. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe D seront offertes en vente au prix de $2 l'acre, payable au temps de la vente :

- *a*. Excepté dans les cas où il en aura été ou il en sera autrement disposé par le Gouverneur en Conseil.
- *b*. Excepté les terres affectées par les arrangements de colonisation, tel que ci-après prescrit.

6. Les personnes qui, après l'arpentage, mais avant la passation de l'arrêté du conseil du 9 octobre 1879—excluant les sections de nombre impair, de l'inscription comme établissement (homestead), auront pris possession de certaines terres dans les sections de nombre impair, en y résidant et en les cultivant, obtiendront la permission, si elles continuent de les occuper, de faire une inscription comme établissement (homestead), et préemption, tout comme si ces sections portaient un nombre pair.

PRÉEMPTIONS

7. Les prix pour les lots de préemption seront comme suit :

Pour les terres situées dans les classes A, B et C, $2.50 l'acre.

Pour les terres situées dans la classe D, $2 l'acre.

Le paiement sera fait en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou aussi tôt que le colon pourra, en vertu des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour l'établissement (homestead) auquel appartient telle préemption.

COLONISATION

Plan Numéro un.

8. Des arrangements pourront être faits avec un particulier ou une compagnie (ci-après appelés la partie contractante) pour la colonisation de lisières de terre aux conditions suivantes :

- *a*. Le requérant devra convaincre le gouvernement qu'il est de bonne foi et capable d'accomplir ce qui sera stipulé dans les règlements.
- *b*. La lisière de terre ainsi accordée sera dans la classe D.

9. Les sections de nombre impair comprises dans telle lisière pourront être vendues au taux de $2 l'acre, payable un cinquième comptant au temps de la signature du contrat, et la balance en quatre versements annuels égaux, à dater de là. La partie contractante paiera aussi au gouvernement cinq centins par acre pour l'arpentage du terrain acheté par elle, cette somme étant payable

en quatre versements annuels égaux aux mêmes dates que les versements sur le prix d'achat. Un intérêt de six pour cent par année sera chargé sur tous les versements dûs.

a. La partie contractante devra coloniser sa lisière de terre dans les cinq ans qui suivront la date du contrat.

b. Cette colonisation consistera à établir deux colons sur les établissements (homesteads) dans chaque section de nombre pair et de même deux colons sur chaque section de nombre impair.

c. La partie contractante pourra avoir des garanties pour les avances faites aux colons sur les établissements (homesteads) en conformité de la 10e section de l'acte 44 Vict., Chap. 16 (l'acte adopté en 1881 pour amender les actes concernant les terres fédérales).

d. Les établissements (homesteads) de 160 acres seront la propriété du colon, et ce dernier aura le droit d'acheter le lot de préemption appartenant à son établissement (homestead) au prix de $2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou plus tôt suivant que le dit colon pourra, en conformité des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour son établissement (homestead).

e. Lorsque le colon sur un établissement (homestead) ne prendra pas le lot de préemption auquel il a droit, il sera loisible à la partie contractante, dans les trois mois qui suivront la perte de tel droit pour le dit colon, d'acheter le susdit lot au prix de $2 l'acre, payable au comptant lors de l'achat.

10. En considération de la colonisation opérée sur sa lisière de terre de la manière indiquée dans la sous section *b* de la clause précédente, il sera accordé à la partie contractante une diminution de la moitié du prix d'achat primitif des sections de nombre impair.

a. Durant chacune des cinq années couvertes par le contrat, il serait fait une énumération des colons placés par la partie contractante sur sa lisière en conformité de la sous-section *b* de la clause 9 de ces règlements, et pour chaque colon *bonâ fide* ainsi trouvé, une diminution de cent vingt piastres sera mise au crédit de la personne ; mais le total des sommes ainsi mises au crédit de la personne ne devra pas excéder celle de cent vingt piastres pour chaque colon *bonâ fide* trouvé sur la dite lisière de terre, en conformité de la susdite sous-section au temps de la dernière énumération.

b. A l'expiration des cinq années, il sera fait une énumération des colons *bonâ fide* sur la lisière de terre, et s'il est cons

taté que ces derniers sont aussi nombreux et établis de la façon qu'indique la sous-section *b* de la clause 9 de ces règlements, une diminution nouvelle et finale de quarante piastres par colon sera mise au crédit de la partie contractante, laquelle somme, une fois ajoutée à celles précédemment créditées, s'élèvera à la moitié du prix d'achat des sections de nombre impair et réduira le prix de ces dernières à une piastre l'acre. Mais s'il est constaté que le nombre total des colons requis par ces règlements n'est pas sur la lisière de terre ou qu'ils ne sont pas placés conformément à la sous-section *b* de la clause 9 de ces règlements, alors, pour chaque colon de moins que le nombre requis, ou placé autrement que le prescrit la dite sous section, la personne perdra cent soixante-six piastres de diminution.

c. Si en n'importe quel temps durant l'existence du contrat, la partie contractante manque de remplir l'une des conditions prescrites, il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'annuler la vente du terrain acheté, et de traiter la partie contractante comme il semblera opportun de le faire dans les circonstances.

d. Pour avoir droit à la diminution, la partie contractante devra fournir au ministre de l'Intérieur une preuve satisfaisante que la lisière de terre a été colonisée en conformité de la sous section *b* de la clause 9 de ces règlements.

Plan No. 2.

En vue d'encourager la colonisation par les capitalistes qui désireraient cultiver de plus grandes fermes que celles qui peuvent être achetées là où les règlements veulent que chaque section compte deux colons (mais sans diminuer le nombre de colons requis dans chaque township), des arrangements peuvent être faits avec une compagnie ou un particulier (ci-après désigné sous le nom de partie contractante) pour la colonisation de lisières de terrain aux conditions suivantes :

a. Le requérant devra convaincre le gouvernement qu'il est de bonne foi et capable d'exécuter les stipulations contenues dans ces règlements.

b. La lisière de terre ainsi accordée sera dans la classe D.

c. Tout le terrain compris dans cette lisière pourra être vendu moyennant deux piastres l'acre payables comptant, lors de la conclusion du contrat. La partie contractante paiera en même temps au gouvernement cinq centins par acre pour l'arpentage de la terre achetée par elle.

d. La partie contractante devra, dans les cinq ans à dater du contrat, coloniser le township ou les townships compris dans sa lisière de terre.

c. Telle colonisation consistera à placer cent vingt-huit colons de bonne foi dans chaque township.

12. En considération de la colonisation faite sur sa lisière de terre de la manière indiquée dans la sous-section *c* de la clause qui précède immédiatement, la partie contractante obtiendra une diminution de la moitié du prix d'achat primitif.

a. Durant chacune des cinq années couvertes par le contrat, il sera fait une énumération des colons placés par la partie contractante sur sa lisière de terre, conformément à la sous-section *c* de la 11e clause de ces règlements, et pour chaque colon *bonâ fide* ainsi trouvé sur la dite lisière de terre, il sera remis à la dite partie contractante une somme de cent vingt piastres; mais le total des sommes ainsi remises ne devra en aucun temps excéder cent vingt piastres pour chaque colon *bonâ fide* trouvé sur la lisière de terre, en conformité de la dite sous-section au temps de la dernière énumération.

b. A l'expiration des cinq années, il sera fait une énumération des colons *bonâ fide* placés par la partie contractante sur sa lisière de terre, et s'il est constaté qu'ils sont au nombre et dans la situation que prescrit la sous-section *c* de la clause 11 de ces règlements, il sera fait une nouvelle et dernière remise de quarante piastres par colon, laquelle somme une fois ajoutée à celles précédemment remises à la partie contractante, s'élèvera à la moitié du prix d'achat de la lisière de terre et réduira ce dernier à une piastre par acre. Mais s'il est constaté que le nombre requis n'y est pas ou se trouve placé autrement que voulu par la dite sous-section, la partie contractante perdra le droit à une diminution de cent soixante piastres.

c. Pour avoir droit à la diminution, la partie contractante devra convaincre le ministre de l'intérieur que la lisière de terre a été colonisée en conformité de la sous-section *c* de la 11e clause de ces règlements.

AVIS OFFICIEL.

13. Le gouvernement devra donner avis dans la *Gazette du Canada* de tous les arrangements conclus pour la colonisation des lisières de terre en conformité des plans ci-dessus, afin que le public puisse respecter les droits des acheteurs.

BOIS POUR LES COLONS.

14. Le ministre de l'intérieur pourra faire réserver n'importe quelle section de nombre pair ou impair garnie de bois, pour pouvoir en fournir aux colons des établissements (homesteads); et tout tel colon pourra, quand l'occasion s'en présentera, acheter un lot à bois n'excédant pas 20 acres, au prix de $5 comptant l'acre.

15. Il sera loisible au ministre de l'intérieur, en vertu des actes concernant les terres fédérales, d'accorder des licences pour couper du bois sur les terres dans les townships arpentés. Les terres désignées dans ces licences seront par là retirées du marché et fermées aux homesteads ou préemptions.

TERRES A PATURAGES.

16. Il pourra être affermé, en vertu de l'acte 44 Victoria, chap. 16, des lisières de terre devant servir de pâturages aux conditions suivantes :

a. Ces baux seront pour un terme n'excédant pas vingt et un ans et aucun d'eux ne devra comprendre plus de 100,000 acres.

b. Dans un territoire arpenté, la terre comprise dans un bail sera décrite comme township et sections. Dans un territoire non arpenté, la personne à qui on aura promis un bail devra, avant la conclusion de tel bail, faire arpenter la lisière de terre à ses propres frais par un arpenteur des terres fédérales, sous les instructions de l'arpenteur-général ; et le plan et les notes de tel arpentage seront déposés aux archives du département de l'intérieur.

c. Le preneur devra payer une rente annuelle de $10 pour chaque mille acres compris dans son bail, et devra, dans les trois ans qui suivront la date du bail, placer sur la lisière de terre une tête de bétail pour chaque dix acres de terre compris dans le bail, et devra durant ce temps maintenir sur telle lisière de terre un troupeau dans cette proportion au moins.

d. Après avoir placé le nombre prescrit de bestiaux sur la lisière de terre louée, le premier pourra acheter des terres dans la région comprise dans le bail pour une maison de ferme et un *corral*, moyennant le prix de $2 par acre payable comptant.

e. Le preneur encourra la résiliation de son bail s'il manque de se conformer aux conditions.

17. Si deux personnes ou plus sollicitent chacune un bail pour les mêmes terres à pâturage, des soumissions seront demandées, et le bail sera accordé à la personne offrant la plus forte prime en sus de la rente. La dite prime sera payable avant la conclusion du bail.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

18. Les paiements pour les terres pourront être faits en numéraire, en scrip, ou en certificats de primes militaires ou de police.

19. Les présents règlements ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux

terrains houillers ou autres terrains miniers, ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; ils n'affecteront pas non plus les sections 11 et 29 dans chaque township ou canton qui sont des terres affectées au maintien des écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Par ordre,

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur-général.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 23 décembre 1881.